Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations 2017

Le mardi 2 mai 2017
à 10 h, HNR (12 h, HNE)

Salle Palomino du BMO Centre
20 Roundup Way S.E.
Calgary (Alberta) Canada

encana

Lettre aux actionnaires

Le 23 mars 2017

Chers actionnaires,

Au nom du conseil et de la direction d'Encana Corporation, j'aimerais vous remercier de votre appui indéfectible et vous inviter à notre assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le mardi 2 mai 2017 à 10 h, HNR, à la salle Palomino du BMO Centre, 20 Roundup Way S.E., Calgary (Alberta). L'assemblée sera diffusée en direct sur notre site Web au *www.encana.com*. Un enregistrement audio sera également disponible sur notre site Web pendant un certain temps après l'assemblée.

En tant qu'actionnaire, vous avez le droit de participer à l'assemblée et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires à l'égard des questions à l'ordre du jour. La présente circulaire de sollicitation de procurations décrit les questions qui seront abordées à l'assemblée et fournit des renseignements importants au sujet de nos candidats aux postes d'administrateur, de nos pratiques de gouvernance et de notre approche à l'égard de la rémunération des membres de la haute direction. Ces renseignements vous aideront à décider de la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires.

Votre vote et votre participation à l'assemblée sont importants. Nous vous invitons à lire la présente circulaire de sollicitation de procurations avant l'assemblée.

Nous espérons avoir le plaisir de vous voir à l'assemblée annuelle des actionnaires le 2 mai 2017.

Veuillez agréer, chers actionnaires, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du conseil,

Clayton H. Woitas

Le président et chef de la direction,

Douglas J. Suttles

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires 2017

Date :
Le mardi 2 mai 2017
à 10 h, heure normale des Rocheuses (« HNR »)

Lieu :
Salle Palomino du BMO Centre
20 Roundup Way S.E.
Calgary (Alberta)

L'assemblée annuelle des actionnaires 2017 (l'« assemblée ») d'Encana Corporation (« Encana » ou la « Société ») se tiendra le mardi 2 mai 2017 à 10 h, HNR, à la salle Palomino du BMO Centre, 20 Roundup Way S.E., Calgary (Alberta), aux fins suivantes :

- Recevoir les états financiers consolidés ainsi que le rapport de l'auditeur s'y rapportant pour l'exercice clos le 31 décembre 2016;
- Élire à titre d'administrateurs les 10 candidats indiqués dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe (la « circulaire de sollicitation de procurations »), pour un mandat qui prendra fin à la levée de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires (question nº 1);
- Nommer les auditeurs indépendants de la Société pour un mandat qui prendra fin à la levée de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires (question nº 2);
- Tenir un vote consultatif à caractère non obligatoire pour approuver la rémunération des membres de la haute direction visés (le « vote consultatif sur la rémunération ») (question nº 3);
- Tenir un vote consultatif à caractère non obligatoire sur la fréquence des votes consultatifs sur la rémunération (question nº 4);
- Examiner toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Date de clôture des registres

Le conseil d'administration a fixé au 8 mars 2017 la date de clôture des registres pour l'assemblée. Cela signifie que les personnes qui sont des actionnaires de la Société à la fermeture des bureaux à cette date ont le droit de recevoir le présent avis de convocation à l'assemblée (l'« avis de convocation ») et de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. À la date de clôture des registres, 973 064 884 actions ordinaires de la Société étaient émises et en circulation et conféraient le droit de voter à l'assemblée. Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe sont donnés en date du 1er mars 2017 et commenceront à être envoyés par la poste aux actionnaires vers le 23 mars 2017.

Modification de la présentation

Au cours des dernières années, la Société établissait sa circulaire de sollicitation de procurations par la direction relative à toute assemblée annuelle de ses actionnaires en conformité avec les obligations d'information du Canada, en vertu du régime d'information multinational adopté par le Canada et les États-Unis. La Société n'est plus un émetteur privé étranger aux termes de la législation américaine en valeurs mobilières applicable. Par conséquent, la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe a été établie en conformité avec les obligations d'information prévues dans les règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») qui s'appliquent aux émetteurs américains. L'information qui figure dans la présente circulaire de sollicitation de procurations est donc différente de celle qui figurait dans nos circulaires de sollicitation de procurations par la direction des années précédentes.

Webdiffusion de l'assemblée

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée, vous pouvez écouter la webdiffusion en direct de l'assemblée en visitant la page de l'assemblée annuelle 2017 sur le site Web de la Société, au *www.encana.com/investors/annual-meeting-of-shareholders*. Sur le site Web, vous pouvez également voter par Internet, consulter les documents de procuration, soumettre des questions avant l'assemblée et en apprendre davantage sur la Société.

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe et nous a autorisés à vous l'envoyer.

Par ordre du conseil d'administration,

Joanne Alexander
Vice-présidente directrice, chef du contentieux et secrétaire
Encana Corporation
Calgary (Alberta)

Le 23 mars 2017

Sommaire de la circulaire

Le présent sommaire reprend les principaux points figurant dans le corps du texte de la circulaire de sollicitation de procurations. Il ne contient pas tous les renseignements que vous devriez prendre en compte. Vous devriez lire la circulaire de sollicitation de procurations en entier avant de voter. Pour en savoir plus sur le rendement de la Société en 2016, voir le rapport annuel sur formulaire 10-K daté du 27 février 2017 de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (le « rapport annuel »). Dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, à moins que le contexte ne commande une autre interprétation, les termes « Encana », « Société », « nous », « notre » et « nos » s'entendent d'Encana Corporation et de ses filiales et sociétés de personnes consolidées, et les termes « ÉHD », « direction » et « membres de la haute direction » s'entendent des membres de l'équipe de haute direction de la Société.

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») par procuration ou en assistant à l'assemblée. Pour obtenir des renseignements sur le vote à l'assemblée, voir les rubriques « Comment dois-je voter si je suis un actionnaire INSCRIT? » ou « Comment dois-je voter si je suis un actionnaire NON INSCRIT? », qui commencent à la page 67.

Ordre du jour de l'assemblée

Les actionnaires seront appelés à voter sur les questions suivantes à l'assemblée :

Questions soumises au vote	Recommandation de vote du conseil	Pour de plus amples renseignements, voir la page
Question nº 1. Élection des administrateurs Le conseil d'administration (le « conseil ») et le comité des candidatures et de gouvernance estiment que les 10 candidats aux postes d'administrateur (les « candidats ») possèdent les compétences, les aptitudes et l'expérience requises pour fournir des conseils de qualité, conseiller la direction et surveiller efficacement l'entreprise et les intérêts à long terme des actionnaires. Les 10 candidats aux postes d'administrateur qui recevront le plus grand nombre de voix dûment exprimées en leur faveur à l'assemblée seront élus au conseil.	**POUR** chaque candidat	4
Question nº 2. Nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs indépendants Le comité d'audit et le conseil estiment que la reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs indépendants pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 est dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires. Le comité d'audit et le conseil proposent donc la reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs de la Société jusqu'à la levée de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Pour être approuvée, la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs indépendants de la Société requiert un vote affirmatif à la majorité des voix dûment exprimées à l'assemblée.	**POUR**	27
Question nº 3. Vote consultatif visant à approuver la rémunération des membres de la haute direction visés La Société demande un vote consultatif à caractère non obligatoire pour approuver la rémunération de ses membres de la haute direction visés présentée dans l'analyse de la rémunération, qui commence à la page 32, et dans les tableaux de la rémunération, qui commencent à la page 57. Le conseil accorde de l'importance au point de vue des actionnaires, et le comité des ressources humaines et de la rémunération tiendra compte des résultats du vote consultatif lorsqu'il devra prendre des décisions en matière de rémunération des membres de la haute direction. Pour être approuvée, la résolution consultative sur la rémunération de nos membres de la haute direction visés requiert un vote affirmatif à la majorité des voix dûment exprimées à l'assemblée.	**POUR**	31

Questions soumises au vote	Recommandation de vote du conseil	Pour de plus amples renseignements, voir la page
Question nº 4. Vote consultatif sur la fréquence des votes consultatifs sur la rémunération La Société demande un vote consultatif à caractère non obligatoire afin de déterminer à quelle fréquence doit avoir lieu un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des membres de la haute direction visés, c'est-à-dire tous les ans, tous les deux ans ou tous les trois ans. Après avoir examiné attentivement divers points de vue en faveur de chacune des fréquences, le conseil a établi que, à l'heure actuelle, il convient pour la Société et ses actionnaires de tenir un vote consultatif sur la rémunération tous les ans. Le conseil accorde de l'importance au point de vue des actionnaires, et le comité des ressources humaines et de la rémunération tiendra compte des résultats du vote consultatif lorsqu'il devra déterminer la fréquence des prochains votes consultatifs sur la rémunération. Pour être approuvée, la résolution consultative prévoyant la fréquence annuelle des votes consultatifs sur la rémunération doit être adoptée à la majorité des voix dûment exprimées à l'assemblée sur cette question.	**TOUS LES ANS**	31

Faits saillants en matière de gouvernance

Nous nous engageons à suivre des normes élevées en matière de gouvernance afin de favoriser les intérêts à long terme des actionnaires, de renforcer la responsabilisation du conseil et de la direction et de contribuer à rehausser la confiance du public envers la Société. Le tableau suivant présente les points forts de la Société en matière de gouvernance et les principales mesures qu'elle a prises[1] :

Taille du conseil	10
Nombre d'administrateurs indépendants	Neuf
Âge moyen des administrateurs	63
Pourcentage de femmes au conseil	20 %
Élection annuelle des administrateurs	Oui
Élection individuelle des administrateurs (plutôt que l'élection d'une liste de candidats)	Oui
Lignes directrices concernant le vote à la majorité des administrateurs	Oui
Séparation des fonctions de président du conseil et de chef de la direction	Oui
Lignes directrices sur l'actionnariat à l'intention des administrateurs et des dirigeants	Oui
Nombre de réunions du conseil tenues en 2016	Sept.
Programme d'orientation et de formation du conseil	Oui
Code de conduite commerciale et programme d'éthique	Oui
Vote consultatif annuel sur la rémunération des membres de la haute direction	Oui
Processus formel d'évaluation du rendement du conseil	Oui
Deux catégories d'actions	Non
Durée moyenne du mandat des administrateurs	Cinq ans

Candidats aux postes d'administrateur

Le tableau suivant présente des renseignements sommaires sur chacun des candidats. Les administrateurs sont élus chaque année et doivent respecter nos lignes directrices en matière de vote à la majorité. La rubrique « Candidats à l'élection au conseil — Profil des candidats aux postes d'administrateur » présente de l'information détaillée sur chacun des candidats, notamment son expérience, ses compétences et ses domaines d'expertise. **Aux termes d'une résolution du conseil, le conseil a fixé à 10 le nombre d'administrateurs devant être élus à l'assemblée**.

Nom	Âge	Administrateur depuis	Fonctions occupées au cours des cinq dernières années	Indépendance	Appartenance à des comités	Taux de participation aux réunions du conseil et des comités en 2016	Autres conseils de sociétés ouvertes
Peter A. Dea	63	2010	Président du conseil membre de la direction, Confluence Resources LP	OUI	REESS*/CG/RÉSERVES	100 %	0
Fred J. Fowler	70	2010	Administrateur de sociétés	OUI	REESS/RHR	100 %	2
Howard J. Mayson	64	2014	Administrateur de sociétés	OUI	REESS/CG/RÉSERVES*	100 %	0
Lee A. McIntire	68	2014	Chef de la direction, TerraPower, LLC	OUI	REESS/RHR	100 %	0
Margaret A. McKenzie	55	2015	Administratrice de sociétés	OUI	AUDIT/RHR	95 %	3
Suzanne P. Nimocks	58	2010	Administratrice de sociétés	OUI	AUDIT/RHR*/CG	100 %	3
Brian G. Shaw	63	2013	Administrateur de sociétés	OUI	AUDIT/RÉSERVES	100 %	1
Douglas J. Suttles	56	2013	Président et chef de la direction	NON	–	100 %	0
Bruce G. Waterman[2]	66	2010	Administrateur de sociétés	OUI	AUDIT*/RHR/CG	100 %	1
Clayton H. Woitas[3]	68	2008	Administrateur de sociétés	OUI	CG*	100 %	1

** Président*

AUDIT *Comité d'audit*
CG *Comité des candidatures et de gouvernance*
RÉSERVES *Comité des réserves*
REESS *Comité de la responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité*
RHR *Comité des ressources humaines et de la rémunération*

---

1 Les renseignements concernant la taille du conseil, le nombre d'administrateurs indépendants, l'âge moyen des administrateurs, le pourcentage de femmes au conseil et la durée moyenne du mandat des administrateurs supposent que les candidats sont élus au conseil à l'assemblée.

2 Le 1er avril 2017, M. Waterman deviendra président du comité d'audit et membre du comité CG.

3 En plus d'être membre du comité CG, M. Woitas est membre d'office sans droit de vote de tous les autres comités du conseil (les « comités »). En tant que membre d'office sans droit de vote, M. Woitas assiste aux réunions lorsque son horaire le lui permet et peut voter lorsque son vote est nécessaire pour l'atteinte du quorum fixé.

Circulaire de sollicitation de procurations

Le conseil vous remet la présente circulaire de sollicitation de procurations afin de solliciter, pour son compte, des procurations devant être utilisées à l'assemblée. L'assemblée se tiendra le mardi 2 mai 2017 à 10 h, HNR, à la salle Palomino du BMO Centre, 20 Roundup Way S.E., Calgary (Alberta). Les procurations pourraient également être exercées à toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report.

L'adresse postale de nos principaux bureaux de direction est la suivante : Encana Corporation, 500 Centre Street S.E., P.O. Box 2850, Calgary (Alberta) T2P 2S5. Nous commençons à envoyer les documents de procuration aux actionnaires le 23 mars 2017.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire de sollicitation de procurations sont donnés en date du 1er mars 2017.

Toutes les procurations écrites dûment remplies et signées et toutes les procurations dûment remplies qui sont soumises par téléphone ou par Internet dans le cadre de la présente sollicitation seront exercées à l'assemblée conformément aux instructions données dans la procuration, à moins que la procuration ne soit révoquée avant que le vote ait lieu à l'assemblée.

Seules les personnes qui étaient des porteurs inscrits d'actions ordinaires à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres, soit le 8 mars 2017, ont le droit d'être convoquées et de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Chaque porteur inscrit à la date de clôture des registres a droit à une voix pour chaque action ordinaire qu'il détient. Le 8 mars 2017, il y avait 973 064 884 actions ordinaires émises et en circulation.

Avis important concernant la manière de consulter les documents de sollicitation relatifs à l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 2 mai 2017.

On peut consulter l'avis de convocation, la présente circulaire de sollicitation de procurations et le rapport annuel au *www.encana.com*, au *www.sedar.com* et au *www.sec.gov*.

Gouvernance

Question nº 1. Élection des administrateurs

Les actionnaires élisent chaque année les administrateurs qui demeureront en fonction jusqu'à la levée de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à l'élection ou la nomination de leurs remplaçants. Entre les assemblées des actionnaires, le conseil peut nommer des administrateurs supplémentaires.

Selon les statuts constitutifs de la Société, le conseil doit être composé d'au moins huit administrateurs et d'au plus 17 administrateurs. Le comité des candidatures et de gouvernance (le « comité CG »), avec le concours d'un consultant en recrutement externe s'il le juge nécessaire, repère des candidats éventuels et les recommande au conseil aux fins de nomination ou d'élection conformément aux critères approuvés par le conseil.

Le comité CG est d'avis que chacun des candidats est dûment qualifié et possède les compétences et l'expérience nécessaires pour siéger au conseil. Chaque candidat est actuellement membre du conseil et est indépendant, à l'exception de M. Suttles, qui n'est pas indépendant parce qu'il est le président et chef de la direction de la Société. Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires 2016, chacun des candidats a recueilli en sa faveur plus de 98 % des voix exprimées.

Aux termes d'une résolution du conseil, le conseil a fixé à 10 le nombre d'administrateurs devant être élus à l'assemblée. Chacun des administrateurs élus exercera ses fonctions jusqu'à la levée de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à l'élection ou la nomination de son remplaçant.

Les personnes nommées à la rubrique « Candidats à l'élection au conseil » seront présentées à titre de candidats pour l'élection à l'assemblée. La Société n'a aucun motif de croire que l'un des candidats sera incapable d'exercer la fonction d'administrateur; toutefois, si un candidat retire sa candidature ou est par ailleurs incapable d'exercer la fonction d'administrateur, vous ou votre fondé de pouvoir aurez le droit de voter à votre discrétion pour d'autres candidats dûment qualifiés.

Vote requis aux fins d'approbation

Les 10 candidats aux postes d'administrateur qui recevront le plus grand nombre de voix dûment exprimées **POUR** leur élection à l'assemblée seront élus au conseil.

Le conseil vous recommande de voter en faveur de l'élection de chacun des candidats.

Rôle du conseil

Le conseil est élu par les actionnaires et a pour mandat de surveiller la stratégie, la santé financière et la réussite globale à long terme de la Société. Il représente l'organe décisionnel suprême de la Société, sauf en ce qui concerne les questions réservées ou communiquées aux actionnaires. Le conseil joue un rôle clé dans le processus de planification stratégique et examine périodiquement la stratégie de la Société au cours de l'année. Il sélectionne et encadre les membres de la haute direction, qui sont chargés par le conseil d'exercer les activités de la Société.

- Tous les membres du conseil sont indépendants, à l'exception du chef de la direction.
- Les postes de président du conseil et de chef de la direction sont des postes distincts.
- Il n'y a pas d'administrateurs qui siègent ensemble au conseil d'administration d'autres émetteurs assujettis.

Descriptions de poste

Le conseil a approuvé les descriptions écrites des postes de président du conseil, de président des comités et de chef de la direction. On peut consulter ces descriptions de poste sur le site Web de la Société, au *www.encana.com*.

Procédure d'évaluation du conseil

Le comité CG évalue annuellement l'efficacité du conseil, de ses comités et de chaque administrateur.

Le président du conseil procède chaque année à des entrevues individuelles avec les administrateurs, et il examine les résultats de ces entrevues avec le comité CG. En outre, le conseil évalue soigneusement de façon périodique si lui-même, ses comités et ses membres sont efficaces. L'évaluation sera effectuée par le président du conseil au moyen de questionnaires détaillés portant sur l'efficacité et d'entrevues individuelles avec les administrateurs. Les résultats de ce processus d'évaluation formel et des entrevues individuelles avec les administrateurs sont rassemblés par le président du conseil afin de produire un rapport à l'intention du conseil et du comité CG.

Les résultats de l'évaluation servent à favoriser l'amélioration continue du rendement et des processus du conseil et des comités. Les mesures à prendre et les principales conclusions relevées au cours de ce processus sont examinées par le comité CG afin d'assurer un suivi et une mise en application adéquats. Le comité CG examine en outre régulièrement les mandats du conseil et des comités afin de traiter des questions relevées et de recommander des modifications au conseil aux fins d'approbation.

Compétences et expérience des administrateurs

Les administrateurs doivent avoir une combinaison adéquate de compétences, de connaissances et d'expertise des affaires ainsi que des antécédents de réalisations qui seront pris en compte pour la proposition de leur candidature au conseil. Les membres du conseil doivent être hautement compétents et très expérimentés afin d'assurer une surveillance et une gestion rigoureuses et efficaces de la croissance future de la Société.

Le comité CG est chargé de repérer des personnes aptes à devenir membres du conseil et de veiller à la mise en place d'un processus de renouvellement du conseil rigoureux. Le comité CG se compose exclusivement d'administrateurs indépendants. Pour aider à diriger le processus de renouvellement du conseil, le comité CG utilise un tableau de compétences afin d'évaluer la composition du conseil et de relever les domaines d'expertise requis, notamment au moment du repérage de nouveaux candidats à un poste d'administrateur. Le comité CG tient également compte d'autres facteurs, y compris la diversité et la représentation géographique. Il évalue les recommandations de candidats soumises par les administrateurs et les entreprises de recherche de candidats et tient une liste de candidats éventuels ayant les compétences, l'expertise et l'expérience souhaitées, compte tenu de la taille et de la composition du conseil.

Le tableau suivant présente l'étendue de l'expérience et de l'expertise que possèdent les candidats. Ces domaines ont été relevés par le conseil comme étant importants pour assurer une gestion efficace de la Société.

Compétences et expertise	Dea	Fowler	Mayson	McIntire	McKenzie	Nimocks	Shaw	Suttles	Waterman	Woitas
Comptabilité, finances et/ou audit(1)				●	●	●	●		●	
Environnement, santé et sécurité(2)	●	●	●	●				●		●
Expert financier(3)					●				●	
Gouvernance(4)		●		●	●	●	●			●
Ressources humaines et rémunération(5)		●		●	●	●	●		●	
Fusions, acquisitions et dessaisissements(6)	●	●	●			●	●	●	●	●
Développement et exploitation de gaz naturel, de pétrole et de liquides de gaz naturel(7)	●	●	●		●	●		●		●
Relations et politiques gouvernementales(8)	●		●	●				●	●	●
Réserves(9)	●		●					●		●
Gestion des risques(10)	●			●		●	●	●	●	

Notes :

(1) Expérience dans le domaine des services financiers, expérience dans la gestion d'opérations financières complexes ou expérience au sein d'un comité d'audit.

(2) Expérience dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

(3) Expert financier du comité d'audit au sens que donne la SEC à l'expression *audit committee financial expert* (se reporter à la définition d'expert financier du comité d'audit présentée à la sous-rubrique « Comité d'audit — Indépendance et compétences financières », à la page 17).

(4) Expérience dans l'encadrement des pratiques de gouvernance — peut avoir acquis de l'expérience en siégeant à un comité de gouvernance ou comme membre de la haute direction d'une importante société ouverte.

(5) Expérience dans l'encadrement des éléments de la rémunération, laquelle peut avoir été acquise en occupant un poste de haute direction au sein d'une importante société ouverte ou en siégeant à un comité des ressources humaines et de la rémunération.

(6) Expérience en fusions, acquisitions et/ou dessaisissements auprès d'une importante société ouverte.

(7) Expérience des divers aspects des activités liées au gaz naturel, au pétrole et aux liquides de gaz naturel, y compris le développement, l'exploration, la commercialisation et la production.

(8) Expérience de travail avec des gouvernements ou des autorités au niveau local, provincial, national ou international, expérience en relations publiques ou expérience avec un gouvernement à titre de membre de la haute direction d'une importante société ouverte.

(9) Expérience dans l'examen de données sur les ressources et les réserves de gaz naturel et de pétrole rendues publiques et de rapports établis par des évaluateurs ou des vérificateurs de réserves qualifiés indépendants.

(10) Expérience sur le plan de la définition des principaux risques liés à l'entreprise pour s'assurer que la direction mette en œuvre les mesures appropriées afin de gérer et de réduire les risques comme membre de la haute direction d'une importante société ouverte ou expérience acquise comme membre d'un comité des risques.

Formation continue

La formation continue permet aux administrateurs d'améliorer leur compréhension de l'entreprise de la Société et de demeurer au fait des enjeux ou des questions de gouvernance qui peuvent avoir une incidence sur la Société. Les documents du conseil sont fournis aux administrateurs avant les réunions régulières et comprennent des lectures et des analyses contextuelles. Le conseil reçoit également de la direction des mises à jour régulières sur les questions émergentes en matière de réglementation et de gouvernance au cours des réunions du conseil et des comités.

La Société soutient en outre la formation continue des administrateurs en payant l'inscription des membres du conseil à des associations nationales réputées de formation des administrateurs aux États-Unis et au Canada. Les administrateurs ont accès à des ressources de formation continue et assistent à des conférences, à des séminaires et à des webinaires portant sur des questions de gouvernance du conseil et des questions relatives au secteur. Voici des exemples de formation continue, notamment les séances de formation auxquelles les membres du conseil ont assisté et les conférences organisées par la Société en 2016 :

- affiliation et accès collectifs à des ressources de formation continue des administrateurs par l'entremise de l'Institut des administrateurs de sociétés (Canada) et de la National Association of Corporate Directors (la « NACD ») (États-Unis);
- visite par les membres du conseil des activités de la Société à Permian, dans le sud du Texas, afin d'examiner les activités de la Société et les initiatives en matière d'environnement, de santé et de sécurité (« ESS ») et de rencontrer la direction de même que le personnel d'exploitation et sur le terrain;
- mises à jour trimestrielles sur les activités de la Société, y compris les initiatives en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement;
- revues trimestrielles des risques, y compris un rapport officiel sur la gestion des risques d'entreprise;
- revues trimestrielles des paramètres fondamentaux du marché, y compris des analyses du prix des marchandises et des prévisions des écarts de base, ainsi que de leurs incidences éventuelles;
- présence régulière aux réunions du comité d'audit de tous les administrateurs pour les discussions en profondeur concernant les processus de comptabilité et de présentation de l'information financière, les états financiers et le système de contrôles internes de la Société en ce qui concerne la comptabilité, la présentation de l'information financière et la conformité de la comptabilité;
- examen de rapports de la direction, notamment en ce qui a trait à la trésorerie, à la fiscalité, à la gestion des risques, aux litiges, aux éventualités et aux engagements;
- présence aux réunions du comité RHR de tous les administrateurs afin de passer en revue certaines questions relatives à la rémunération des membres de la haute direction;
- présence aux réunions du comité des réserves de tous les administrateurs intéressés par des discussions en profondeur concernant les réserves;
- présence régulière à des programmes de formation continue des administrateurs organisés par la NACD, Women Corporate Directors, Goldman Sachs, JPMorgan Chase, Vinson & Elkins, Harvard Law & Business Schools, Financial Executives International (« FEI »), FEI Canada et l'Institut des comptables agréés de l'Alberta.

Durée du mandat au conseil

La Société n'a pas fixé d'âge de retraite obligatoire ni de limite officielle à la durée du mandat des administrateurs. Le processus de renouvellement du conseil est géré par les évaluations régulières du conseil. Le fait que les administrateurs siègent au conseil pour un mandat moyen relativement court de cinq ans témoigne des efforts de la Société pour constamment renouveler les points de vue au sein du conseil.

Politique sur l'élection à la majorité

Si un administrateur recueille plus d'« abstentions » que de votes « pour » à l'assemblée, il doit donner immédiatement sa démission au conseil, même s'il a été élu en bonne et due forme aux termes de la législation applicable. Le comité CG examinera la question et recommandera au conseil d'accepter ou de refuser la démission, en tenant compte des intérêts véritables de la Société et de tout autre facteur qu'il juge pertinent. En l'absence de circonstances exceptionnelles, le conseil devra accepter la démission, et celle-ci prendra effet au moment de son acceptation par le conseil. L'administrateur concerné ne participera pas aux délibérations du conseil ou du comité sur la question. Le conseil est censé prendre sa décision dans un délai de 90 jours. Si le conseil accepte la démission, il peut nommer un nouvel administrateur pour pourvoir le poste vacant conformément aux statuts constitutifs de la Société, aux règlements administratifs et à la législation applicable. La Société publiera au besoin un communiqué conformément à la législation en valeurs mobilières et aux règles des bourses applicables.

La politique sur l'élection à la majorité ne s'applique qu'aux élections sans opposition où le nombre de candidats aux postes d'administrateur correspond au nombre d'administrateurs devant être élus à l'assemblée. Dans une élection

contestée (où le nombre de candidats aux postes d'administrateur est supérieur au nombre d'administrateurs devant être élus), les administrateurs ayant recueilli en leur faveur le plus grand nombre de voix rattachées aux actions ordinaires seront élus aux sièges à pourvoir au conseil.

Candidats à l'élection au conseil

Profil des candidats aux postes d'administrateur

Les tableaux suivants présentent des renseignements sur les candidats, notamment leur lieu de résidence, les principales fonctions qu'ils exercent et les mandats d'administrateur qu'ils ont exercés au sein de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années (les conseils auxquels ils siègent actuellement sont suivis d'un astérisque « * »), les comités du conseil auxquels ils siègent en 2016 et leur présence respective aux réunions tenues en 2016. Les tableaux indiquent également les titres de la Société sur lesquels chaque candidat exerce, directement ou indirectement, un droit de propriété ou une emprise (actions ordinaires et unités d'actions différées (les « UAD »)) au 1er mars 2017 et au 1er mars 2016, ainsi que la propriété d'actions minimale requise des administrateurs au 1er mars 2017.

Peter A. Dea
Âge : 63 | Denver (Colorado) États-Unis | Indépendant | Administrateur depuis 2010

M. Dea est président du conseil membre de la direction de Confluence Resources LP depuis septembre 2016. Il est président et chef de la direction de Cirque Resources LP (société pétrolière et gazière fermée) depuis mai 2007. De novembre 2001 à août 2006, il a occupé le poste de président et chef de la direction et a été administrateur de Western Gas Resources, Inc. (société de gaz naturel ouverte qui a été vendue en 2006 pour la somme d'environ 5,3 G$ US). En novembre 1993, il est entré au service de Barrett Resources Corporation (société de gaz naturel ouverte qui a été vendue en 2001 pour la somme d'environ 2,7 G$ US), où il a exercé les fonctions de chef de la direction et d'administrateur à compter de novembre 1999 et de président du conseil entre février 2000 et août 2001. Auparavant, il a occupé plusieurs postes liés à la gestion et à la géologie auprès d'Exxon Company, U.S.A.

Aptitudes et compétences
M. Dea compte plus de 30 ans d'expérience dans l'exploration et la production de pétrole et de gaz et la participation aux politiques d'énergie étatiques nationales, dont il fait bénéficier le conseil.

Appartenance au conseil et à des comités en 2016	Présence aux réunions en 2016	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité de la responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité – président	4 sur 4	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance	3 sur 3	100 %
Comité des réserves	3 sur 3	100 %

Domaines d'expertise
- Énergie, pétrole et gaz naturel
- Politique énergétique
- Études supérieures

Formation
- Baccalauréat ès arts en géologie (Western State Colorado University)
- Maîtrise ès sciences en géologie (University of Montana)
- Programme de gestion avancée (Harvard Business School)
- Géologue accrédité

Affiliations dans le secteur sans but lucratif
- Administrateur, Denver Museum of Nature and Science
- Administrateur, ACE Scholarships

Prix et réalisations
- Nommé « Wildcatter of the Year » pour 2010 par l'Independent Petroleum Association of Mountain States
- Intronisé au Rocky Mountain Oil & Gas Hall of Fame en 2009
- Intronisé au All American Wildcatters en 2014
- Fellow national, The Explorers Club
- American Association of Petroleum Geologists, lauréat du prix « Heritage of the Petroleum Geologist », 2017

Titres détenus

Année	Actions ordinaires (nbre)(1)	UAD (nbre) et valeur marchande ou de paiement(2)(3)	Valeur marchande totale des actions ordinaires/UAD(1)(2)(4)	Propriété d'actions minimale requise (équivalent de valeur)(5)
2017	135	99 910 (1 537 615 $)	1 539 693 $	29 400 (452 466 $)
2016	135	83 172 (478 239 $)	479 015 $	

Fred J. Fowler
Âge : 70 | Houston (Texas) États-Unis | Indépendant | Administrateur depuis 2010

M. Fowler est un administrateur de sociétés. Il est administrateur de PG&E Corporation (société de services publics ouverte qui fournit du gaz naturel et de l'électricité) depuis mars 2012 et de DCP Midstream Partners, LP (société en commandite maîtresse ouverte spécialisée dans le transport, le stockage, la production et la vente de gaz naturel et de liquides de gaz naturel) depuis mars 2015. Il a été président du conseil d'administration de Spectra Energy Partners, LP (entité ouverte exploitant des pipelines de gaz naturel et des installations de stockage) d'octobre 2008 à novembre 2013, et il a siégé au conseil de cette société jusqu'au 27 février 2017. Il a été président et chef de la direction de Spectra Energy Corp. (société de collecte, de traitement et de transport de gaz naturel sur conduites principales) de décembre 2006 à décembre 2008 et y a exercé les fonctions d'administrateur de décembre 2006 à mai 2009. Il a été président et chef de la direction de Duke Energy Gas Transmission, LLC (filiale de Duke Energy Corporation) d'avril 2006 à décembre 2006. À compter de juin 1997, il a occupé divers postes de direction chez Duke Energy Corporation (société de gaz et d'électricité ouverte), dont celui de président et chef de l'exploitation de novembre 2002 à avril 2006.

Aptitudes et compétences
M. Fowler possède une vaste expérience dans les domaines du traitement et du transport du pétrole, des liquides de gaz naturel et du gaz naturel, dont il fait bénéficier le conseil.

Appartenance au conseil et à des comités en 2016	Présence aux réunions en 2016	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité de la responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité	4 sur 4	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	4 sur 4	100 %

Domaines d'expertise
- Énergie, pétrole, gaz naturel et liquides de gaz naturel
- Traitement et transport du gaz naturel
- Gouvernance

Formation
- Baccalauréat en finances (Oklahoma State University)

Postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
- Spectra Energy Partners, LP
- DCP Midstream Partners, LP*
- PG&E Corporation*

Titres détenus

Année	Actions ordinaires (n^{bre})(1)	UAD (n^{bre}) et valeur marchande ou de paiement(2)(3)	Valeur marchande totale des actions ordinaires/UAD(1)(2)(4)	Propriété d'actions minimale requise (équivalent de valeur)(5)
2017	15 000	86 816 (1 336 098 $)	1 566 948 $	29 400 (452 466 $)
2016	15 000	76 468 (439 691 $)	525 941 $	

Howard J. Mayson
Âge : 64 | Breckenridge (Colorado) États-Unis | Indépendant | Administrateur depuis 2014

M. Mayson est un homme d'affaires indépendant et un administrateur de sociétés qui possède plus de 40 ans d'expérience dans le secteur du pétrole et du gaz en Amérique du Nord et à l'échelle internationale. Depuis 2010, il est administrateur non membre de la direction de plusieurs sociétés fermées du Royaume-Uni et d'Amérique du Nord du secteur de l'énergie, dont Fairfield Energy Ltd. de juillet 2010 à juin 2015. Depuis 2014, il siège au conseil consultatif et agit à titre d'associé exploitant à temps partiel au sein d'Azimuth Capital Management LLC. Il a passé la plus grande partie de sa carrière à BP Exploration & Production, PLC, où il a occupé plusieurs postes de haute direction, dont ceux de chef de la direction de BP Russia, de président de BP Angola et de directeur du groupe de la technologie d'exploration et de production de BP, et il a été à la tête des activités souterraines mondiales de BP. Avant d'entrer au service de BP, M. Mayson a été ingénieur chez Schlumberger Limited de 1977 à 1981(7).

Aptitudes et compétences
M. Mayson compte plus de 40 ans d'expérience approfondie dans les domaines de l'exploration, du développement et de la production de pétrole et de gaz, dont il fait bénéficier le conseil.

Appartenance au conseil et à des comités en 2016	Présence aux réunions en 2016	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité de la responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité	4 sur 4	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance	3 sur 3	100 %
Comité des réserves – président	3 sur 3	100 %

Domaines d'expertise
- Exploration, développement et production
- Gestion des réserves pétrolières et gazières et information concernant les activités pétrolières et gazières
- Technologie d'exploration et de production

Formation
- Baccalauréat en ingénierie (mention très honorable) (University of Sheffield)
- Maîtrise ès sciences (génie mécanique) (MIT)
- Programme de gestion avancée (Wharton Business School)

Prix et réalisations
- Doctorat honorifique en ingénierie (Heriot-Watt University)

Affiliations dans le secteur sans but lucratif
- Président, conseil consultatif de l'industrie, Institute of Petroleum Engineering, Édimbourg, 1997 à 2009

Titres détenus

Année	Actions ordinaires (n^{bre})(1)	UAD (n^{bre}) et valeur marchande ou de paiement(2)(3)	Valeur marchande totale des actions ordinaires/UAD(1)(2)(4)	Propriété d'actions minimale requise (équivalent de valeur)(5)
2017	20 224	40 411 (621 925 $)	933 173 $	29 400 (452 466 $)
2016	20 104	30 393 (174 760 $)	290 358 $	

Lee A. McIntire
Âge : 68 | Denver (Colorado) États-Unis | Indépendant | Administrateur depuis 2014

M. McIntire est chef de la direction de TerraPower, LLC (société fermée spécialisée dans les technologies relatives à l'énergie nucléaire) depuis août 2015. Auparavant, il a été chef de la direction et président de CH2M HILL (société d'experts-conseils fermée) de janvier 2009 à janvier 2014, dont il a été président du conseil de 2010 à 2014 et président directeur du conseil de janvier 2014 à octobre 2014. M. McIntire a auparavant occupé les postes de chef de l'exploitation et de président de CH2M HILL. La période pendant laquelle M. McIntire a occupé le poste de chef de la direction de CH2M HILL en a été une de croissance et de stabilité pour cette société, qui a vu ses effectifs atteindre plus de 30 000 employés, en plus d'étendre sa présence internationale dans plus de 100 pays, de diversifier son offre de services et de doubler ses produits des activités ordinaires pour les porter à 7,0 G$ US. Avant d'entrer au service de CH2M HILL, M. McIntire a été associé, vice-président directeur et membre du conseil d'administration du groupe de sociétés Bechtel de 1989 à 2004. M. McIntire a siégé au conseil de direction du président et a été président de plusieurs sociétés multimilliardaires de Bechtel.

Aptitudes et compétences
M. McIntire compte plus de 35 ans d'expérience dans les domaines de la direction et de la gouvernance, dont il fait bénéficier le conseil.

Appartenance au conseil et à des comités en 2016	Présence aux réunions en 2016	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité de la responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité	4 sur 4	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	4 sur 4	100 %

Domaines d'expertise
- Gestion des risques
- Finances et comptabilité
- Gouvernance

Formation
- Baccalauréat ès sciences en génie civil (College of Civil Engineering de la University of Nebraska)
- Maîtrise de la Thunderbird School of Global Management en Arizona
- Programme de gestion pour les cadres à la Tuck School of Business de Dartmouth

Prix et réalisations
- Prix Woodrow Wilson, 2011
- Prix Josef Korbel, 2012
- Élu au cercle des présidents de la National Academy of Science, 2015

Postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
- BAE Systems (British Aerospace) PLC

Titres détenus

Année	Actions ordinaires (n^bre^)[1]	UAD (n^bre^) et valeur marchande ou de paiement[2][3]	Valeur marchande totale des actions ordinaires/UAD[1][2][4]	Propriété d'actions minimale requise (équivalent de valeur)[5]
2017	17 100	42 069 (647 442 $)	910 611 $	29 400 (452 466 $)
2016	17 100	26 643 (153 197 $)	251 522 $	

Margaret A. McKenzie
Âge : 55 | Calgary (Alberta) Canada | Indépendante | Administratrice depuis 2015

Mme McKenzie est une administratrice de sociétés. Elle est administratrice d'Inter Pipeline Ltd. (société d'oléoducs ouverte) depuis août 2015, de Bonavista Energy Corporation (société pétrolière et gazière ouverte) depuis mai 2006 et de PrairieSky Royalty Ltd. (société pétrolière et gazière ouverte) depuis décembre 2014. Elle est également administratrice de deux sociétés fermées du secteur de l'énergie. Auparavant, Mme McKenzie a été chef des finances de Range Royalty Management Ltd. (société de redevances pétrolières et gazières fermée) de 2006 à décembre 2014, et vice-présidente, Finances et chef des finances de Profico Energy Management Ltd. (société de redevances pétrolières et gazières fermée) de 2000 à 2006[7].

Aptitudes et compétences
Mme McKenzie compte plus de 18 ans d'expérience dans les domaines de l'énergie et de l'exploration de pétrole et de gaz naturel, dont elle fait bénéficier le conseil.

Appartenance au conseil et à des comités en 2016	Présence aux réunions en 2016	
Conseil	6 sur 7	86 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	4 sur 4	100 %
Comité d'audit	5 sur 5	100 %

Domaines d'expertise
- Énergie, pétrole et gaz naturel
- Stratégie commerciale
- Finances et comptabilité

Formation
- Baccalauréat en commerce (University of Saskatchewan)
- Comptable agréée
- IAS.A (Institut des administrateurs de sociétés)

Affiliations dans le secteur sans but lucratif
- Membre de la communauté, comité d'audit, University of Calgary

Postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
- Bonavista Energy Corporation*
- PrairieSky Royalty Ltd.*
- Zargon Oil and Gas Ltd.
- Inter Pipeline Ltd.*

Titres détenus

Année	Actions ordinaires (n^bre^)[1]	UAD (n^bre^) et valeur marchande ou de paiement[2][3]	Valeur marchande totale des actions ordinaires/UAD[1][2][4]	Propriété d'actions minimale requise (équivalent de valeur)[5]
2017	12 000	27 796 (427 780 $)	612 460 $	29 400 (452 466 $)
2016	12 000	17 868 (102 741 $)	171 741 $	

Suzanne P. Nimocks
Âge : 58 | Houston (Texas) États-Unis | Indépendante | Administratrice depuis 2010

Mme Nimocks est une administratrice de sociétés. Elle est administratrice de Rowan Companies plc (société ouverte internationale de services de forage à forfait) depuis décembre 2010, d'ArcelorMittal (principale société ouverte mondiale de fabrication d'acier) depuis janvier 2011 et d'Owens Corning (producteur mondial de premier plan de matériaux de construction résidentielle et commerciale) depuis septembre 2012. Elle a été directrice (associée principale) chez McKinsey & Company (cabinet fermé mondial d'experts-conseils en gestion) de juin 1999 à mars 2010 et a exercé diverses autres fonctions auprès du cabinet depuis 1989, dont celle, à l'échelle mondiale, de chef des pratiques du pétrole, de l'électricité et du gaz naturel, de l'organisation et de la gestion des risques du cabinet. Elle a été membre des comités du personnel à l'échelle mondiale du cabinet pendant de nombreuses années et directrice du bureau de Houston pendant huit ans.

Aptitudes et compétences
Mme Nimocks possède une expertise en stratégie et en gestion des risques dans le secteur de l'énergie, dont elle fait bénéficier le conseil.

Appartenance au conseil et à des comités en 2016	Présence aux réunions en 2016	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité d'audit	5 sur 5	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération – présidente	4 sur 4	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance	3 sur 3	100 %

Domaines d'expertise
- Affaires énergétiques internationales
- Stratégie
- Gestion des risques

Formation
- Baccalauréat ès arts en économie (avec distinction) (Tufts University)
- Maîtrise en administration des affaires (Harvard Graduate School of Business)

Postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
- Rowan Companies plc*
- ArcelorMittal*
- Owens Corning*

Affiliations dans le secteur sans but lucratif
- Administratrice, Houston Zoo, Inc.
- Administratrice, Texas Children's Hospital

Titres détenus

Année	Actions ordinaires (n^bre^)(1)	UAD (n^bre^) et valeur marchande ou de paiement(2)(3)	Valeur marchande totale des actions ordinaires/UAD(1)(2)(4)	Propriété d'actions minimale requise (équivalent de valeur)(5)
2017	5 600	90 344 (1 390 394 $)	1 476 578 $	29 400 (452 466 $)
2016	5 600	78 285 (450 139 $)	482 339 $	

Brian G. Shaw
Âge : 63 | Toronto (Ontario) Canada | Indépendant | Administrateur depuis 2013

M. Shaw est un administrateur de sociétés. Il est administrateur de NuVista Energy Ltd. (société pétrolière et gazière ouverte) depuis août 2014, de Banque Manuvie du Canada (banque fermée) depuis février 2012, de Société de fiducie Manuvie (société de fiducie fermée) depuis février 2012, d'Ivey Canadian Exploration Ltd. (société d'exploration fermée) depuis mars 2010 et de Lakeview Mortgage Funding Inc. (société de crédit structuré fermée) depuis janvier 2016. M. Shaw a été administrateur de Patheon Inc. (société de conception et de fabrication de produits pharmaceutiques) de décembre 2009 à mars 2014 et de PrairieSky Royalty Ltd. (société pétrolière et gazière ouverte) d'avril 2014 à décembre 2014. Auparavant, il a été président du conseil et chef de la direction de Marchés mondiaux CIBC inc. de 2005 à 2008.

Aptitudes et compétences
M. Shaw possède une vaste expérience de cadre dans le domaine des services financiers, dont il fait bénéficier le conseil.

Appartenance au conseil et à des comités en 2016	Présence aux réunions en 2016	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité d'audit	5 sur 5	100 %
Comité des réserves	3 sur 3	100 %

Domaines d'expertise
- Marchés financiers et placement
- Services financiers
- Énergie, pétrole et gaz naturel

Formation
- Baccalauréat en commerce (University of Alberta)
- Maîtrise en administration des affaires (University of Alberta)
- Analyste financier agréé

Postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
- Patheon Inc.
- NuVista Energy Ltd.*
- PrairieSky Royalty Ltd.

Affiliations dans le secteur sans but lucratif
- Membre de la CFA Society Toronto
- Président du comité de gouvernance de TMX IP
- Administrateur, Toronto Symphony Orchestra

Titres détenus

Année	Actions ordinaires (n^bre^)(1)	UAD (n^bre^) et valeur marchande ou de paiement(2)(3)	Valeur marchande totale des actions ordinaires/UAD(1)(2)(4)	Propriété d'actions minimale requise (équivalent de valeur)(5)
2017	10 000	58 654 (902 685 $)	1 056 585 $	29 400 (452 466 $)
2016	10 000	45 809 (263 402 $)	320 902 $	

Douglas J. Suttles
Âge : 56 | Calgary (Alberta) Canada | Non indépendant | Administrateur depuis 2013

M. Suttles a été nommé président et chef de la direction de la Société le 10 juin 2013. De mars 2011 à juin 2013, il a été un homme d'affaires indépendant comptant plus de 30 années d'expérience dans le secteur du pétrole et du gaz, expérience qu'il a acquise en occupant divers postes d'ingénieur et de dirigeant. M. Suttles a occupé plusieurs postes de haute direction auprès de British Petroleum (« BP »), dont ceux de chef de l'exploitation de BP Exploration & Production, de janvier 2009 à mars 2011, et de président de BP Alaska, de décembre 2006 à décembre 2008. De plus, il a siégé au conseil d'administration de BP America et au conseil consultatif, Exploitation, de BP America. Auparavant, il a occupé le poste de président de BP Sakhalin Inc. À ce titre, il était responsable des activités de BP à l'île de Sakhalin, en Russie. M. Suttles a occupé d'autres postes de haute direction auprès de BP, dont ceux de vice-président, Activités d'exploitation en mer du Nord, et de président de la pétrolière trinidadienne de BP. Avant d'entrer au service de BP, il a été ingénieur auprès d'Exxon de 1983 à 1988.

Aptitudes et compétences
M. Suttles possède une vaste expérience dans le secteur du développement et de la production d'énergie à l'échelle nord-américaine et internationale, dont il fait bénéficier le conseil.

Appartenance au conseil et à des comités en 2016	Présence aux réunions en 2016	
Conseil	7 sur 7	100 %

Domaines d'expertise
- Énergie, pétrole et gaz naturel
- Acquisitions
- Exploration et production de pétrole et de gaz naturel

Formation
- Baccalauréat ès sciences en génie mécanique (University of Texas, Austin)

Affiliations dans le secteur sans but lucratif
- Membre du conseil consultatif, Spindletop Charities
- Membre du conseil consultatif en ingénierie, University of Texas

Prix et réalisations
- Lauréat du prix Mechanical Engineering Distinguished Alumni de la University of Texas à Austin, 2008
- Lauréat du prix « Mr. Spindletop » de Spindletop Charities, Inc., 2013

Postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
- Ceres, Inc.

Titres détenus

Année	Actions ordinaires (n^bre)(1)	UAD (n^bre) et valeur marchande ou de paiement(2)(3)	Valeur marchande totale des actions ordinaires/UAD(1)(2)(4)	Propriété d'actions minimale requise (équivalent de valeur)(5)
2017	85 350	0	1 313 537 $	s.o.
2016	51 212	0	294 469 $	

Bruce G. Waterman
Âge : 66 | Calgary (Alberta) Canada | Indépendant | Administrateur depuis 2010

M. Waterman est un administrateur de sociétés. En janvier 2013, il a pris sa retraite d'Agrium Inc. (société ouverte de fournitures agricoles), où il était vice-président directeur, après avoir occupé des postes de cadre en tant que chef des finances ainsi que dans les domaines de l'expansion d'entreprise et de la stratégie depuis avril 2000. M. Waterman est administrateur d'Enbridge Income Fund Holdings Inc., fiduciaire d'Enbridge Commercial Trust, administrateur d'Irving Oil Limited (société pétrolière et gazière fermée) et administrateur de Prairie Storm Energy Corp. (société pétrolière et gazière fermée), et il a été administrateur de PrairieSky Royalty Ltd. (société pétrolière et gazière fermée) d'avril 2014 à décembre 2014. M. Waterman a été vice-président et chef des finances de la Société d'énergie Talisman Inc. (société pétrolière et gazière ouverte) de janvier 1996 à avril 2000. Il possède aussi des connaissances techniques poussées en exploration et en production pétrolière et gazière, grâce aux 15 années (de 1981 à 1996) qu'il a passées chez Amoco Corporation, y compris Dome Petroleum Limited, société l'ayant précédée, et au fait qu'il a été chef des finances de Talisman pendant plus de quatre ans (comme il est indiqué ci-dessus). Chez Amoco (société mondiale de produits chimiques, de pétrole et de gaz qui a fusionné avec British Petroleum en 1998), il a occupé diverses fonctions en finances, en comptabilité et en expansion d'entreprise.

Aptitudes et compétences
M. Waterman possède une vaste expérience dans les secteurs de l'énergie, des finances, de l'expansion des affaires et des relations avec les gouvernements, dont il fait bénéficier le conseil.

Appartenance au conseil et à des comités en 2016	Présence aux réunions en 2016	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité d'audit	5 sur 5	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	4 sur 4	100 %

Domaines d'expertise
- Énergie, pétrole et gaz naturel
- Finances et comptabilité
- Expansion des affaires

Formation
- Baccalauréat en commerce (avec spécialisation) (Queen's University)
- Comptable agréé
- IAS.A (Institut des administrateurs de sociétés)

Affiliations dans le secteur sans but lucratif
- Président du comité de sélection pour le Prix du directeur financier canadien de l'année^MC
- Membre du conseil consultatif de FEI Canada

Prix et réalisations
- Prix du directeur financier canadien de l'année^MC en 2008
- Fellow des comptables agréés

Postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
- Enbridge Income Fund Holdings Inc.*
- PrairieSky Royalty Ltd.

Titres détenus

Année	Actions ordinaires (n^bre)(1)	UAD (n^bre) et valeur marchande ou de paiement(2)(3)	Valeur marchande totale des actions ordinaires/UAD(1)(2)(4)	Propriété d'actions minimale requise (équivalent de valeur)(5)
2017	125 000	107 799 (1 659 027 $)	3 582 777 $	29 400 (452 466 $)
2016	125 000	91 904 (528 448 $)	1 247 198 $	

Clayton H. Woitas
Âge : 68 | Calgary (Alberta) Canada | Indépendant | Administrateur depuis 2008

M. Woitas est un administrateur de sociétés et est président du conseil de la Société depuis le 22 juillet 2013. Du 11 janvier 2013 au 10 juin 2013, il a rempli les fonctions de président et chef de la direction intérimaire de la Société. M. Woitas a été président du conseil et chef de la direction de Range Royalty Management Ltd. (société de redevances pétrolières et gazières fermée) de 2006 à décembre 2014. Il est administrateur de Gibson Energy Inc. (société pétrolière et gazière ouverte du secteur intermédiaire) depuis juin 2010. Il est également administrateur de plusieurs sociétés fermées du secteur de l'énergie et membre de plusieurs conseils consultatifs du même secteur. De janvier 2000 à juin 2006, M. Woitas a été président du conseil, président et chef de la direction de Profico Energy Management Ltd. (société fermée axée sur l'exploration et la production de gaz naturel dans l'Ouest canadien), dont il est le fondateur. Avant avril 2000, il a été administrateur, président et chef de la direction de Renaissance Energy Ltd. (société ouverte axée sur le secteur de l'énergie dans l'Ouest canadien).

Aptitudes et compétences
M. Woitas possède une vaste expérience dans les domaines des acquisitions, de l'exploration et de la production, dont il fait bénéficier le conseil.

Appartenance au conseil et à des comités en 2016	Présence aux réunions en 2016[6]	
Conseil	7 sur 7	100 %
Comité des candidatures et de gouvernance – président	3 sur 3	100 %

Domaines d'expertise
- Énergie, pétrole et gaz naturel
- Acquisitions
- Exploration et production de gaz naturel

Formation
- Baccalauréat ès sciences en génie civil (University of Alberta)

Postes d'administrateur de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années
- NuVista Energy Ltd.
- Enerplus Corporation
- Gibson Energy Inc.*

Titres détenus

Année	Actions ordinaires (n^bre^)[1]	UAD (n^bre^) et valeur marchande ou de paiement[2][3]	Valeur marchande totale des actions ordinaires/UAD[1][2][4]	Propriété d'actions minimale requise (équivalent de valeur)[5]
2017	262 690	159 728 (2 458 214 $)	6 501 013 $	54 000 (831 060 $)
2016	262 690	129 477 (744 493 $)	2 254 960 $	

Notes :

(1) Les renseignements se rapportant aux actions ordinaires détenues ont été fournis par chaque candidat en date du 1er mars 2017 et du 1er mars 2016, respectivement.

(2) Les renseignements se rapportant aux UAD que détiennent les administrateurs sont en date du 1er mars 2017 et du 1er mars 2016, respectivement. Pour de plus amples renseignements au sujet des UAD que détiennent les administrateurs, voir la rubrique « Rémunération des administrateurs ».

(3) La « valeur marchande ou de paiement » représente la valeur marchande ou de paiement exprimée en dollars canadiens des UAD dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) et a été établie au moyen de la multiplication du nombre d'UAD détenues par chaque candidat au 1er mars 2017 relativement à 2017 et au 1er mars 2016 relativement à 2016 par le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») à ces deux dates (15,39 $ CA et 5,75 $ CA, respectivement).

(4) Cette valeur est exprimée en dollars canadiens et a été établie au moyen de la multiplication du nombre d'actions ordinaires et d'UAD détenues par chaque candidat au 1er mars 2017 relativement à 2017 et au 1er mars 2016 relativement à 2016 par le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX à ces deux dates (15,39 $ CA et 5,75 $ CA, respectivement).

(5) Les lignes directrices sur l'actionnariat des administrateurs de la Société exigent que chaque administrateur, sauf le chef de la direction, dans les trois années suivant son entrée au conseil, achète des actions ordinaires ou détienne des UAD dont le nombre équivaut à au moins trois fois l'attribution annuelle d'UAD qu'il reçoit à titre d'administrateur aux termes du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs de la Société (le « régime d'UAD à l'intention des administrateurs »). Voir la rubrique « Rémunération des administrateurs ». Les valeurs en dollars indiquent la valeur du nombre minimal d'actions ordinaires/d'UAD en dollars canadiens au 1er mars 2017. M. Suttles doit respecter les lignes directrices sur l'actionnariat des membres de la haute direction et a atteint son niveau de propriété d'actions requis. Voir la page 56 pour obtenir de l'information sur les exigences en matière d'actionnariat des membres de la haute direction que doit respecter M. Suttles.

(6) En plus d'être membre du comité CG, M. Woitas est membre d'office sans droit de vote de tous les autres comités. En tant que membre d'office sans droit de vote, M. Woitas assiste aux réunions lorsque son horaire le lui permet et peut voter lorsque son vote est nécessaire pour l'atteinte du quorum fixé.

(7) M. Mayson a été administrateur d'Endurance Energy Ltd. (« Endurance ») de mars 2012 jusqu'à sa démission en décembre 2015, et Mme McKenzie a été administratrice d'Endurance Energy Ltd. de novembre 2008 jusqu'à sa démission en mars 2016. Le 30 mai 2016, Endurance a obtenu en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») une ordonnance initiale visant à suspendre les procédures et à accorder d'autres redressements prévus dans la LACC.

Sauf indication contraire dans les présentes, aucun des candidats a) n'est ou n'a été au cours des 10 dernières années administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui : (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance qui refuse à l'émetteur le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs et qui a été prononcée pendant que le candidat proposé exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou (ii) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance qui refuse à l'émetteur le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs et qui a été prononcée après que le candidat proposé a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions; ou b) n'est ou n'a été au cours des 10 dernières années administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou dans l'année suivant la cessation de ces fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir les biens de cette société.

Gouvernance du conseil et des comités

Structure du conseil

Le cadre de gouvernance d'Encana accorde de la latitude au conseil pour choisir la structure de direction qui convient à la Société. Dans le cadre de l'établissement de la structure de direction, le conseil tient compte de nombreux facteurs, dont les besoins particuliers de l'entreprise et l'intérêt véritable des actionnaires de la Société. La structure de direction actuelle du conseil comprend un président du conseil, un président indépendant pour chacun des comités et la participation active de tous les administrateurs. Le conseil estime que cette structure procure un bon équilibre entre un solide leadership pour la Société et la protection et la surveillance exercées par les administrateurs indépendants.

Président du conseil indépendant

Comme l'indiquent les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société, le conseil a établi qu'il est dans l'intérêt de la Société de séparer les postes de président du conseil et de chef de la direction. Le président du conseil doit être un membre indépendant du conseil et être nommé par les autres membres du conseil. Le président du conseil est chargé de s'assurer du fonctionnement efficace du conseil, de donner une orientation et d'être le principal agent de liaison entre le conseil et la direction.

Le président du conseil, Clayton H. Woitas, est un administrateur indépendant non membre de la direction. M. Woitas est président du conseil depuis juillet 2013.

Fonctions et responsabilités du président du conseil

Le président du conseil :

- assiste à toutes les réunions des comités (lorsque son horaire le lui permet);
- encourage et facilite la participation active de tous les administrateurs;
- est l'agent de liaison entre les administrateurs indépendants et la direction;
- peut convoquer des réunions des administrateurs indépendants;
- dirige le processus d'évaluation annuelle du conseil;
- surveille les enjeux et les faits nouveaux en matière de gouvernance et consulte la direction à ce sujet;
- est disposé à conseiller les présidents des comités dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités désignées envers le conseil;
- est disposé à consulter les actionnaires et à communiquer avec eux au besoin, sur demande raisonnable;
- remplit les autres fonctions que peut lui confier le conseil ou d'autres administrateurs.

Appartenance à d'autres conseils et administrateurs qui siègent ensemble à un autre conseil

Plusieurs des candidats sont également administrateurs d'autres émetteurs assujettis. Le conseil ne limite pas expressément le nombre de conseils d'autres sociétés ouvertes auxquels les administrateurs de la Société peuvent siéger. Toutefois, le comité CG prend soin de discuter avec chaque candidat du temps que les membres du conseil doivent consacrer et des attentes envers eux avant que celui-ci accepte d'être mis en candidature à titre d'administrateur et, au besoin, de façon continue par la suite. Les autres conseils auxquels siège chaque candidat sont indiqués à la rubrique « Candidats à l'élection au conseil ».

Le conseil n'a pas de politique officielle concernant les administrateurs qui siègent ensemble à d'autres conseils. Le comité CG estime cependant que le fait d'éviter si possible l'appartenance commune à d'autres conseils est une bonne pratique de gouvernance. Il n'y a pas de candidats qui siègent ensemble au conseil d'administration d'un autre émetteur assujetti.

Séances à huis clos

Les administrateurs indépendants se rencontrent régulièrement en l'absence de la direction aux réunions du conseil et des comités. Chaque président de comité préside les séances à huis clos de son comité, et le président du conseil préside les séances à huis clos du conseil. En 2016, le conseil a tenu sept séances à huis clos, et les comités en ont tenu 17.

Présence des administrateurs

On s'attend à ce que chaque administrateur assiste à chaque réunion du conseil et des comités dont il est membre.

En 2016, le conseil de la Société a tenu cinq réunions ordinaires et deux réunions extraordinaires supplémentaires, et les comités ont tenu 19 réunions. Le taux d'assiduité global des administrateurs aux réunions du conseil et des comités a été de 99 % en 2016. Tous les membres du conseil, à l'exception de Suzanne Nimocks, ont assisté à l'assemblée annuelle des actionnaires 2016 de la Société. Des renseignements détaillés concernant le taux d'assiduité de chaque administrateur figurent à la rubrique « Candidats à l'élection au conseil ».

Orientation des administrateurs

Le comité CG est responsable de l'orientation des nouveaux administrateurs et de la formation continue des membres existants du conseil de la Société. Le programme d'orientation des administrateurs de la Société fournit aux nouveaux administrateurs des renseignements détaillés sur la Société, le rôle et les attentes du conseil et de ses comités, la stratégie, les activités et les actifs de la Société ainsi que l'information financière annuelle et trimestrielle. Les administrateurs peuvent avoir accès aux outils d'orientation du conseil sur le portail en ligne du conseil, notamment au manuel d'information à l'intention des administrateurs, et à de l'information concernant l'organisation et ses politiques, lignes directrices et pratiques de gouvernance.

Les administrateurs, y compris les nouveaux membres du conseil, ont régulièrement l'occasion d'interagir avec la direction afin de discuter de questions clés relatives à l'exploitation, aux finances et au secteur se rapportant à l'entreprise de la Société. Les nouveaux administrateurs sont encouragés à rencontrer indépendamment le président du conseil, les autres administrateurs ou le chef de la direction afin de discuter de questions concernant la Société ou son entreprise. Les réunions du conseil et des comités ont lieu dans les bureaux de la Société situés au Canada et aux États-Unis. En outre, les administrateurs visitent les lieux où sont exercées les activités liées aux actifs principaux de la Société.

Accès à des conseillers indépendants

Le conseil et ses comités sont autorisés, au besoin, à retenir les services de conseillers indépendants, notamment dans les domaines des finances, du droit et de la rémunération, pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités.

Mandat du conseil

Le conseil a adopté un mandat écrit (le « mandat du conseil ») qui est joint à la présente circulaire de sollicitation de procurations à titre d'annexe B. Aux termes du mandat du conseil, les responsabilités fondamentales du conseil sont de constituer une équipe de haute direction compétente pour superviser la gestion de l'entreprise, de maximiser la valeur pour les actionnaires et d'assurer, au moyen d'un régime de gouvernance et de contrôles internes appropriés, la bonne marche de l'entreprise d'une façon conforme à la déontologie. Les responsabilités particulières du conseil qui figurent dans le mandat du conseil sont les suivantes :

- responsabilité vis-à-vis l'équipe de haute direction;
- efficacité opérationnelle et communication de l'information financière;
- éthique, intégrité et responsabilité de la société;
- fonctionnement et efficacité du conseil.

Attentes envers les administrateurs

Les administrateurs doivent comprendre la nature et le fonctionnement de l'entreprise de la Société ainsi que les facteurs externes qui peuvent avoir une incidence sur la Société. Les administrateurs doivent également passer en revue le rendement d'exploitation et le rendement financier par rapport à la stratégie, au budget et aux objectifs commerciaux approuvés de la Société. Les administrateurs doivent assister à toutes les réunions, examiner les documents avant les réunions et évaluer régulièrement l'efficacité du conseil, de ses comités et des différents administrateurs.

Supervision de la direction

Le conseil nomme le chef de la direction et établit ses objectifs de rendement annuels pour l'année. Chaque année, la rémunération annuelle du chef de la direction est recommandée par le comité des ressources humaines et de la rémunération (le « comité RHR ») et approuvée par les administrateurs indépendants.

Le conseil a clairement circonscrit les limites des pouvoirs du chef de la direction. Il s'agit principalement de limites relatives à ses pouvoirs financiers, à l'approbation d'opérations importantes et aux dérogations par rapport au plan stratégique. Le chef de la direction doit rendre des comptes au conseil, et le conseil évalue officiellement son rendement chaque année.

Planification stratégique

Le conseil a la responsabilité d'approuver le plan stratégique de la Société et d'évaluer le rendement par rapport au plan. Le conseil et la direction évaluent et examinent officiellement la stratégie de la Société lors de diverses réunions au cours de l'année. De plus, le conseil tient chaque année une séance de planification stratégique au cours de laquelle il évalue la progression de la Société par rapport au plan ainsi que les occasions, les défis et les risques éventuels d'importance auxquels l'entreprise de la Société est exposée. Les principaux objectifs opérationnels et financiers et les éventuelles affectations importantes de capitaux sont également traités. Après avoir été examiné, le plan stratégique est approuvé par le conseil. Les opérations qui sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur le plan doivent être approuvées par le conseil.

Le conseil évalue constamment pendant l'année les questions stratégiques, notamment les progrès réalisés par rapport aux principaux objectifs du plan.

Gouvernance

Le conseil et son comité CG sont responsables de la surveillance de l'approche de la Société en matière de gouvernance. Ils doivent notamment mettre en œuvre des pratiques adéquates pour s'assurer que le conseil fonctionne indépendamment de la direction et que les questions applicables en matière de législation, de réglementation et de conformité sont traitées efficacement. Le conseil a mis en place un Code de conduite commerciale complet (le « Code ») ainsi que d'autres politiques en matière de gouvernance à l'intention des administrateurs, des employés, des dirigeants et des entrepreneurs et s'assure de son respect. Les dérogations à l'application du Code par un dirigeant ou un administrateur ne peuvent être approuvées que par le conseil.

Le conseil et ses comités évaluent et améliorent constamment les pratiques de gouvernance de la Société en surveillant les changements dans la réglementation au Canada et aux États-Unis concernant la gouvernance, l'obligation de rendre des comptes et la transparence de l'information communiquée par les sociétés ouvertes.

On peut consulter le Code au *www.encana.com/pdf/about/board-governance/policies/business-conduct.pdf*. On peut consulter les lignes directrices de la Société en matière de gouvernance au *http://www.encana.com/about/board-governance/documents-filings.html*. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Politiques et normes — Code de conduite commerciale » à la page 20.

Contrôles internes

Le conseil a la responsabilité de superviser l'intégrité des contrôles internes et des systèmes d'information de gestion de la Société. Le conseil a délégué au comité d'audit la responsabilité de surveiller les contrôles de ses systèmes de comptabilité et de présentation de l'information financière.

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un mécanisme adéquat de contrôles internes de l'information financière et de présenter des mises à jour trimestrielles au comité d'audit. Les prévisions et les résultats financiers sont présentés trimestriellement au comité d'audit par notre vice-présidente directrice et chef des finances.

La communication trimestrielle au conseil et au comité d'audit fournit l'assurance raisonnable que la communication au public de l'information financière de la Société est fiable et exacte, que ses opérations sont adéquatement comptabilisées et que ses actifs sont adéquatement protégés. Chaque trimestre, la Société examine également le processus de certification à l'échelle de l'organisation afin de renforcer la responsabilité des contrôles internes clés à tous les niveaux. La direction examine ces résultats et les communique chaque trimestre au conseil.

Planification de la relève

Le conseil, le comité RHR et le comité CG participent activement aux processus de planification de la relève. Le comité RHR examine annuellement les stratégies de leadership organisationnel et de perfectionnement des compétences de la Société. La planification de la relève pour le chef de la direction est effectuée par le comité CG et présentée annuellement au conseil (le comité RHR se charge de planifier la relève pour les membres de l'ÉHD). La planification de la relève comporte un processus rigoureux qui vise à examiner les compétences, l'expérience, les qualités individuelles de leadership et les occasions de perfectionnement de chaque candidat à la relève. Tous les membres du conseil indépendants assistent aux réunions de planification de la relève pour le chef de la direction et les autres membres de l'ÉHD.

La direction concentre ses efforts en matière de planification de la relève et de gestion des talents à tous les échelons au sein de l'organisation. Ces efforts visent à conserver et à étendre le bassin d'employés talentueux, compétents et très performants dont a besoin la Société pour atteindre ses objectifs commerciaux et stratégiques à long terme.

Surveillance des risques

Le conseil est chargé de surveiller les principaux risques associés à l'entreprise de la Société, ce qui comprend la prise de mesures raisonnables afin de s'assurer que la direction a mis en place un système de gestion des risques efficace qui lui permet de repérer, de comprendre et de gérer de façon appropriée les risques associés à l'entreprise de la Société.

Les comités jouent également un rôle de premier plan dans la surveillance des risques. Chaque comité a la responsabilité d'examiner les politiques et les procédures relatives aux risques qui se rapportent à ses fonctions, ainsi que de travailler de concert avec la direction pour repérer, surveiller et gérer ces risques. Chacun des comités fait régulièrement rapport au conseil sur les progrès qu'il a accomplis, ce qui permet de coordonner et de superviser l'approche globale de la Société en matière de gestion des risques. Le rôle du conseil dans la surveillance des risques n'a pas eu d'incidence importante sur la structure de direction du conseil. En outre, nous sommes d'avis que la structure de direction actuelle du conseil permet de surveiller efficacement les procédures de gestion des risques de la Société grâce à la direction indépendante des comités, qui agissent sous la supervision de l'ensemble du conseil. Le rôle de chaque comité dans la gestion des risques est indiqué ci-dessous.

Comité du conseil	Responsabilités relatives aux risques
Comité d'audit	Repérer les principaux risques financiers et assurer la mise en œuvre de politiques, de procédures et de contrôles internes adéquats relatifs à la gestion des risques; surveiller la communication de l'information financière importante; collaborer directement avec les auditeurs internes et externes de la Société concernant les questions relatives aux risques financiers.
Comité de la responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité (le « comité REESS »)	Surveiller les politiques et les systèmes relatifs aux questions d'ESS; surveiller le rendement en matière d'ESS, les systèmes de gestion et les protocoles d'audit; et surveiller le risque relatif à la déontologie et à la conformité.
Comité des ressources humaines et de la rémunération	Surveiller le risque lié à la rémunération en s'assurant notamment que le programme et les pratiques de rémunération de la Société n'encouragent pas la prise de risques inutiles ou indus qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société, et surveiller la planification de la relève pour l'ÉHD.
Comité des candidatures et de gouvernance	Surveiller le cadre de gouvernance général; planifier la relève pour le chef de la direction; et surveiller les procédures de mise en candidature, de formation et d'évaluation des administrateurs.
Comité des réserves	Surveiller l'établissement et la communication des réserves de pétrole et de gaz de la Société et des données relatives aux ressources et retenir les services d'évaluateurs ou de vérificateurs de réserves qualifiés indépendants.

Risque lié à la rémunération

Le conseil, aidé du comité RHR, suit un processus décisionnel formel, prévoit des mécanismes de protection et évalue régulièrement les risques afin de repérer et de gérer un éventuel risque lié à la rémunération. Les questions relatives à la rémunération qui touchent les membres de la haute direction de la Société, y compris le chef de la direction, sont examinées par le comité RHR et approuvées par les membres indépendants du conseil.

Le comité RHR effectue régulièrement des évaluations du risque lié à la rémunération pour s'assurer que la Société n'encourage pas directement ou indirectement ses membres de la haute direction à prendre des risques inutiles qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur elle. Cette évaluation du risque est réalisée par le conseiller en rémunération indépendant du comité RHR.

L'évaluation la plus récente du programme et des pratiques de rémunération de la Société a été réalisée par le conseiller indépendant du comité RHR en 2014. À la suite de son évaluation, le conseiller en est venu à la conclusion [traduction] « qu'il n'était pas raisonnablement vraisemblable que les programmes de rémunération de la haute direction de la Société aient une incidence défavorable importante sur la Société, son entreprise ou sa valeur ». Cet examen a également reconnu les pratiques rigoureuses de gouvernance en matière de rémunération de la Société. Pour de plus amples renseignements sur la façon dont le comité RHR et le conseil gèrent le risque lié à la rémunération, voir « Gestion du risque lié à la rémunération » à la page 56.

Comités du conseil

Tous les comités sont composés uniquement d'administrateurs indépendants et sont présidés par un administrateur indépendant. Le conseil a établi cinq comités permanents pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, soit :

- le comité d'audit;
- le comité de la responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité;

- le comité des ressources humaines et de la rémunération;
- le comité des candidatures et de gouvernance;
- le comité des réserves.

Le conseil peut aussi créer des comités ad hoc à l'occasion et les charger de questions importantes. Le texte qui suit résume le mandat et les responsabilités de chaque comité. On peut consulter les mandats de tous les comités, y compris le mandat du comité d'audit, le mandat du comité des ressources humaines et de la rémunération et le mandat du comité des candidatures et de gouvernance sur le site Web de la Société, au *www.encana.com/about/board-governance/mandates-guidelines.html*.

Comité d'audit

Le comité d'audit formule des recommandations au conseil concernant le caractère adéquat du système de contrôle interne de la Société et s'assure que la direction ainsi que les auditeurs externes et les auditeurs internes de la Société lui font rapport annuellement concernant le processus de présentation de l'information financière et les contrôles de l'information financière. Aux termes de son mandat, le comité d'audit se réunit régulièrement à huis clos avec les auditeurs externes en l'absence de la direction.

Indépendance et compétences financières

Aux termes de la législation en valeurs mobilières et des règles des bourses applicables, tous les membres du comité d'audit doivent être indépendants et posséder des compétences financières. Tous les membres actuels du comité d'audit sont indépendants et possèdent des compétences financières.

La SEC exige également que le conseil détermine chaque année s'il y a au moins un « expert financier du comité d'audit » qui siège au comité d'audit et, si c'est le cas, que le conseil communique son nom. À cette fin, un « expert financier du comité d'audit » doit avoir les compétences suivantes :

- la compréhension des états financiers et des principes comptables généralement reconnus;
- la capacité d'évaluer de manière générale l'application de ces principes à la comptabilisation des estimations, des produits à recevoir et des charges à payer et des réserves;
- de l'expérience dans l'établissement, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées à la lecture des états financiers de la Société, ou une expérience de supervision active d'une ou de plusieurs personnes qui exercent de telles activités;
- la compréhension des contrôles internes et des procédures de communication de l'information financière;
- la compréhension des fonctions du comité d'audit.

En 2016, le conseil a déterminé que Mme McKenzie, Mme Peverett et M. Waterman étaient des « experts financiers du comité d'audit » au sens attribué par la SEC à l'expression *audit committee financial experts.*

En 2016, le comité d'audit a tenu cinq réunions et était composé de Jane L. Peverett, présidente, de Margaret A. McKenzie, de Suzanne P. Nimocks, de Brian G. Shaw et de Bruce G. Waterman. Le 1er avril 2017, Bruce G. Waterman deviendra président du comité d'audit.

Pour obtenir un complément d'information sur le comité d'audit, voir le rapport annuel.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité RHR a la responsabilité d'examiner les questions relatives à la rémunération et aux ressources humaines en vue de déployer la stratégie commerciale de la Société et de formuler des recommandations au conseil au besoin. Le comité RHR a également la responsabilité d'examiner et de recommander au conseil, aux fins d'approbation, la rémunération des membres de la haute direction de la Société, y compris le chef de la direction. Aux termes de son mandat, les responsabilités du comité RHR comprennent ce qui suit :

- examiner et recommander au conseil, aux fins d'approbation, les buts et les objectifs annuels qui se rapportent à la rémunération du chef de la direction et des autres membres de l'ÉHD;
- évaluer et recommander au conseil, aux fins d'approbation, la rémunération annuelle du chef de la direction et des autres membres de l'ÉHD;
- évaluer et recommander au conseil, aux fins d'approbation, les résultats, notamment les résultats opérationnels et financiers, aux termes des régimes incitatifs à court et à long terme fondés sur le rendement de la Société;

- superviser le processus de planification de la relève pour les membres de l'ÉHD;
- évaluer et approuver le groupe de comparaison utilisé pour évaluer le programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société;
- surveiller l'état de l'actionnariat des membres de la haute direction aux termes des lignes directrices sur l'actionnariat de la Société;
- examiner et approuver les questions portant sur les régimes de retraite et recommander au conseil, aux fins d'approbation, le financement ou les modifications importantes touchant les régimes de retraite de la Société.

Avec l'approbation de la majorité de ses membres, le comité RHR peut déléguer certaines de ses fonctions et de ses responsabilités à l'un de ses sous-comités.

Le comité RHR tient compte des observations du chef de la direction lorsqu'il prend des décisions relativement au programme de rémunération et à la rémunération individuelle de chacun des membres de l'ÉHD, sauf le chef de la direction. Au début de l'année, le chef de la direction rencontre chaque membre de l'ÉHD afin de discuter des objectifs de rendement individuels liés à sa contribution attendue à l'atteinte des objectifs de rendement de la Société pour l'année à venir. Le chef de la direction fait des observations sur le rendement tout au long de l'année, et il évalue officiellement le rendement de chacun des membres de la haute direction à la fin de l'année. De plus, la direction fournit chaque année au comité RHR (et au conseil) de l'information sur le rendement de la Société par rapport aux objectifs préalablement approuvés par le conseil, afin d'aider le conseil à déterminer l'admissibilité à la prime annuelle (les « primes »). Le conseil reçoit des recommandations du comité RHR sur la rémunération des membres de la haute direction, mais il incombe entièrement au comité RHR de prendre les décisions finales en matière de rémunération des membres de la haute direction. Le chef de la direction ne fait aucune recommandation au sujet de sa propre rémunération et il ne participe pas aux discussions à ce sujet.

Le comité RHR retient les services d'un conseiller en rémunération indépendant afin que celui-ci lui fournisse des conseils et des avis indépendants sur les questions liées à la rémunération des membres de la haute direction. Le conseiller relève directement de la présidente du comité RHR et n'offre aucun service à la direction. Pour de plus amples renseignements sur le conseiller en rémunération indépendant, voir la rubrique « Conseiller en rémunération indépendant » dans l'analyse de la rémunération.

Tous les membres du comité RHR sont des « administrateurs non employés » au sens attribué à l'expression *Non-Employee Directors* dans la Rule 16b-3 de la *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée (la « Loi de 1934 »), de même que des « administrateurs externes » au sens attribué à l'expression *outside directors* au paragraphe 162(m) de l'*Internal Revenue Code of 1986*, en sa version modifiée.

En 2016, le comité RHR a tenu quatre réunions et était composé de Suzanne P. Nimocks, présidente, de Fred J. Fowler, de Lee A. McIntire, de Margaret A. McKenzie et de Bruce G. Waterman.

Appartenance commune au comité de la rémunération et participation des initiés

Aucun membre du comité RHR n'est ou n'a été dirigeant ou employé de la Société ou de l'une de ses filiales en 2016. En 2016, aucun membre du comité RHR n'a eu de relation devant faire l'objet d'une description aux termes des règles de la SEC concernant la divulgation des opérations avec des apparentés. En 2016, aucun des membres de la haute direction de la Société n'a siégé au conseil d'administration ou au comité de la rémunération d'une autre entité dont un ou plusieurs membres de la haute direction sont membres du conseil ou du comité RHR de la Société.

Comité des candidatures et de gouvernance

Il incombe au comité CG d'examiner les questions de gouvernance et de formuler des recommandations au conseil à ce sujet, de surveiller les faits nouveaux en matière de réglementation et de superviser le processus de recrutement des administrateurs ainsi que l'évaluation du conseil, des comités et des administrateurs. Le comité CG examine également la rémunération des administrateurs et du président du conseil et recommande cette rémunération au conseil en vue de son approbation. Chaque comité passe en revue annuellement son mandat et recommande au comité CG d'y apporter des changements; le comité CG examine ces changements et formule des recommandations au conseil à cet égard.

Le comité CG est chargé de repérer des candidats qualifiés éventuels pour pourvoir des postes vacants au conseil, de recommander la nomination d'administrateurs (y compris de présidents) pour chacun des comités, d'élaborer et de recommander des pratiques de gouvernance appropriées et de surveiller l'autoévaluation du conseil. Lorsqu'il évalue les candidatures aux postes d'administrateur et les nominations aux comités, le comité CG cherche à atteindre un équilibre entre les connaissances, l'expérience et les capacités au conseil et aux comités et à repérer les personnes qui peuvent aider la Société à atteindre ses objectifs à court et à long terme, à protéger les intérêts des actionnaires et à créer de la valeur pour les actionnaires. Pour ce faire, le comité CG évalue globalement les caractéristiques de diversité de la

personne (p. ex., ses antécédents, notamment professionnels, ses compétences, sa race et son sexe), et il n'accorde pas nécessairement plus de valeur à une caractéristique en particulier. En outre, la diversité sur le plan des antécédents, notamment professionnels, des compétences, de la race et du sexe ne sont que quelques-unes des caractéristiques dont tient compte le comité CG.

De plus, dans le cadre de l'évaluation des candidats éventuels à un poste d'administrateur, bien qu'il ne considère pas que les candidats doivent répondre à certaines exigences minimales spécifiques, le comité CG s'assure que les candidats font preuve d'intégrité sur les plans personnel et professionnel et d'un bon jugement professionnel et qu'ils possèdent de l'expérience et des compétences pertinentes, notamment les compétences indiquées dans le tableau de compétences des administrateurs qui figure à la page 5, ainsi que d'autres compétences, dont celles qui sont énoncées dans les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société. Le comité CG établira également si le candidat à un poste d'administrateur a la volonté et la capacité de consacrer le temps qui doit être consacré aux fonctions de membre du conseil ou d'un comité.

En outre le comité CG évalue chaque personne dans le contexte du conseil dans son ensemble afin de recommander les personnes qui sont le plus en mesure de pérenniser le succès de l'entreprise de la Société et de représenter les intérêts des actionnaires en exerçant un bon jugement professionnel et en mettant à profit leurs expériences diversifiées dans différents domaines. La Société estime que ses administrateurs actuels possèdent des expériences professionnelles, des compétences et des antécédents diversifiés et que (entre autres choses) ils appliquent des normes élevées d'éthique personnelle et professionnelle, ont des antécédents de succès éprouvés dans leurs domaines respectifs et possèdent de précieuses connaissances de l'entreprise de la Société et du secteur du pétrole et du gaz.

Le conseil respecte les statuts constitutifs et les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société et, à l'heure actuelle, il n'a pas l'intention d'augmenter le nombre de ses membres. Toutefois, si, dans l'avenir, le conseil détermine qu'il est opportun d'ajouter un poste d'administrateur, le comité CG tiendra compte, conformément au mandat du conseil, de la diversité sur les plans des antécédents, notamment professionnels, des compétences, de la race et du sexe, ainsi que des autres caractéristiques et facteurs décrits ci-dessus dans le cadre de l'évaluation des candidats à ce poste d'administrateur.

Le comité CG utilise divers moyens pour repérer et évaluer les candidats aux postes d'administrateur. Plutôt que de restreindre la durée du mandat des administrateurs, le comité CG examine annuellement la question de la poursuite du mandat de chaque administrateur. Le comité CG évalue régulièrement la taille appropriée du conseil. En outre, le comité CG évalue à l'occasion des candidatures aux postes d'administrateur. Des candidatures peuvent être proposées au comité CG par des membres actuels du conseil, des agences de recrutement de professionnels, des actionnaires ou d'autres personnes. Ces candidatures peuvent être évaluées à tout moment au cours de l'année lors des réunions ordinaires ou extraordinaires du comité CG.

De plus, le comité CG évaluera les candidatures proposées par les actionnaires conformément aux procédures énoncées à la rubrique « Propositions d'actionnaires et mise en candidature d'administrateurs ». Il évaluera ces candidatures selon les mêmes critères et de la même manière que pour les autres candidats aux postes d'administrateur.

En 2016, le comité CG a tenu trois réunions et était composé de Clayton H. Woitas, président, de Peter A. Dea, de Howard J. Mayson, de Suzanne P. Nimocks et de Jane L. Peverett. Le 1er avril 2017, Bruce G. Waterman deviendra membre du comité CG.

Comité des réserves

Le comité des réserves évalue les évaluateurs ou vérificateurs de réserves qualifiés devant être engagés pour évaluer ou vérifier, selon le cas, les réserves de pétrole et de gaz et les données relatives aux ressources de la Société, les procédures relatives à la communication de l'information aux évaluateurs ou aux vérificateurs de réserves qualifiés, selon le cas, et les estimations annuelles des réserves et des ressources avant leur communication au public.

En 2016, le comité des réserves a tenu trois réunions et était composé de Howard J. Mayson, président, de Peter A. Dea, de Jane L. Peverett et de Brian G. Shaw.

Comité de responsabilité d'entreprise, de l'environnement, de la santé et de la sécurité

La fonction première du comité REESS est d'aider le conseil dans l'exercice de ses fonctions de surveillance et de gouvernance en analysant les politiques, les normes et les pratiques de la Société en matière de responsabilité d'entreprise, y compris en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail et de conduite générale de l'entreprise et d'éthique, et en présentant des rapports et en formulant des recommandations au conseil à ce sujet.

En 2016, le comité REESS a tenu quatre réunions et était composé de Peter A. Dea, président, de Fred J. Fowler, de Howard J. Mayson et de Lee A. McIntire.

Politiques et normes

Code de conduite commerciale

Le Code est à la base de l'engagement de la Société de faire preuve d'un comportement éthique et d'intégrité dans tout ce qu'elle fait. Ancré dans les valeurs fondamentales de la Société que sont la sécurité, la confiance, le respect et l'intégrité, le Code énonce les obligations des administrateurs, des employés et des employés contractuels de la Société ainsi que les attentes de la Société quant à leur conduite. On peut consulter le Code au *www.encana.com/about/board-governance/policies*. Le Code est soutenu par un certain nombre de politiques de la Société et couvre notamment les sujets suivants :

- la communication de l'information financière et l'obligation de rendre compte
- le maintien de la confidentialité
- l'évitement des conflits d'intérêts
- la protection et l'utilisation adéquate des actifs
- l'évitement et le signalement de comportements frauduleux
- la protection des occasions d'affaires
- le respect des lois
- les pratiques équitables
- le respect des lois sur la concurrence et des lois antitrust
- le signalement de violations du Code ou de la législation applicable
- l'absence de représailles

Chaque année, tous les administrateurs et les employés sont tenus de réitérer leur engagement envers le Code et ses politiques connexes. En 2016, tous les administrateurs et les employés ont confirmé leur engagement envers le Code dans le cadre du processus de renouvellement de l'engagement annuel de la Société. Les entrepreneurs sont également tenus, comme condition à ce que leurs services soient retenus, de se conformer aux principes et aux normes énoncés dans le Code. La Société offre également à l'interne des séances de formation régulières sur le Code et des questions d'éthique et de conformité.

L'adoption d'un comportement éthique et la communication des préoccupations sont fortement encouragées dans toute l'organisation, y compris au moyen de la ligne directe sur l'intégrité de la Société (la « ligne directe »). La ligne directe, à laquelle on peut avoir accès en ligne ou par téléphone, permet à toute personne (au sein de la Société ou ailleurs) de signaler, de façon confidentielle et anonyme, toute conduite illégale, contraire à l'éthique ou inadéquate soupçonnée. La ligne directe est exploitée par un tiers qui fournit des rapports à l'équipe de la Société chargée de l'éthique et de la conformité à l'interne aux fins d'examen et, au besoin, d'enquête. Des rapports concernant la ligne directe et les activités d'enquête sont régulièrement soumis au comité REESS. Les rapports concernant toute irrégularité financière, notamment dans la comptabilité, les contrôles comptables internes ou l'audit, sont soumis au comité d'audit. Les questions ou enquêtes importantes sont communiquées directement au conseil.

Toute dérogation au Code par un dirigeant ou un administrateur ne peut être approuvée que par le conseil et doit être communiquée sans délai, ainsi que l'exige la loi. Le conseil n'a renoncé à aucun aspect du Code jusqu'à maintenant, et nous n'avons jamais eu à déposer de document aux termes de la législation en valeurs mobilières relativement à une dérogation au Code.

Politique de communication de l'information

Le conseil a approuvé une politique de communication de l'information, qui reflète notre engagement envers la communication publique en temps opportun, impartiale et exacte concernant les affaires et les activités de la Société. La politique porte notamment sur la communication de renseignements importants, le recours à des porte-parole d'entreprise autorisés et désignés ainsi que les lignes directrices concernant les interactions avec les analystes, les investisseurs et les médias afin d'éviter la communication sélective. La politique énonce également le rôle et les responsabilités du comité d'information interne de la Société à l'égard de la surveillance et du suivi des questions de communication. La politique de communication de l'information s'applique à l'ensemble des administrateurs, du personnel et des employés contractuels et peut être consultée au *www.encana.com/about/board-governance/policies*.

Politique sur la négociation des titres et les déclarations d'initiés

Les administrateurs, les employés et les entrepreneurs sont visés par une politique sur la négociation des titres et les déclarations d'initiés. La politique interdit les opérations d'initiés, établit un calendrier régulier d'interdiction d'opérations, décrit sommairement les restrictions de négociation et les obligations d'information des initiés de la Société et énonce les obligations de la Société envers les bourses et les autorités de réglementation.

Par ailleurs, la politique interdit expressément à nos administrateurs et à nos employés d'effectuer toute forme d'opération de monétisation de capitaux propres (y compris l'achat d'instruments financiers en vue de couvrir ou de compenser une diminution de valeur) ainsi que les activités suivantes à l'égard des titres de la Société :

- vendre des titres dont ils ne sont pas propriétaires, qu'ils n'ont pas encore entièrement réglés ou qu'ils n'ont pas le droit de posséder (une « vente à découvert »);
- vendre une « option d'achat » ou acheter une « option de vente »;
- conclure des opérations de monétisation de capitaux propres portant sur des titres visés par les lignes directrices sur l'actionnariat de la Société ou qui s'assimilent à une « vente à découvert »;
- conclure des ententes de courtage susceptibles d'entraîner une vente à un moment où ils ne sont pas autorisés à négocier des titres.

La politique sur la négociation des titres et les déclarations d'initiés s'applique à tous les administrateurs, les employés et les employés contractuels et on peut la consulter au *www.encana.com/about/board-governance/policies*.

Diversité

Le conseil surveille activement les faits nouveaux en matière de gouvernance au Canada et aux États-Unis concernant la diversité du conseil. Même si la Société n'a pas mis en place de quotas ou d'objectifs spécifiques afin d'établir la composition du conseil, elle soutient les objectifs d'amélioration de la diversité et considère activement les questions de diversité au moment de repérer des candidats compétents à un poste d'administrateur. La Société estime qu'une diversité de points de vue rend le conseil plus efficace, l'aide à repérer les risques et lui permet de reconnaître et d'aborder de façon plus créative les questions qui pourraient avoir une incidence sur l'entreprise.

La Société est soucieuse de faire progresser professionnellement les femmes et les personnes ayant des parcours variés. Même si elle ne dispose pas de politique officielle en matière de mixité, la Société maintient traditionnellement une importante représentation féminine au sein du conseil et de la haute direction. En 2016, 30 % de nos administrateurs indépendants étaient des femmes. À l'assemblée, deux des candidats sont des femmes.

Au sein de la haute direction, trois membres (ou 43 %) de l'ÉHD sont des femmes, qui sont toutes largement reconnues pour leurs accomplissements et leur apport au secteur du pétrole et du gaz. Pour les échelons inférieurs à celui de membre de la haute direction, la Société soutient fortement le développement professionnel de ses employées grâce à ses processus de gestion des talents et de planification de la relève, au réseau des femmes d'Encana et à des programmes de mentorat formels et informels. Dans le cadre de son engagement à développer sa main-d'œuvre et à créer des occasions de croissance et de progression professionnelles, la Société continue de chercher activement à atteindre les objectifs de diversité. En outre, en ce qui a trait aux filiales importantes de la Société (indiquées dans le rapport annuel), environ 49 % des postes d'administrateur et 31 % des postes de dirigeant sont occupés par des femmes au 31 décembre 2016.

Rémunération des administrateurs

Philosophie et objectifs

Le programme de rémunération de la Société vise à attirer et à fidéliser des administrateurs compétents et à assurer une harmonisation avec les intérêts des actionnaires. Pour atteindre ces objectifs, la rémunération des administrateurs comprend une provision sur rémunération annuelle, des UAD attribuées aux administrateurs aux termes du régime d'UAD à l'intention des administrateurs et des exigences en matière d'actionnariat. Chacun de ces éléments de la rémunération est décrit ci-après.

Les administrateurs indépendants ne reçoivent pas de rémunération liée au rendement ni d'avantages sociaux ou d'autres avantages indirects de la Société. M. Suttles ne reçoit aucune rémunération de la Société à titre d'administrateur.

Structure de rémunération des administrateurs

Avec prise d'effet le 1er janvier 2015, le conseil a adopté une nouvelle structure de rémunération des administrateurs. La structure de rémunération prévoit une provision sur rémunération globale (par opposition à une structure fondée sur des jetons de présence pour chaque réunion et des indemnités de déplacement) et, dans le cas du président du conseil, une proportion accrue de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (sous forme d'UAD aux termes du régime d'UAD à l'intention des administrateurs) et une réduction correspondante de la rémunération en espèces annuelle. Cette structure de rémunération se compose des éléments suivants :

Provision sur rémunération annuelle	
Président du conseil	94 375 $
Membre du conseil	45 300 $
Président du comité d'audit	15 100 $
Président du comité des ressources humaines et de la rémunération	11 325 $
Présidents des autres comités[1]	7 550 $
Attribution annuelle d'UAD (unités)	
Président du conseil	18 000
Membre du conseil	9 800

Note :
(1) À titre de président du conseil, M. Woitas ne reçoit pas de provision sur rémunération en tant que président du comité CG.

La provision sur rémunération annuelle est payée en versements trimestriels. La provision sur rémunération annuelle et la première attribution d'UAD, s'il y a lieu, sont calculées au prorata pour les mandats partiels.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs

Les administrateurs reçoivent une attribution initiale d'UAD lorsqu'ils entrent au conseil et une attribution annuelle d'UAD. Les administrateurs peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur provision sur rémunération annuelle en espèces ou en UAD. Des comptes d'UAD distincts sont tenus pour chaque administrateur. Les UAD sont créditées avec des équivalents de dividendes en UAD lorsqu'un dividende est payé sur les actions ordinaires.

Les UAD sont acquises immédiatement mais ne peuvent faire l'objet d'un rachat qu'une fois que l'administrateur cesse de siéger au conseil. Les administrateurs doivent faire racheter leurs UAD avant le 15 décembre de l'année qui suit leur départ du conseil. La valeur des UAD rachetées est payée à l'administrateur en espèces (déduction faite de l'impôt) et est établie au moyen de la multiplication du nombre d'UAD faisant l'objet du rachat par la valeur marchande d'une action ordinaire au moment en cause. À cette fin, la valeur marchande s'entend du cours de clôture des actions ordinaires à la date qui précède immédiatement la date du rachat. Les UAD peuvent être rachetées en totalité ou en partie en plusieurs étapes, pour autant que le rachat soit effectué avant la date limite applicable.

Pour obtenir des renseignements au sujet du nombre total d'UAD et de leur valeur marchande et de la valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD détenues par les administrateurs, voir la rubrique « Candidats à l'élection au conseil ».

Lignes directrices sur l'actionnariat

Les administrateurs indépendants doivent conserver une participation dans la Société afin que leurs intérêts soient harmonisés avec ceux des actionnaires. Chaque administrateur est censé être propriétaire d'au moins trois fois la valeur de son attribution annuelle d'UAD au plus tard trois ans après son entrée au conseil. Les actions ordinaires détenues directement ou en propriété véritable par l'entremise d'un prête-nom et les UAD sont prises en compte aux fins du respect des lignes directrices. Chacun des administrateurs en poste de la Société respecte actuellement les lignes directrices.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit résume la rémunération annuelle des administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nom	Honoraires gagnés[1][4] ($)	Attributions fondées sur des actions[2] ($)	Autre rémunération[3][4] ($)	Total[4] ($)
Peter A. Dea[5]	52 850	51 312	379	104 541
Fred J. Fowler	45 300	51 312	379	96 991
Howard J. Mayson	52 850	51 312	379	104 541
Lee A. McIntire[5]	45 300	51 312	379	96 991
Margaret A. McKenzie	45 300	51 312	379	96 991
Suzanne P. Nimocks[5]	56 625	51 312	379	108 316
Jane L. Peverett	60 400	51 312	379	112 091
Brian G. Shaw[5]	45 300	51 312	379	96 991
Douglas J. Suttles[6]	–	–	–	–
Bruce G. Waterman[5]	45 300	51 312	379	96 991
Clayton H. Woitas[5]	94 375	94 247	379	189 001

Notes :
(1) Les honoraires gagnés comprennent la provision sur rémunération annuelle versée aux membres du conseil et des comités.

(2) La valeur des attributions annuelles d'UAD en 2016 s'est établie à 126 540 $ CA dans le cas du président du conseil et à 68 894 $ CA dans le cas de nos autres administrateurs indépendants (18 000 UAD ont été attribuées au président du conseil et 9 800 UAD ont été attribuées aux administrateurs indépendants). Les montants ont été calculés en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2015, soit la date de l'attribution annuelle d'UAD, qui s'établit à 7,03 $ CA, et ont été convertis en dollars américains au moyen du taux de change en vigueur le 30 décembre 2016, soit 1,00 $ CA = 0,7448 $ US.

(3) Représente le coût de l'assurance-vie fournie par la Société.

(4) Les montants qui ont été initialement payés en dollars canadiens ont été convertis en dollars américains au moyen d'un taux de change de 1,00 $ CA = 0,755 $ US, soit le taux de change moyen pour 2016 en fonction du cours acheteur quotidien à midi publié par la Banque du Canada.

(5) A choisi de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération sous forme d'UAD plutôt qu'en espèces.

(6) M. Suttles ne reçoit aucune rémunération en tant qu'administrateur. Se reporter à la rubrique « Attributions en vertu d'un régime incitatif — Attributions en vertu d'un régime pour 2016 » à la page 59 pour obtenir des renseignements sur la rémunération incitative à long terme (« ILT ») attribuée à M. Suttles à titre de chef de la direction.

Restrictions en matière de négociation et de couverture

Les administrateurs doivent respecter bon nombre des politiques et des pratiques de la Société, notamment une politique sur la négociation de titres et les déclarations d'initiés, qui interdit aux administrateurs d'effectuer certaines opérations, directement ou indirectement, à l'égard des titres de la Société, y compris les UAD attribuées aux termes du régime d'UAD à l'intention des administrateurs. Se reporter à la rubrique « Gouvernance du conseil et des comités — Politique sur la négociation des titres et les déclarations d'initiés ».

Indépendance des administrateurs et opérations avec une personne apparentée

Aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable, des règles des bourses et des lignes directrices en matière de gouvernance de la Société, le conseil doit être constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants. Pour faire cette détermination, le conseil respecte les critères prévus dans la législation en valeurs mobilières et les règles des bourses applicables et tient compte de l'ensemble des circonstances et des faits pertinents. Pour qu'un administrateur soit considéré comme indépendant :

- l'administrateur ne doit pas entretenir de relation inadmissible aux termes de la législation en valeurs mobilières et des règles des bourses applicables;
- le conseil doit établir que l'administrateur n'a pas par ailleurs de relation importante avec la Société directement, ou à titre de dirigeant, d'actionnaire ou d'associé d'une organisation qui a une relation avec la Société.

En outre, lorsqu'il détermine l'indépendance d'un administrateur, le conseil ne tient pas compte des opérations :

- avec des entités pour lesquelles l'administrateur ou un membre de sa famille immédiate a seulement agi à titre d'administrateur ou de fiduciaire;
- de moins de 120 000 $;
- avec des entités dans lesquelles l'administrateur ou un membre de sa famille immédiate a une participation de moins de 10 %.

On peut obtenir plus de renseignements sur le sens que la Société donne à l'indépendance des administrateurs au *http://www.encana.com/about/board-governance/documents-filings.html***.**

Par l'intermédiaire du comité CG, le conseil examine annuellement les relations d'affaires pertinentes que les candidats aux postes d'administrateur et toute personne qui a siégé au conseil en 2016 peuvent avoir avec la Société. Par suite de son examen annuel, le conseil a établi qu'aucun des candidats n'a de relation importante avec la Société et que, par conséquent, tous les candidats sont indépendants, sauf le chef de la direction.

Tous les administrateurs qui sont membres du comité d'audit, du comité RHR et du comité CG sont indépendants aux termes de la législation en valeurs mobilières et des règles des bourses applicables. Les règlements de la SEC et les règles de la NYSE applicables aux sociétés cotées en bourse exigent que le comité d'audit, le comité RHR et le comité CG respectent des critères d'indépendance supplémentaires, qui ont tous été respectés au cours de l'exercice 2016.

Politique et procédure concernant les opérations avec une personne apparentée

Une « opération avec une personne apparentée » est une opération, une entente ou une relation (ou une série d'opérations, d'ententes ou de relations analogues) à laquelle la Société (ou l'une de ses filiales) a participé, participe ou participera et, pour ce qui est des administrateurs ou des actionnaires ayant une participation de plus de 5 % dans la Société, dont le montant est supérieur à 120 000 $, et dans laquelle une « personne apparentée » (définie ci-dessous) avait, a ou aura un intérêt important, direct ou indirect.

Une « personne apparentée » est (i) un administrateur, un candidat à un poste d'administrateur ou un membre de la haute direction de la Société, (ii) un membre de la famille immédiate d'un administrateur, d'un candidat à un poste d'administrateur ou d'un membre de la haute direction ou (iii) le porteur véritable de plus de 5 % des actions ordinaires ou un membre de sa famille immédiate.

De façon générale, la Société conclut ou ratifie une opération avec une personne apparentée seulement lorsque le conseil, agissant par l'intermédiaire du comité CG, établit que l'opération en question est raisonnable et juste pour la Société. Afin d'établir si une opération avec une personne apparentée est raisonnable et juste pour la Société, le comité CG tient compte, entre autres choses, de l'évaluation de l'opération par des employés qui participent directement à l'opération et de la recommandation du chef des finances. En outre, toute opération avec une personne apparentée visant un membre de la haute direction doit être approuvée au préalable par le chef de la direction, et toute opération avec une personne apparentée visant le chef de la direction ou le propriétaire véritable de plus de 5 % des actions ordinaires en circulation doit être soumise à l'approbation du comité d'audit. Si une opération avec une personne apparentée est en cours, toute modification apportée à celle-ci sera examinée et l'opération sera passée en revue chaque année afin d'en évaluer le caractère raisonnable et juste pour la Société.

Dans le cadre du processus de repérage des opérations avec une personne apparentée potentielles, les administrateurs et les membres de la haute direction remplissent des questionnaires annuels. De plus, les administrateurs et les candidats aux postes d'administrateur doivent chaque année vérifier et mettre à jour les renseignements suivants : (i) les entités dont l'administrateur est un employé, un administrateur ou un membre de la haute direction, (ii) chaque entité où un membre de la famille immédiate d'un administrateur agit à titre de membre de la haute direction, (iii) chaque entreprise, société ou autre entité où l'administrateur ou un membre de sa famille immédiate agit à titre d'associé ou de dirigeant ou occupe un poste similaire ou dans laquelle la personne détient une participation véritable de 5 % ou plus et (iv) chaque organisme de bienfaisance ou sans but lucratif pour lequel l'administrateur ou un membre de sa famille immédiate agit à titre d'employé, de membre de la haute direction, d'administrateur ou de fiduciaire.

Le comité d'audit examine de façon continue toute opération avec une personne apparentée afin de prévenir les conflits d'intérêts.

Titres appartenant à certains propriétaires véritables et à la direction

Propriété des titres de capitaux propres de la Société

Le tableau suivant présente, au 1er mars 2017, des renseignements sur la propriété véritable des actions ordinaires par chacun des administrateurs, par chacune des personnes nommées dans le tableau sommaire de la rémunération qui figure à la page 57, ainsi que par les administrateurs et les membres de la haute direction en tant que groupe. Sauf indication contraire, les droits de vote et les pouvoirs de placement relatifs aux actions ordinaires ne peuvent être exercés que par la personne nommée, et aucune action ordinaire n'a été mise en gage à titre de sûreté par cette personne.

Nom	Nombre total d'actions ordinaires détenues en propriété véritable	Pourcentage des actions ordinaires en circulation[4]
Peter A. Dea	135	*
Fred J. Fowler	15 000	*
Howard J. Mayson	20 224	*
Lee A. McIntire	17 100	*
Margaret A. McKenzie	12 000	*
Suzanne P. Nimocks	5 600	*
Jane L. Peverett	0	*
Brian G. Shaw	10 000	*
Bruce G. Waterman	125 000	*
Clayton H. Woitas	262 690	*
Douglas J. Suttles	85 350	*
Sherri Brillon	108 476	*
Mike McAllister	20 882	*
David Hill	31 173	*
Renee Zemljak	20 471	*
Tous les administrateurs et les membres de la haute direction en tant que groupe[5]	774 680	*

* *Moins de 1 % des actions ordinaires émises et en circulation.*

Actionnaires principaux

Le tableau suivant présente des renseignements sur le nombre d'actions ordinaires détenues par les personnes qui, à la connaissance de la Société, sont propriétaires véritables de plus de 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

	Nom et adresse	Montant et nature de la propriété véritable	Pourcentage des actions ordinaires en circulation
1	Viking Global Investors LP 55 Railroad Avenue, Greenwich, CT 06830	88 788 457	9,1 %
2	BlackRock Inc. 55 East 52nd St., New York, NY 10055	76 721 109	7,9 %
3	Davis Selected Advisers, L.P. 2949 East Elvira Road, Suite 101, Tucson, AZ 85756	71 084 413	7,3 %
4	Morgan Stanley 1585 Broadway, New York, NY 10036	61 867 095	6,3 %

(1) Ces renseignements sont fondés sur une annexe 13G/A déposée le 14 février 2017, que l'on peut consulter au *www.sec.gov*.
(2) Ces renseignements sont fondés sur une annexe 13G/A déposée le 24 janvier 2017, que l'on peut consulter au *www.sec.gov*.
(3) Ces renseignements sont fondés sur une annexe 13G/A déposée le 13 février 2017, que l'on peut consulter au *www.sec.gov*.
(4) Ces renseignements sont fondés sur une annexe 13G/A déposée le 13 février 2017, que l'on peut consulter au *www.sec.gov*.

[4] Les unités d'actions créditées dans le cadre du régime d'UAD à l'intention des administrateurs ne sont pas incluses à titre d'actions en circulation dans le calcul de ces pourcentages. Les unités d'actions liées au rendement et les unités d'actions incessibles dont les droits n'ont pas été acquis et qui peuvent être réglées en actions au moment de leur acquisition au gré de la Société ne sont pas non plus incluses.

[5] Sont incluses les actions ordinaires qui appartiennent en propriété véritable aux membres de la haute direction Joanne Alexander (26 976) et Mike Williams (13 603).

Conformité à l'obligation d'information sur la propriété véritable aux termes du paragraphe 16(a)

Aux termes du paragraphe 16(a) de la Loi de 1934, les membres de la haute direction et les administrateurs de la Société, de même que les personnes qui sont propriétaires de plus de 10 % d'une catégorie inscrite des titres de capitaux propres de la Société, sont tenus de déposer auprès de la SEC des déclarations initiales de propriété et des déclarations de changements dans la propriété des actions ordinaires. Les règlements de la SEC exigent que les membres de la haute direction, les administrateurs et les actionnaires à plus de 10 % fournissent à la Société des copies de l'ensemble des formulaires qu'ils déposent conformément au paragraphe 16(a). Le personnel administratif de la Société a pour pratique d'aider les membres de la haute direction et les administrateurs de la Société à établir les déclarations initiales de propriété et les déclarations de changements dans la propriété et à déposer ces rapports auprès de la SEC. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société s'est prévalue de la dispense pour émetteurs privés étrangers des exigences prévues dans le paragraphe 16(a) et, par conséquent, aucune personne n'a été tenue en 2016 de déposer un formulaire sur la propriété véritable aux termes de l'article 16 de la Loi de 1934.

Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

En date de la présente circulaire de sollicitation de procurations, aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société ni aucune personne ayant des liens avec eux n'a de dette envers la Société ou ses filiales, notamment une dette faisant l'objet d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou de toute entente analogue.

Questions liées à l'audit

Rapport du comité d'audit

Le comité d'audit est régi par un mandat adopté par le conseil qui énonce ses responsabilités et ses pratiques et que l'on peut consulter au *www.encana.com/pdf/about/board-governance/mandate-audit.pdf*. Il examine le caractère adéquat de son mandat chaque année et, au besoin, il recommande au conseil d'y apporter des modifications reflétant l'évolution du rôle du comité d'audit. En 2016, le comité d'audit était constitué de cinq administrateurs, qui sont tous indépendants au sens de la législation en valeurs mobilières et des règles des bourses applicables et dont au moins un est un « expert financier du comité d'audit ».

Responsabilités

La direction a la responsabilité d'établir les états financiers consolidés de la Société, de gérer les procédures de comptabilité et d'information financière, d'élaborer et de maintenir les systèmes de contrôles internes à l'égard de l'information financière, et d'évaluer l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Les auditeurs indépendants sont chargés d'effectuer l'audit indépendant des états financiers consolidés et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société. Le comité d'audit a pour responsabilité principale de contrôler et de superviser ces processus et ces procédures pour le compte du conseil.

Surveillance des auditeurs indépendants

Le comité d'audit évalue les compétences, le rendement et l'indépendance des auditeurs indépendants de la Société et, chaque année, il recommande au conseil de reconduire le mandat des auditeurs indépendants actuels de la Société à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou de nommer un autre auditeur. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. étaient les auditeurs indépendants de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et, sous réserve du vote affirmatif à la majorité des voix dûment exprimées à l'assemblée, leur mandat à ce titre sera reconduit à l'assemblée et prendra fin à la levée de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Le comité d'audit et les auditeurs indépendants ont discuté des questions dont ils avaient l'obligation de discuter conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (le « PCAOB »). En outre, le comité d'audit a reçu des auditeurs indépendants l'information écrite et la lettre qui sont exigées aux termes des normes du PCAOB régissant la communication entre les auditeurs indépendants et le comité d'audit en ce qui a trait à l'indépendance, et il a discuté avec les auditeurs indépendants de leur indépendance de la Société et de sa direction et de la question de savoir si la prestation de services non liés à l'audit par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. permet quand même de conserver l'indépendance des auditeurs.

États financiers consolidés audités pour 2016

Le comité d'audit a examiné les états financiers consolidés audités figurant dans le rapport annuel sur formulaire 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les résultats de l'évaluation de la direction portant sur l'efficacité des contrôles

internes de la Société à l'égard de l'information financière et l'audit de ces contrôles internes effectué par les auditeurs indépendants, et il en a discuté avec la direction et les auditeurs indépendants.

Sur le fondement des examens et des discussions susmentionnés et des rapports des auditeurs indépendants, le comité d'audit a recommandé au conseil, et le conseil a approuvé, l'inclusion des états financiers consolidés audités dans le rapport annuel sur formulaire 10-K de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, aux fins de dépôt auprès de la SEC.

Le comité d'audit
Jane L. Peverett, présidente
Margaret A. McKenzie
Suzanne P. Nimocks
Brian G. Shaw
Bruce G. Waterman

Question nº 2. Nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs indépendants

Le comité d'audit a le pouvoir et la responsabilité d'examiner et d'évaluer les auditeurs indépendants de la Société et de faire des recommandations au conseil concernant la reconduction du mandat de ces auditeurs à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou concernant la destitution de ces auditeurs et, au besoin, de recommander au conseil la nomination d'autres auditeurs indépendants. À titre de comité du conseil, sous réserve de la législation applicable et des droits des actionnaires de la Société, le comité d'audit est chargé de la nomination, de la rémunération, de l'embauche et de la supervision générale des travaux des auditeurs indépendants.

Les actionnaires sont appelés à nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PwC »), cabinet d'experts-comptables inscrit, à titre d'auditeurs indépendants de la Société jusqu'à la levée de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. PwC (y compris les sociétés qu'elle a remplacées) sont les auditeurs indépendants de la Société depuis plus de 10 ans.

Évaluation annuelle et sélection des auditeurs indépendants

Le comité d'audit évalue chaque année le rendement des auditeurs indépendants de la Société, y compris l'équipe principale de la mission d'audit, et il recommande au conseil de reconduire le mandat des auditeurs indépendants actuels à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou d'envisager la nomination d'autres cabinets d'audit. Avant de recommander au conseil de reconduire le mandat de PwC, le comité d'audit a notamment tenu compte des facteurs suivants :

- les capacités globales de PwC;
- le savoir-faire technique de PwC et ses connaissances liées aux activités mondiales et au secteur de la Société;
- la qualité et la franchise des communications entre PwC et le comité d'audit et la direction;
- l'indépendance de PwC;
- la qualité et l'efficacité des services fournis par PwC, y compris les observations de la direction sur le rendement de PwC et l'efficacité avec laquelle PwC a démontré l'indépendance de son jugement et fait preuve d'objectivité et de scepticisme professionnel;
- des données externes sur la qualité et le rendement de l'audit, y compris de récents rapports du PCAOB sur PwC et ses pairs;
- le caractère approprié des honoraires de PwC, le mandat de PwC à titre d'auditeurs indépendants de la Société, y compris les avantages associés à un long mandat, ainsi que les contrôles et les processus mis en place qui aident à préserver l'indépendance de PwC.

Honoraires d'audit et autres honoraires

Le comité d'audit a la responsabilité d'approuver les services d'audit et les services non liés à l'audit autorisés qui sont fournis par les auditeurs indépendants ainsi que les honoraires s'y rapportant. Le tableau suivant présente des renseignements sur les honoraires facturés pour des services d'audit et d'autres services fournis par PwC au cours des exercices 2016 et 2015.

(en milliers de $ CA)	**2016**	**2015**
Honoraires d'audit[1]	2 820	3 408
Honoraires pour services liés à l'audit[2]	262	235
Honoraires pour services fiscaux[3]	360	661
Autres honoraires[4]	5	5
Total	**3 447**	**4 309**

(1) Les honoraires d'audit comprennent les honoraires facturés pour l'audit des états financiers annuels de la Société (y compris les examens trimestriels requis), les audits de filiales ou les services qui sont normalement fournis à l'occasion de dépôts ou de missions prévus par la loi et la réglementation.

(2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires facturés pour les services de certification et les services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la Société et qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit. Au cours des exercices 2016 et 2015, les services inclus dans cette catégorie ont compris des examens effectués dans le cadre d'acquisitions et de dessaisissements, de la recherche portant sur des questions comptables et des questions liées à l'audit et l'examen de l'information sur les réserves.

(3) Les honoraires pour services fiscaux comprennent les honoraires facturés pour les services en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale. Au cours des exercices 2016 et 2015, les services inclus dans cette catégorie ont compris de l'aide et des conseils portant sur la préparation des déclarations de revenus des sociétés.

(4) Au cours des exercices 2016 et 2015, les services inclus dans cette catégorie ont compris le paiement de frais de maintenance liés à un outil de recherche donnant accès à une importante bibliothèque d'information financière et de certification.

Tous les services d'audit, les services liés à l'audit, les services fiscaux et les autres services ont été approuvés au préalable par le comité d'audit, qui a conclu que la prestation de ces services par PwC était compatible avec l'indépendance de ce cabinet dans le cadre de l'exercice de ses fonctions d'audit. Le comité d'audit a pris en compte la question de savoir si la prestation de services non liés à l'audit par PwC permet quand même de conserver l'indépendance des auditeurs.

En 2016 et en 2015, la Société n'a pas invoqué l'exception à l'égard des services de valeur minime (de minimis) prévue par le sous-alinéa (c)7)(i)(C) de la Rule 2-01 du Regulation S-X de la SEC.

Politiques et procédures d'approbation préalable du comité d'audit

Le comité d'audit approuve tous les services d'audit et les services non liés à l'audit qui doivent être fournis par nos auditeurs indépendants avant que ces services soient fournis. La Société a adopté des politiques et des procédures en ce qui concerne l'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit autorisés que doit fournir PwC. Le comité d'audit a prévu un budget en ce qui a trait à la prestation d'une liste déterminée de services d'audit et de services non liés à l'audit autorisés qui, à son avis, sont des services habituels ou récurrents ou que, par ailleurs, PwC devrait vraisemblablement fournir. Le budget vise en général la période entre l'adoption du budget et la réunion suivante du comité d'audit mais, au gré du comité d'audit, il peut viser une période plus longue ou plus courte. La liste des services comporte suffisamment de détails sur les services déterminés qui doivent être fournis pour s'assurer (i) que le comité d'audit sait quels sont les services à approuver au préalable et (ii) qu'il n'est pas nécessaire pour un membre de la direction de décider si oui ou non un service proposé correspond aux services approuvés au préalable.

Sous réserve du paragraphe suivant, le comité d'audit a délégué à son président (ou, si le président ne peut agir, à un autre membre du comité) le pouvoir d'approuver au préalable la prestation, par PwC, de services autorisés qui n'ont pas par ailleurs été approuvés au préalable par le comité d'audit, y compris les honoraires et les modalités des services proposés (le « pouvoir délégué »). Toutes les approbations préalables données en vertu du pouvoir délégué doivent être communiquées par les membres qui ont donné leur approbation préalable au comité d'audit plénier à sa prochaine réunion. Les honoraires payables à l'égard d'un service particulier devant être fourni par PwC qui a été approuvé au préalable en vertu du pouvoir délégué (i) ne peuvent être supérieurs à 200 000 $ CA, dans le cas des approbations au préalable données par le président du comité d'audit; et (ii) ne peuvent être supérieurs à 50 000 $ CA, dans le cas des approbations au préalable données par un autre membre du comité d'audit.

Tous les services proposés ou les honoraires payables pour ces services qui n'ont pas déjà été approuvés au préalable doivent l'être soit par le comité d'audit, soit en vertu du pouvoir délégué. Les services interdits ne peuvent être approuvés au préalable par le comité d'audit ou en vertu du pouvoir délégué.

Autres renseignements

PwC a informé la Société que ni le cabinet ni toute personne couverte dans le cabinet n'a d'intérêt financier, direct ou indirect, en quelque qualité que ce soit dans la Société ou ses filiales.

Un ou plusieurs représentants de PwC seront présents à l'assemblée. Ils auront l'occasion de faire une déclaration s'ils le souhaitent et pourront répondre aux questions pertinentes.

Vote requis aux fins d'approbation

La nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs indépendants de la Société requiert un vote affirmatif à la majorité des voix dûment exprimées à l'assemblée.

Le conseil d'administration recommande de voter pour la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs indépendants de la Société pour un mandat prenant fin à la levée de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Rémunération

Message aux actionnaires

Chers actionnaires,

Nous sommes heureux de vous fournir les renseignements suivants sur les programmes de rémunération des membres de la haute direction de la Société. En 2016, nous avons accompli des réalisations exceptionnelles et affiché des résultats extraordinaires par suite de notre transformation stratégique. Nous sommes satisfaits du rendement de chacun de nos employés, grâce à qui nous avons pu atteindre ces résultats. Nous sommes également enthousiasmés par la force du leadership dont a fait preuve notre équipe de direction, dirigée par notre chef de la direction, Doug Suttles. Nous n'en sommes qu'à la troisième année de notre plan stratégique quinquennal et, déjà, la Société a atteint la plupart de ses jalons importants, ce qui a donné lieu à un rendement de premier plan dans le secteur pour les actionnaires.

Décisions en matière de rémunération en 2016

Conformément à la philosophie de rémunération liée au rendement de la Société, le solide rendement de la Société en 2016 a été pris en compte dans l'établissement des primes annuelles attribuées à M. Suttles et à tous nos employés admissibles à une prime. Les objectifs fixés pour cette équipe étaient considérés au départ comme ambitieux et porteurs de défis, conformément au plan d'exploitation annuel approuvé par le conseil. Ces objectifs opérationnels et financiers et les objectifs stratégiques de la Société (ou « jalons importants ») ont été atteints ou dépassés en 2016. La Société est également fière d'avoir affiché un rendement de premier plan dans le secteur en matière d'ESS.

En 2016, le comité a approuvé une modification de l'entente de rémunération de M. Suttles, de sorte que sa rémunération est maintenant versée en dollars américains. Cette modification a été apportée après plusieurs années au cours desquelles le dollar canadien s'est déprécié par rapport au dollar américain, et elle est présentée comme une importante augmentation en 2016 dans les tableaux de la rémunération. Toutefois, cette modification par rapport à l'entente initiale conclue au moment de son embauche avait pour but de maintenir le statut de M. Suttles à titre de citoyen des États-Unis.

Gouvernance en matière de rémunération

Le programme de rémunération de la Société se définit par une surveillance du conseil, des pratiques de gouvernance solides ainsi qu'une attention particulière portée à l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires. Le comité RHR examine attentivement le risque lié à la rémunération et effectue périodiquement des évaluations approfondies du risque afin de s'assurer que le programme n'incite pas directement ou indirectement les membres de la haute direction de la Société à prendre des risques qui vont au-delà du seuil de tolérance au risque de la Société ou qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

Commentaires et participation des actionnaires

La Société s'efforce de fournir de l'information claire et pertinente sur son programme et est à l'écoute des commentaires concernant son approche. Le comité RHR et le conseil examinent attentivement les commentaires reçus de nos actionnaires, des conseillers en matière de procurations et des organismes de gouvernance tout au long de l'année et lorsqu'ils prennent des décisions au sujet du programme de la Société.

Vote consultatif sur la rémunération tenu en 2016

À l'assemblée annuelle des actionnaires 2016 de la Société, les actionnaires se sont prononcés lors du vote consultatif sur la rémunération et, avec un taux d'appui de 87 %, la Société estime que ces résultats démontrent le large appui des actionnaires à l'égard de son approche en matière de rémunération liée au rendement et de sa philosophie de rémunération. Cette année, pour la septième année consécutive, la Société vous offre encore une fois l'occasion de prendre part à son vote consultatif sur la rémunération à caractère non obligatoire. La Société apprécie vos commentaires et vous encourage à lui en faire part. Si vous avez des commentaires ou des questions au sujet du programme de la Société, veuillez communiquer avec nous directement à l'adresse suivante : *executive.compensation@encana.com*.

Au nom du conseil d'administration :

Le président du conseil d'administration,

Clayton H. Woitas

Au nom du comité des ressources humaines et de la rémunération :

La présidente du comité des ressources humaines et de la rémunération,

Suzanne P. Nimocks

Question nº 3. Vote consultatif visant à approuver la rémunération des membres de la haute direction visés

La Société se fait un devoir de fournir aux actionnaires de l'information claire, exhaustive et transparente sur la rémunération des membres de la haute direction. Se reporter à la rubrique « Rémunération — Analyse de la rémunération » pour obtenir des renseignements sur la rémunération des membres de la haute direction de la Société.

Conformément à l'article 14A de la Loi de 1934 et aux règles de la SEC connexes, la Société offre à ses actionnaires la possibilité de voter afin d'approuver, de façon consultative et non exécutoire, la rémunération des membres de la haute direction visés (les « membres de la haute direction visés ») telle qu'elle est présentée dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, communément appelé le « vote consultatif sur la rémunération ».

La date du prochain « vote consultatif sur la rémunération » sera fixée par le conseil, en consultation avec le comité RHR, en prenant en délibéré les résultats de la question nº 4 (vote consultatif sur la fréquence des votes consultatifs sur la rémunération).

Le comité RHR a consacré beaucoup de temps et d'efforts au recrutement de cadres compétents et à l'élaboration du programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société afin de s'adapter à des circonstances extraordinaires. Le conseil est d'avis que le programme de rémunération des membres de la haute direction qui a été mis en œuvre permet d'atteindre l'objectif de maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires tout en permettant d'attirer, de motiver et de maintenir en poste des employés compétents de calibre mondial. La Société reconnaît que l'élaboration d'une structure de rémunération des membres de la haute direction appropriée est essentielle pour gérer les risques et récompenser adéquatement les membres de la haute direction visés de la Société. La Société a réussi à recruter des personnes possédant des compétences uniques et éprouvées afin d'améliorer son rendement, et les actionnaires ont profité de résultats extraordinaires. Elle est d'avis que son approche en matière de rémunération des membres de la haute direction est juste et équilibrée et offre aux membres de la haute direction visés des incitatifs qui sont bien alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires.

Puisqu'il s'agit d'un vote consultatif, les résultats du vote ne lieront pas le conseil. Toutefois, lorsqu'il examinera l'approche de la Société à l'égard de la rémunération des membres de la haute direction visés, le conseil tiendra compte des résultats de ce vote, ainsi que des autres commentaires reçus des actionnaires et des meilleures pratiques en matière de rémunération et de gouvernance.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter POUR la résolution présentée ci-dessous et, sauf instructions contraires, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ont l'intention de voter POUR la résolution suivante :

> « ***IL EST RÉSOLU*** que les actionnaires de la Société approuvent, sur une base consultative, la rémunération des membres de la haute direction visés de la Société telle qu'elle est présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société relative à l'assemblée annuelle des actionnaires 2017 aux termes des règles d'information sur la rémunération de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, y compris l'analyse de la rémunération, le tableau sommaire de la rémunération et les autres tableaux et renseignements connexes. »

Vote requis aux fins d'approbation

Pour être approuvée, la résolution consultative sur la rémunération des membres de la haute direction visés requiert un vote affirmatif à la majorité des voix dûment exprimées à l'assemblée.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter pour l'approbation de la rémunération des membres de la haute direction visés de la Société qui est présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations.

Question nº 4. Vote consultatif sur la fréquence des votes consultatifs sur la rémunération

L'article 14A de la Loi de 1934 exige que les actionnaires aient l'occasion de voter, à titre consultatif et non obligatoire, afin de déterminer si le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des membres de la haute direction visés aura lieu tous les ans, tous les deux ans ou tous les trois ans.

Le formulaire de procuration offre quatre choix aux actionnaires (TOUS LES ANS, TOUS LES DEUX (2) ANS, TOUS LES TROIS (3) ANS ou ABSTENTION). Après avoir examiné attentivement divers points de vue en faveur de chacune des fréquences, le conseil a établi que, à l'heure actuelle, il convient pour la Société et ses actionnaires de tenir un vote consultatif sur la rémunération tous les ans.

Puisqu'il s'agit d'un vote consultatif, les résultats du vote ne lieront pas le conseil. Les résultats de ce vote n'obligeront pas le conseil ou le comité RHR à prendre quelque mesure que ce soit concernant la fréquence des futurs votes consultatifs sur la rémunération. Toutefois, le conseil et le comité RHR accordent de l'importance au point de vue des actionnaires et tiendront compte des résultats de ce vote lorsqu'ils devront déterminer la fréquence des prochains votes consultatifs sur la rémunération.

Vote requis aux fins d'approbation

Pour être approuvée, la résolution consultative prévoyant la fréquence annuelle des votes consultatifs sur la rémunération doit être adoptée à la majorité des voix dûment exprimées à l'assemblée sur cette question.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter afin de tenir un vote consultatif tous les ans.

Rapport du comité de la rémunération

Le comité RHR a examiné l'analyse de la rémunération exigée aux termes de la rubrique 402(b) du Regulation S-K et en a discuté avec la direction. Sur le fondement de l'examen et des discussions susmentionnés, le comité RHR a recommandé au conseil d'approuver l'inclusion de l'analyse de la rémunération dans la présente circulaire de sollicitation de procurations et de l'intégrer par renvoi dans le rapport annuel, comme il est indiqué dans celui-ci.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération
Suzanne P. Nimocks, présidente
Fred J. Fowler
Lee A. McIntire
Margaret A. McKenzie
Bruce G. Waterman

Analyse de la rémunération

Introduction

La présente analyse de la rémunération décrit le programme de rémunération de nos membres de la haute direction, les décisions prises en 2016 par le comité RHR et par le conseil dans le cadre de notre programme, ainsi que les facteurs pris en compte avant la prise de ces décisions. La présente analyse de la rémunération porte plus particulièrement sur nos membres de la haute direction visés en 2016, qui étaient les personnes suivantes :

Nom	Poste
Doug Suttles	Président et chef de la direction
Sherri Brillon	Vice-présidente directrice et chef des finances
Mike McAllister	Vice-président directeur et chef de l'exploitation
David Hill	Vice-président directeur, Exploration et expansion des affaires
Renee Zemljak	Vice-présidente directrice, Commercialisation, secteur intermédiaire et données fondamentales

Les renseignements biographiques de chacun de nos membres de la haute direction visés, y compris notre chef de la direction, M. Doug Suttles, de même que les faits saillants de leur rendement en 2016 sont présentés à partir de la page 49. Il n'a été mis fin à l'emploi d'aucun membre de la haute direction visé en 2016, et les membres de la haute direction visés énumérés ci-dessus ont été les personnes les mieux rémunérées pour l'ensemble de l'exercice 2016.

Principales conclusions

Notre rendement en 2016
- Nous sommes au nombre des exploitants affichant les coûts les plus faibles et le rendement le plus élevé dans chacun de nos actifs principaux
- Notre bilan a été renforcé malgré la faiblesse continue des prix des marchandises
- Notre portefeuille est composé d'actifs principaux de premier ordre
- Le cours de nos actions est supérieur au 90e percentile au sein de notre groupe de comparaison

Notre stratégie de rémunération liée au rendement
- Les primes annuelles attribuées dépendent du rendement opérationnel et financier ainsi que des objectifs clés en phase avec les buts stratégiques
- Les valeurs réalisables courantes des attributions ILT présentent une forte corrélation avec l'appréciation du cours de l'action

Nos décisions en matière de rémunération
- Les primes attribuées en 2016 sont payées à 175 %, ce qui témoigne du haut degré d'atteinte des objectifs de rendement
- Nous avons ajouté des jalons stratégiques à titre de nouvelle mesure de rendement pour les attributions d'UAR en 2016
- Les valeurs prévues des attributions ILT demeurent constantes d'année en année, en phase avec notre philosophie de rémunération

Principaux faits saillants en matière de rendement

En 2016, sous la direction de M. Suttles, la Société a affiché une valeur pour les actionnaires en tête du secteur au cours de l'une des années les plus difficiles pour le secteur du pétrole et du gaz. Les avancées stratégiques supervisées par M. Suttles et son ÉHD ont permis à la Société de mettre en œuvre l'un des meilleurs plans de création de valeur du secteur. Les principaux faits saillants en 2016 comprennent les suivants :

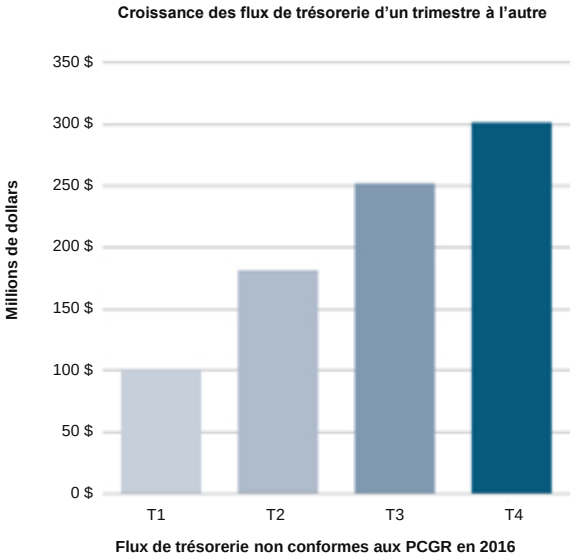

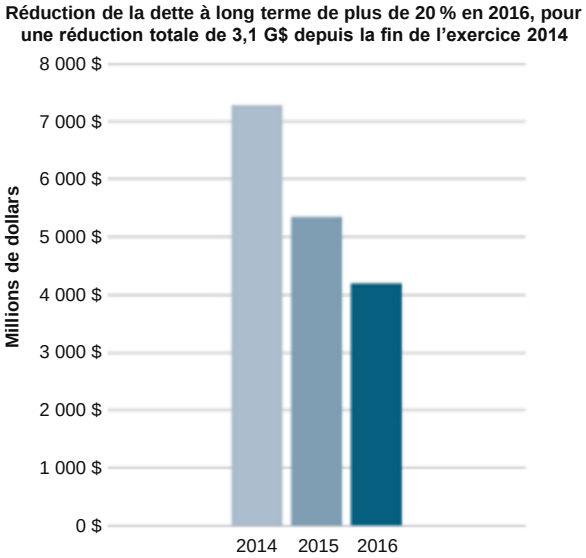

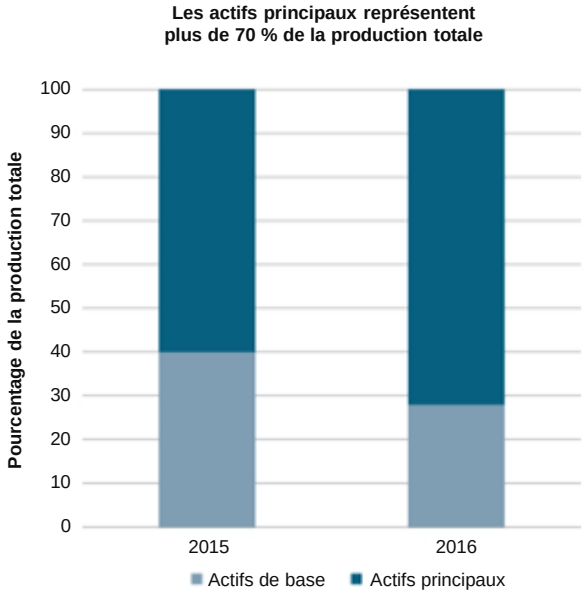

Augmentation à 35 % de la part occupée par les liquides dans la production totale

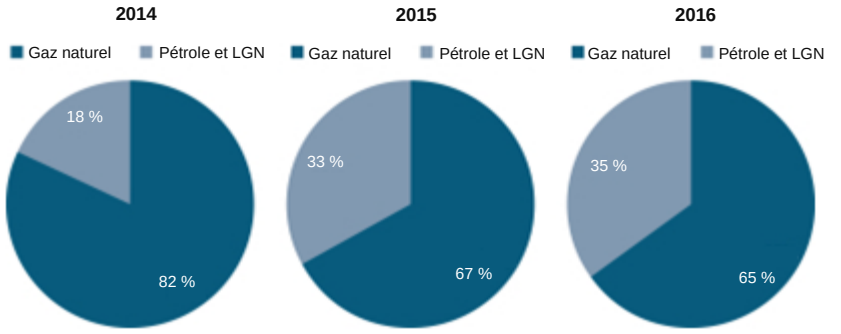

Qui plus est, la Société a réalisé ce qui suit en 2016 :

- Elle a affiché un important rendement total pour les actionnaires en doublant le cours de notre action pendant l'année, de sorte qu'Encana fait partie des premiers 10 % de notre groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR (défini à la page 47);
- Elle a fait preuve d'excellence, d'innovation et d'efficacité sur le plan de l'exploitation à l'échelle de l'entreprise :
  - ✓ performance des puits et coûts de forage et de complétion en tête des bassins pour chacun des actifs principaux;
  - ✓ réduction de plus de la moitié de la diminution prévue de la production tirée des actifs principaux, qui s'établit à moins de 5 % entre le quatrième trimestre de 2015 et le quatrième trimestre de 2016;
  - ✓ atteinte en décembre 2016 des niveaux d'activité opérationnelle et du nombre de plateformes projetés pour 2017;
  - ✓ concentration accrue du portefeuille grâce aux dessaisissements des actifs de Gordondale et du bassin DJ;
  - ✓ une autre année record en matière de sécurité;
- Elle a affiché des résultats financiers impressionnants, réalisé un placement public d'actions de 1,15 G$ et renforcé son bilan dans un contexte de faiblesse des prix.

Grâce à ses avantages concurrentiels importants, y compris son portefeuille à bassins multiples, son programme d'immobilisations entièrement à cycle court et sa stratégie de couverture rigoureuse, combinés à son approche disciplinée de répartition des capitaux et à sa concentration sur les coûts et l'efficacité, la Société est en mesure de réduire les risques tout en générant une croissance et des rendements en tête du secteur.

Malgré la conjoncture sectorielle parmi les plus difficiles de l'histoire, Encana a atteint ses objectifs opérationnels et financiers pour 2016 et en est ressortie forte et positionnée pour stimuler sa croissance. La grande importance que nous accordons à la croissance rentable est reflétée dans les principales décisions prises dans le cadre de la mise en œuvre de notre stratégie tout au long de 2016, comme l'illustre le graphique suivant :

En 2016 :

- Affectation de 95 % de nos capitaux à nos actifs principaux
- Élaboration d'un programme d'investissement entièrement à cycle court
- Diminution de notre dette et augmentation des flux de trésorerie

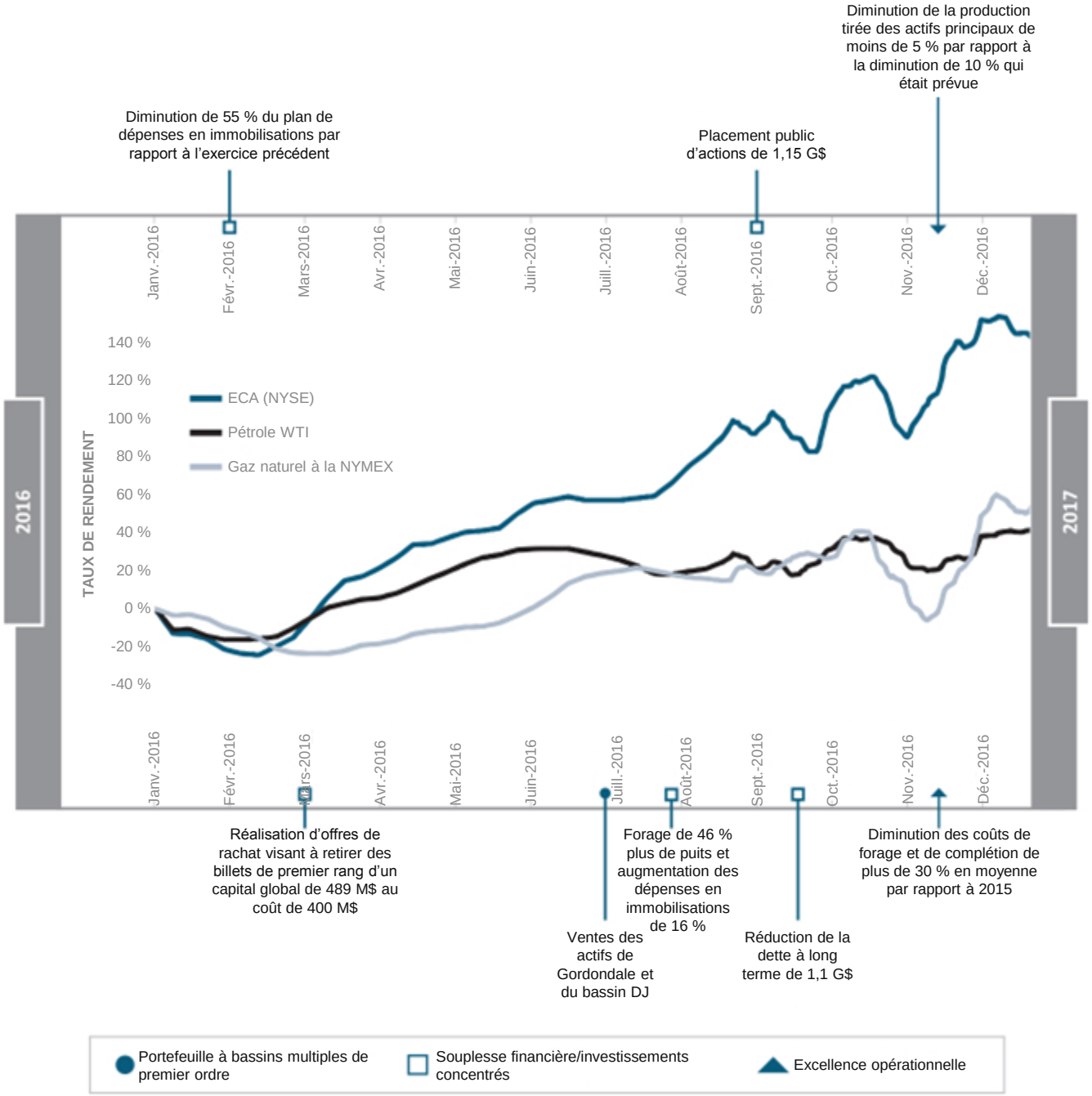

* Les montants des dessaisissements représentent les prix d'achat annoncés et ne tiennent pas compte des rajustements postérieurs à la clôture ou autres.
Note : Tous les montants en dollars sont en dollars américains.

Rendement du cours de nos actions en 2016

Grâce à la mise en application rigoureuse de nos objectifs opérationnels et financiers, le cours de nos actions a connu une augmentation considérable de 131 % en 2016 (NYSE), ce qui place Encana dans les premiers 10 % de notre groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR en 2016. Le graphique suivant illustre la performance du cours de nos actions en 2016 par rapport à celle du cours des actions de notre groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR.

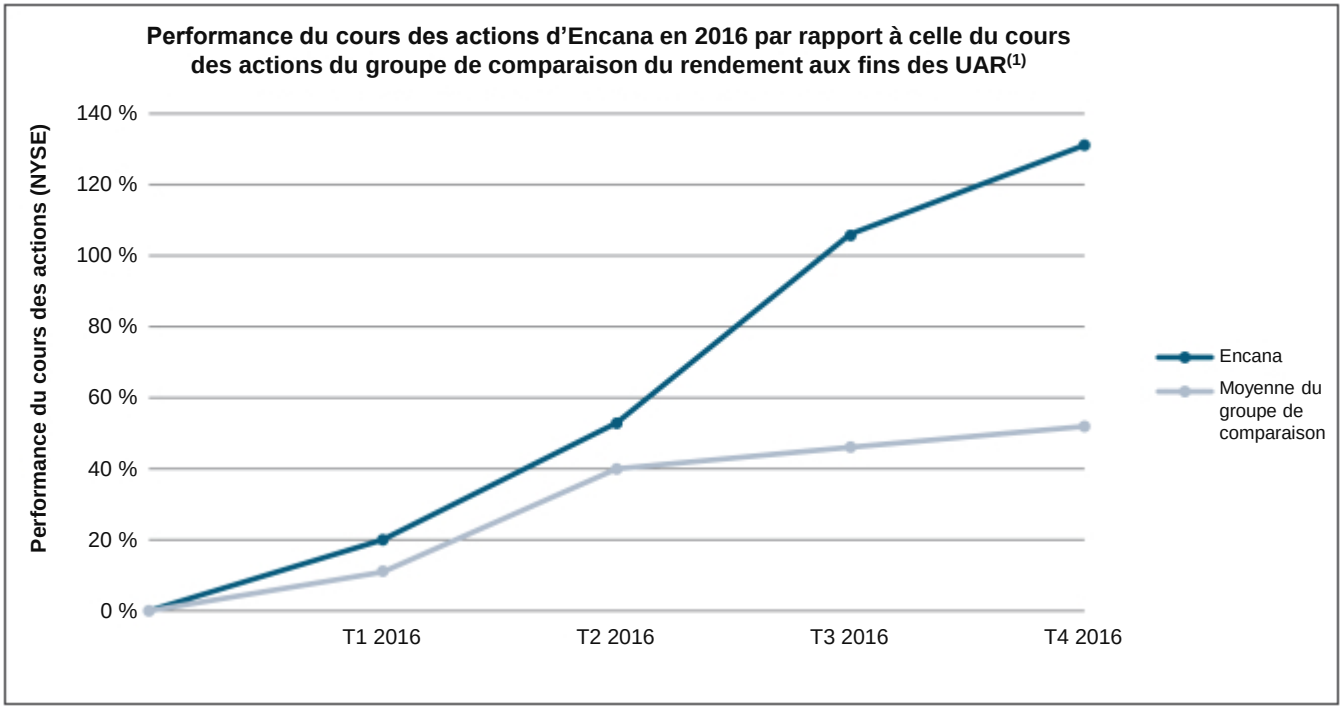

Note :

(1) Le graphique n'illustre pas la variation du cours des actions entre les trimestres.

Concordance stratégique et rémunération du chef de la direction

La rémunération réalisable de M. Suttles est étroitement liée au rendement total pour les actionnaires (le « RTA »). En 2016, notre solide performance s'est traduite par un rendement du cours des actions et un RTA de premier plan, ce qui concordait avec une augmentation de la rémunération réalisable de M. Suttles. L'augmentation de la rémunération globale de M. Suttles en 2016 reflète également la décision du conseil d'aligner sa rémunération sur le dollar américain. Cette décision visait à mettre fin à l'importante incidence défavorable du change sur sa rémunération depuis sa nomination à titre de chef de la direction en 2013, alors que le dollar canadien et le dollar américain étaient presque à parité. Étant donné qu'elle est étroitement liée aux intérêts des actionnaires, la rémunération réalisable de M. Suttles entre 2013 et 2015 a été sensiblement moins élevée que sa rémunération déclarée, ce qui concorde avec un RTA plus faible au cours de la même période. Le graphique suivant illustre la corrélation entre la rémunération du chef de la direction et les intérêts des actionnaires.

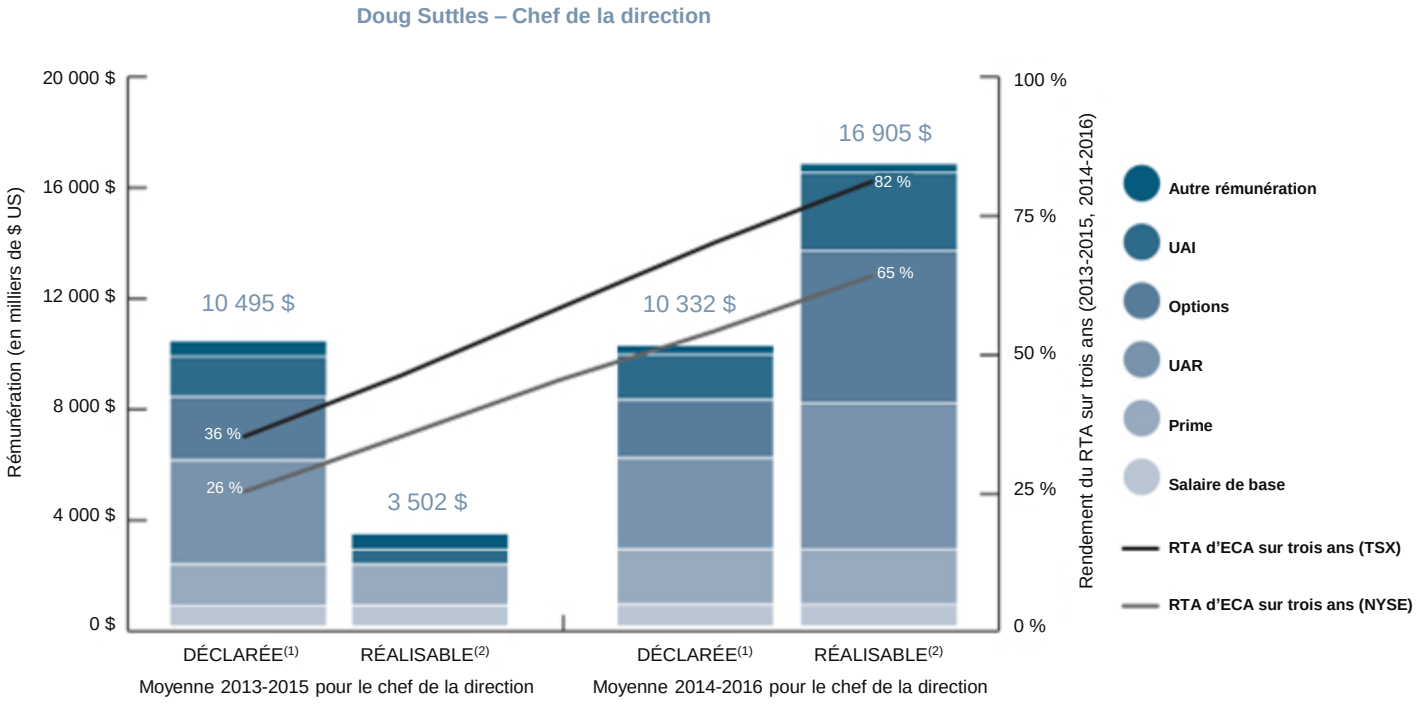

Concordance entre le rendement pour les actionnaires et la rémunération réalisable totale du chef de la direction

Année	Rémunération totale déclarée (en milliers de $)(1)	Rémunération totale réalisable (en milliers de $)(1)(3)	Doug Suttles(4)	Actionnaires(5)
2013	13 763 $	6 075 $	-56 %	-9 %
2014	8 941 $	7 087 $	-21 %	-23 %
2015	8 782 $	3 506 $	-60 %	-63 %
2016	13 272 $	37 695 $	184 %	131 %

Notes :

(1) Les montants en dollars canadiens ont été convertis en dollars américains au moyen d'un taux de change moyen pour chaque année, en fonction du cours acheteur quotidien à midi publié par la Banque du Canada (2013 : 1,00 $ CA = 0,971 $ US; 2014 : 1,00 $ CA = 0,905 $ US; 2015 : 1,00 $ CA = 0,782 $ US; 2016 : 1,00 $ CA = 0,755 $ US).

(2) Les UAI et les options sont calculées en fonction du cours des actions à la TSX le 31 décembre pour la période moyenne de trois ans indiquée. Les UAR sont calculées en fonction du cours de clôture moyen au cours des 20 derniers jours de bourse de décembre pour la période moyenne de trois ans indiquée.

(3) Les UAI et les options sont calculées en fonction du cours des actions à la TSX le 31 décembre pour chaque année indiquée. Les UAR sont calculées en fonction du cours de clôture moyen au cours des 20 derniers jours de bourse de décembre pour chaque année indiquée.

(4) Représente un pourcentage de la rémunération totale déclarée pris en compte dans la rémunération totale réalisable de M. Suttles le 31 décembre de chaque année.

(5) Représente la performance du cours des actions à la NYSE entre le début de l'année indiquée et le 31 décembre de chaque année.

Principales décisions relatives à la rémunération prises en 2016

Conformément à notre philosophie de rémunération liée au rendement, notre solide rendement en 2016 a été pris en compte dans l'établissement des primes annuelles attribuées en 2016 à M. Suttles et aux autres membres de l'ÉHD, ainsi que dans la valeur réalisable actuelle de leurs attributions ILT. Les primes annuelles que nous avons attribuées reflètent un solide rendement par rapport aux objectifs de rendement fixés qui ont été approuvés par le conseil dans la feuille de

pointage de la Société de 2016. Ces objectifs opérationnels et financiers ainsi que nos jalons importants ont été atteints ou dépassés en 2016. La Société est également fière d'avoir affiché un rendement en tête du secteur en matière d'ESS.

Les décisions relatives à la rémunération qui ont été prises par le conseil reflètent la mise en application rigoureuse des objectifs par Encana en 2016, malgré un contexte soutenu de faiblesse des prix des marchandises, et la priorité continue accordée à la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Voici un aperçu des principales mesures que le conseil a prises relativement à la rémunération en 2016 :

- Les **salaires de base annuels** de M. Suttles et de nos autres membres de la haute direction visés ont été maintenus à leurs niveaux actuels (2015); toutefois, le conseil a approuvé le rajustement de la rémunération de 2016 de M. Suttles en dollars américains (celle-ci était auparavant versée en dollars canadiens).

- Les résultats de la **feuille de pointage de la Société pour 2016** se sont établis à 159, un ajustement discrétionnaire ayant été effectué afin d'augmenter le pointage et de le faire passer à 175 en raison d'un rendement exceptionnel en matière de sécurité.
- Les **attributions ILT annuelles** de M. Suttles et de nos autres membres de la haute direction visés étaient composées à hauteur de 75 % d'éléments liés au rendement, soit une combinaison d'unités d'actions liées au rendement (« UAR ») (50 %), d'options d'achat d'actions/de droits à la plus-value d'actions (25 %) et d'unités d'actions incessibles (« UAI ») (25 %). Pour 2016, les attributions ILT liées au rendement, qui sont à risque, ont représenté 79 % de la rémunération annuelle cible de M. Suttles et 66 % de celle de nos autres membres de la haute direction visés, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente.
- Dans la **structure d'attribution des UAR** pour 2016, la catégorie « Jalons stratégiques » (définie à la rubrique « Résultats de la feuille de pointage de la Société pour 2016 — Unités d'actions liées au rendement — Mesures de rendement pour les attributions d'UAR en 2016 ») a été ajoutée comme nouvelle mesure de rendement (50 % des attributions) afin d'encourager la direction à aligner les objectifs clés sur nos objectifs stratégiques; le RTA relatif a été retenu comme autre mesure de rendement pour les attributions (50 % des attributions).

Philosophie de rémunération

Les décisions prises par le conseil concernant la rémunération sont fondées sur notre philosophie de rémunération, qui repose sur les principes suivants :

Principe	Application pratique
Rémunération liée au rendement	✓ Primes annuelles déterminées en fonction de la mise en œuvre de mesures opérationnelles, financières et stratégiques clés qui ont été approuvées par le conseil et qui figurent sur la feuille de pointage annuelle de la Société. ✓ Accent mis sur l'harmonisation de la rémunération ILT et de la rémunération potentielle des membres de la haute direction avec le rendement absolu et relatif du cours de nos actions. ✓ Rémunération réalisée conçue pour créer beaucoup de valeur pour les actionnaires.
Harmonisation avec les intérêts des actionnaires	✓ Rémunération annuelle principalement constituée d'attributions ILT fondées sur le rendement qui sont alignées sur le rendement absolu et relatif du cours de nos actions. ✓ Rémunération réalisée correspondant à la valeur réalisée par les actionnaires au cours de la même période.
Cible axée sur la médiane d'un marché concurrentiel défini	✓ Rémunération fondée sur la rémunération médiane pour le rendement cible. ✓ Rémunération des membres de la haute direction en fonction du poste qu'occupe la personne et du marché géographique concurrentiel (Canada et États-Unis).
Saine gestion des risques	✓ Programme et pratiques de gouvernance solides conformes aux meilleures pratiques et à de solides pratiques de gestion des risques. ✓ Pratiques de gestion des risques en phase avec le plan stratégique d'Encana, ce qui encourage et récompense la création de valeur à long terme pour les actionnaires et réduit les risques.

1. Rémunération liée au rendement

Notre programme est principalement constitué d'une rémunération fondée sur le rendement dont la valeur réalisable est tributaire de la mise en œuvre de mesures opérationnelles, financières et stratégiques clés qui ont été approuvées par le conseil et du rendement absolu et relatif du cours de nos actions. Nous sommes d'avis que le fait d'établir un lien direct entre la rémunération des membres de la haute direction et des objectifs de rendement clairs stimule la mise en œuvre de notre stratégie et permet de créer de la valeur à long terme durable pour nos actionnaires.

Conformément à cet objectif, environ 91 % de la rémunération cible de M. Suttles pour 2016 et environ 80 % de la rémunération cible de nos autres membres de la haute direction visés pour 2016 était liée au rendement et comprenait principalement des attributions ILT fondées sur des actions.

La rémunération directe totale (ou la « RDT ») est composée d'un salaire annuel de base, d'une prime annuelle cible et de la valeur à la date d'attribution d'une attribution ILT annuelle. La composition de la RDT cible pour 2016 de notre chef de la direction et des autres membres de la haute direction visés est illustrée dans les graphiques suivants.

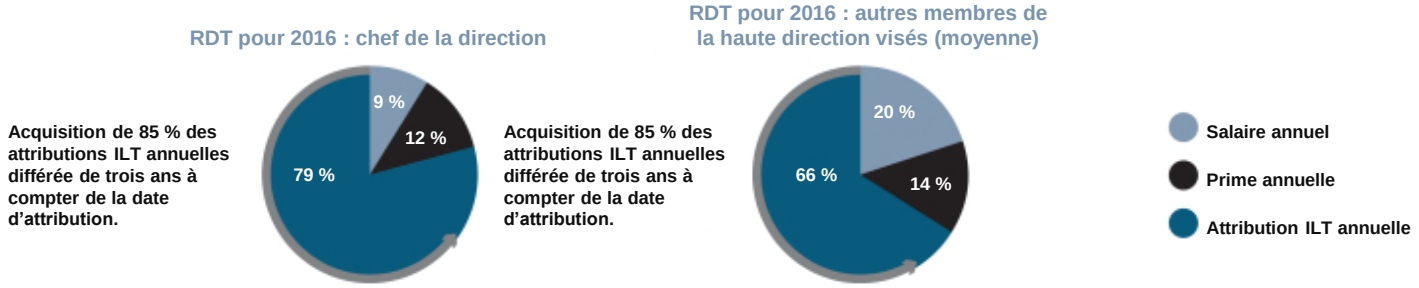

2. Harmonisation avec les intérêts des actionnaires

Nous nous efforçons d'aligner la rémunération sur les intérêts des actionnaires en encourageant et en récompensant le rendement qui permet à Encana de créer de la valeur à long terme durable pour les actionnaires. Pour ce faire, nous mettons l'accent sur la rémunération incitative, qui vise à stimuler l'atteinte d'objectifs de rendement stratégiques et à améliorer le rendement du cours de nos actions sur des périodes de trois à sept ans. En outre, nous examinons attentivement les commentaires reçus des actionnaires au cours de l'année et nous appliquons de solides pratiques de gouvernance en matière de rémunération.

Nous tentons d'harmoniser la rémunération avec les intérêts de nos actionnaires. Le conseil examine attentivement les commentaires reçus directement de nos actionnaires, des conseillers en matière de procurations et des organismes de gouvernance compétents lorsqu'il prend des décisions au sujet de notre programme au cours de l'année.

3. Médiane cible d'un marché concurrentiel défini

Afin de demeurer concurrentiels, nous ciblons généralement la RDT annuelle cible de nos membres de la haute direction à la médiane (ou au 50e percentile) de la rémunération offerte pour des postes comparables au sein de notre groupe de comparaison. La rémunération cible peut être fixée au-dessus ou en dessous de la médiane en raison de divers facteurs, notamment l'ancienneté dans le poste, le rendement soutenu dans le temps, les possibilités de promotion, le bagage de compétences et l'expérience par rapport aux homologues externes sur le marché. La rémunération réelle se situe au-dessus ou en dessous de la cible en fonction du rendement individuel et du rendement de l'entreprise et des variations absolues et relatives du cours de nos actions au fil du temps.

En tant que producteur d'énergie nord-américain, nous sommes en concurrence pour le recrutement de dirigeants compétents au Canada et aux États-Unis, et la rémunération que nous offrons doit être concurrentielle afin d'attirer et de maintenir en poste les dirigeants compétents dont nous avons besoin pour atteindre nos objectifs d'entreprise. Pour cette raison, nous définissons notre marché concurrentiel en déterminant les sociétés comparables à Encana sur le plan de la taille, du secteur d'activité et de la zone géographique, et nous évaluons la rémunération que nous offrons par rapport à celle offerte par un groupe de sociétés comparables de notre secteur en Amérique du Nord sélectionné par le comité RHR (notre « groupe de comparaison aux fins de la rémunération »). Le comité RHR sélectionne soigneusement des sociétés d'exploration et de production, car leur rendement est lié de façon similaire aux variations des prix des marchandises durant des périodes d'évaluation similaires.

Le tableau suivant présente les critères dont le comité RHR tient compte dans la sélection de notre groupe de comparaison aux fins de la rémunération :

Groupe de comparaison aux fins de la rémunération : critères d'évaluation		
Comparabilité financière et opérationnelle	Actif total Production Gamme de produits	Valeur de l'entreprise Capitalisation boursière Produits des activités ordinaires
Nature et portée des activités	Activités exercées principalement en Amérique du Nord Exploitation de zones similaires en Amérique du Nord	Exploration et production en amont Développement de ressources non classiques
Identification à titre de concurrent comparable	Concurrent pour le recrutement de dirigeants compétents Concurrent pour l'obtention de capitaux d'investissement	Société considérée à l'interne ou à l'externe comme une société comparable à Encana

Le comité RHR a évalué soigneusement notre groupe de comparaison aux fins de la rémunération en 2016 à l'aide des critères énoncés ci-dessus. À la lumière de son examen, il a retiré une société du groupe de comparaison existant. À la suite de cette modification, le comité RHR a approuvé le groupe de comparaison aux fins de la rémunération, qui est composé des 12 sociétés américaines et des 10 sociétés canadiennes suivantes :

Sociétés canadiennes comparables		Sociétés américaines comparables	
ARC Resources Ltd.	Husky Energy Inc.	Apache Corporation	Hess Corporation
Canadian Natural Resources Limited	Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	Cabot Oil & Gas Corporation	Marathon Oil Corporation
Énergie Cenovus Inc.	Suncor Énergie Inc.	Chesapeake Energy Corporation	Murphy Oil Corporation
Crescent Point Energy Corp.	Penn West Petroleum Ltd.	Continental Resources, Inc.	Noble Energy, Inc.
Enbridge Inc.	TransCanada Corporation	Devon Energy Corporation	Pioneer Natural Resources Company
		EOG Resources, Inc.	Southwestern Energy Company

Le comité RHR évalue chaque année le caractère concurrentiel de la rémunération de M. Suttles et des autres membres de l'ÉHD par rapport au marché à l'aide de données sur le marché provenant du groupe de comparaison aux fins de la rémunération susmentionné. Dans le cas de notre chef de la direction, M. Suttles, cette évaluation est effectuée par rapport à des données de référence nord-américaines provenant de l'ensemble du groupe de comparaison aux fins de la rémunération et qui se rapportent précisément aux chefs de la direction. Dans le cas des autres membres de l'ÉHD, le comité RHR se sert de données provenant du groupe de comparaison aux fins de la rémunération qui sont propres à chaque pays, selon le poste qu'occupe le membre de la haute direction et le pays (Canada ou États-Unis) dans lequel il est établi principalement.

Le conseil utilise un groupe de comparaison différent pour évaluer notre RTA relatif dans le cadre de notre régime d'UAR. Le groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR est composé de sociétés avec lesquelles nous sommes en concurrence pour l'obtention de capitaux d'investissement (et non pour le recrutement de dirigeants compétents). Des renseignements au sujet de notre groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR sont présentés à la page 47.

4. Saine gestion des risques

Notre programme s'appuie sur des principes judicieux de gestion du risque lié à la rémunération. La rémunération des membres de la haute direction est recommandée par le comité RHR et approuvée par les membres indépendants du conseil. Le comité RHR effectue périodiquement des évaluations exhaustives des risques afin de s'assurer que notre programme n'encourage pas directement ou par inadvertance la prise de risques inappropriés. Le comité RHR examine aussi périodiquement l'évolution de la réglementation et les pratiques exemplaires en matière de rémunération afin de s'assurer que notre programme demeure à jour et harmonisé avec les intérêts de nos actionnaires.

Le conseil doit s'assurer que notre programme de rémunération des membres de la haute direction est en phase avec le plan stratégique d'Encana et qu'il encourage et récompense la création de valeur à long terme pour les actionnaires et réduit les risques. Le texte qui suit présente certaines de nos pratiques de rémunération des membres de la haute direction, notamment ce que nous faisons et ce que nous ne faisons pas, afin de souligner certaines pratiques exemplaires en matière de rémunération qui font partie de notre programme :

Ce que nous faisons :

- ☑ Nous maintenons un comité RHR indépendant qui possède les compétences, les connaissances et l'expérience requises et suivons un processus décisionnel officialisé;
- ☑ Le comité RHR a recours aux services d'un conseiller indépendant en rémunération qui ne fournit aucun service pour le compte de la direction;
- ☑ Les membres indépendants du conseil évaluent chaque année le rendement de la Société par rapport à des objectifs de rendement opérationnels, financiers et stratégiques clés préapprouvés afin de déterminer les primes annuelles;
- ☑ Les attributions ILT annuelles de nos membres de la haute direction sont composées à hauteur de 75 % d'éléments liés au rendement, dont la valeur réalisable dépend du rendement relatif et absolu du cours de nos actions, notamment par rapport au RTA d'un groupe de comparaison du secteur;
- ☑ Nos paiements aux membres de la haute direction au titre des primes annuelles et des attributions d'UAR sont plafonnés;
- ☑ L'indemnité de départ en espèces payable à notre chef de la direction et aux autres membres de la haute direction en cas de changement de contrôle est assujettie à des dispositions « à deux événements déclencheurs », aux termes desquelles un paiement n'est effectué que s'il y a à la fois un changement de contrôle et une cessation d'emploi. L'acquisition de l'attribution ILT consentie au chef de la direction au moment de son embauche est également assujettie à des dispositions « à deux événements déclencheurs »;
- ☑ La rémunération incitative des membres de la haute direction est assujettie à nos politiques de gouvernance en matière de rémunération, notamment notre politique de récupération de la rémunération incitative, nos lignes directrices sur l'actionnariat et des interdictions concernant la couverture et la vente à découvert des titres de capitaux propres d'Encana;
- ☑ Les membres de la haute direction ont la possibilité de convertir une partie de leur prime annuelle en UAD, qui ne sont acquises et payables qu'une fois que le membre de la haute direction cesse d'être à l'emploi d'Encana et dont la valeur est liée au rendement du cours de nos actions;
- ☑ Nous nous assurons que notre programme encourage les bons comportements et dissuade la prise de risques inappropriés qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur Encana et, notamment, nous avons de saines pratiques de gouvernance en matière de rémunération et de gestion des risques.

Ce que nous ne faisons pas :

- ☒ Conclure avec nos membres de la haute direction des contrats d'emploi qui garantissent des augmentations de salaire, des primes ou des attributions ILT pendant plusieurs années;
- ☒ En cas de changement de contrôle ou de cessation d'emploi, verser à nos membres de la haute direction, y compris à notre chef de la direction, des indemnités de départ correspondant à plus du double de leur rémunération en espèces;
- ☒ Annuler des attributions ILT, en modifier les prix ou les échanger contre des options;
- ☒ Majorer la rémunération des membres de la haute direction, y compris les avantages indirects ou les attributions incitatives, pour compenser les retenues d'impôt;
- ☒ Offrir des contrats, des indemnités de départ ou une rémunération garantie d'une valeur excessive à nos membres de la haute direction, y compris à notre chef de la direction.

Éléments de la rémunération

La RDT annuelle de nos membres de la haute direction se compose d'un salaire de base, d'une prime cible et de la valeur à la date d'attribution d'une attribution ILT. Les membres de la haute direction participent généralement aux mêmes régimes de retraite et d'avantages sociaux que nos autres employés, mais ils reçoivent des avantages indirects supplémentaires limités qui sont comparables à ceux offerts par notre groupe de comparaison aux fins de la rémunération. Les éléments de la RDT annuelle de nos membres de la haute direction sont les suivants :

Élément	Forme	Période de rendement	Paiement (fixe ou à risque)
Salaire de base	Espèces	Un an	Fixe.
Prime annuelle	Espèces, possibilité de choisir de convertir 25 % ou 50 % en UAD	Un an	À risque et variable. La valeur de l'attribution dépend des résultats de la feuille de pointage de la Société, qui mesure le rendement par rapport aux paramètres opérationnels, financiers et stratégiques clés approuvés par le conseil. La prime est fondée à 75 % sur les résultats de la feuille de pointage de la Société et à 25 % sur le rendement individuel (dans le cas du chef de la direction et des autres membres de l'ÉHD).
Attributions ILT	UAR	Trois ans (acquisition en bloc)	À risque et variable. La valeur réalisée est établie en fonction de notre RTA par rapport au groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR et de l'atteinte de jalons stratégiques (à compter de 2016). Règlement en espèces.
	Options d'achat d'actions/droits à la plus-value d'actions (« DPVA »)	Sept ans (acquisition à raison de 30 %/30 %/40 % sur trois ans) (cinq ans dans le cas des attributions antérieures à 2015)	À risque et variable. La valeur réalisée dépend de l'appréciation du cours des actions par rapport au prix d'attribution initial. Possibilité de règlement en actions (dans le cas des options seulement) ou en espèces (dans le cas des options et des DPVA).
	UAI	Trois ans (acquisition en bloc)	Partiellement à risque. La valeur réalisée dépend du rendement du cours de nos actions. Règlement en espèces.

Salaire de base

Le salaire de base est un élément fixe de la rémunération qui tient compte de l'étendue des responsabilités, de l'expérience et du rendement de la personne ainsi que de considérations d'équité internes. Il s'appuie également sur les données de la concurrence provenant de notre groupe de comparaison aux fins de la rémunération. Le comité RHR formule des recommandations au sujet du salaire de base annuel et le conseil approuve ces recommandations en février de chaque année.

Pour 2016, le conseil a approuvé les salaires de base de nos membres de la haute direction visés à sa réunion de février 2016. Lors de cette réunion, le conseil a décidé de maintenir les salaires de base des membres de la haute direction visés à leurs niveaux actuels (2015). Le conseil a approuvé un changement de monnaie pour la rémunération annuelle de M. Suttles, y compris le salaire de base, laquelle est passée du dollar canadien au dollar américain. Ce changement par rapport à l'entente initiale conclue au moment de son embauche a été approuvé afin qu'il soit mis fin à l'importante incidence du change sur la rémunération de M. Suttles depuis sa nomination à titre de chef de la direction en 2013 et que M. Suttles demeure un citoyen des États-Unis. Des renseignements sur les salaires de base de 2016 de nos membres de la haute direction visés sont présentés à la rubrique « Décisions relatives à la rémunération pour 2016 » à la page 49.

Régime de primes annuelles

Tous les employés, y compris nos membres de la haute direction, ont le droit de participer à notre régime de primes annuelles. Le régime offre à chaque employé la possibilité de gagner une prime en espèces en fonction de l'atteinte : (i) des mesures de rendement opérationnel, financier et stratégique annuel figurant dans la feuille de pointage de la Société et (ii) des objectifs de rendement individuel pour l'année propres au poste occupé.

Tous les employés fixent des objectifs de rendement individuel avec leur supérieur au début de chaque année. Le rendement individuel est ensuite évalué par rapport à ces objectifs dans le cadre d'examens de milieu et de fin d'année. Le rendement individuel de M. Suttles et des autres membres de l'ÉHD est évalué par le conseil à sa réunion de février qui suit l'année de référence aux fins du rendement. À cette réunion, le conseil évalue également le rendement d'Encana au cours de l'année précédente par rapport aux paramètres de la feuille de pointage de la Société.

La prime annuelle potentielle correspond à une fourchette comportant un niveau minimum, un niveau cible et un niveau maximum exprimés sous forme de pourcentage du salaire de base. La prime potentielle est plafonnée au double (ou à

200 %) de la prime cible. Pour nos membres de la haute direction visés, la fourchette de la prime potentielle en 2016 est illustrée ci-après.

	Pourcentage du salaire de base (%)		
	Minimum	**Cible**	**Maximum**
Doug Suttles Président et chef de la direction	0	125	250
Sherri Brillon Vice-présidente directrice et chef des finances	0	75	150
Mike McAllister Vice-président directeur et chef de l'exploitation	0	90	180
David Hill Vice-président directeur, Exploration et expansion des affaires	0	60	120
Renee Zemljak Vice-présidente directrice, Commercialisation, secteur intermédiaire et données fondamentales	0	60	120

La pondération respective des résultats de la feuille de pointage de la Société et du rendement individuel varie selon le poste et le niveau de responsabilités de l'employé. Étant donné que nos membres de la haute direction sont plus susceptibles d'influencer les résultats globaux de l'entreprise, les résultats de la feuille de pointage de la Société ont plus de poids dans le calcul de leur prime potentielle. Pour 2016, la prime potentielle de M. Suttles et des autres membres de l'ÉHD était pondérée comme suit : (i) à hauteur de 75 % en fonction des résultats approuvés de la feuille de pointage de la Société (le « pointage de la Société »); et (ii) à hauteur de 25 % en fonction des résultats du rendement individuel (le « pointage individuel »). Cette structure est illustrée comme suit :

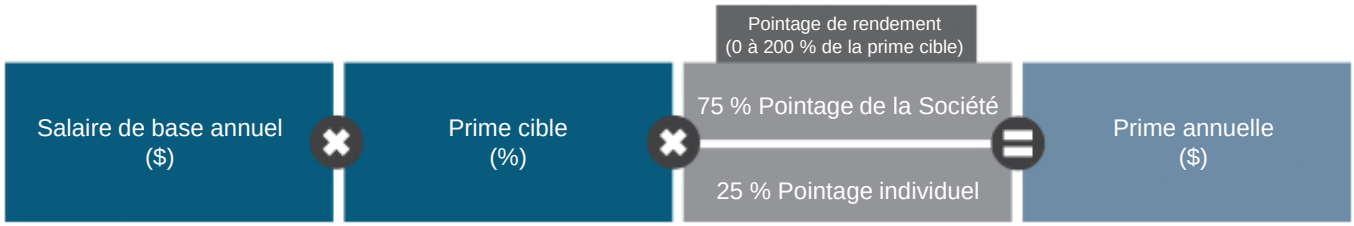

Feuille de pointage de la Société pour 2016

Peu après l'annonce de notre nouvelle stratégie d'entreprise à la fin de 2013, le conseil a approuvé une nouvelle feuille de pointage pour la Société. Cette feuille de pointage est conçue pour aligner la prime annuelle potentielle sur les mesures de rendement clés qui font partie intégrante de l'exécution de notre stratégie. La prime annuelle potentielle de tous les employés, y compris les membres de notre ÉHD, est établie en fonction des mêmes mesures de rendement.

Chaque année, le conseil examine attentivement le cadre d'application de la feuille de pointage de la Société par rapport à nos objectifs d'entreprise actuels et aux progrès réalisés dans l'exécution de notre stratégie. Compte tenu des importants progrès accomplis par Encana dans le cadre de la transformation de son portefeuille depuis 2014, le conseil a approuvé une nouvelle feuille de pointage de la Société pour 2016, y compris les deux ajustements suivants :

Rendement opérationnel	Augmentation de la pondération du capital total, qui est passée de 10 % à 15 %, ce qui se traduit par une pondération combinée de 55 %.
Jalons importants	Remplacement de la catégorie « transition du portefeuille » par la catégorie « jalons importants », qui comprend quatre paramètres clés entièrement en phase avec l'exécution d'éléments clés de notre stratégie pour 2016.

La feuille de pointage de la Société pour 2016 comprend trois catégories de rendement et neuf paramètres correspondants qui sont en phase avec notre stratégie, et elle se présente comme suit :

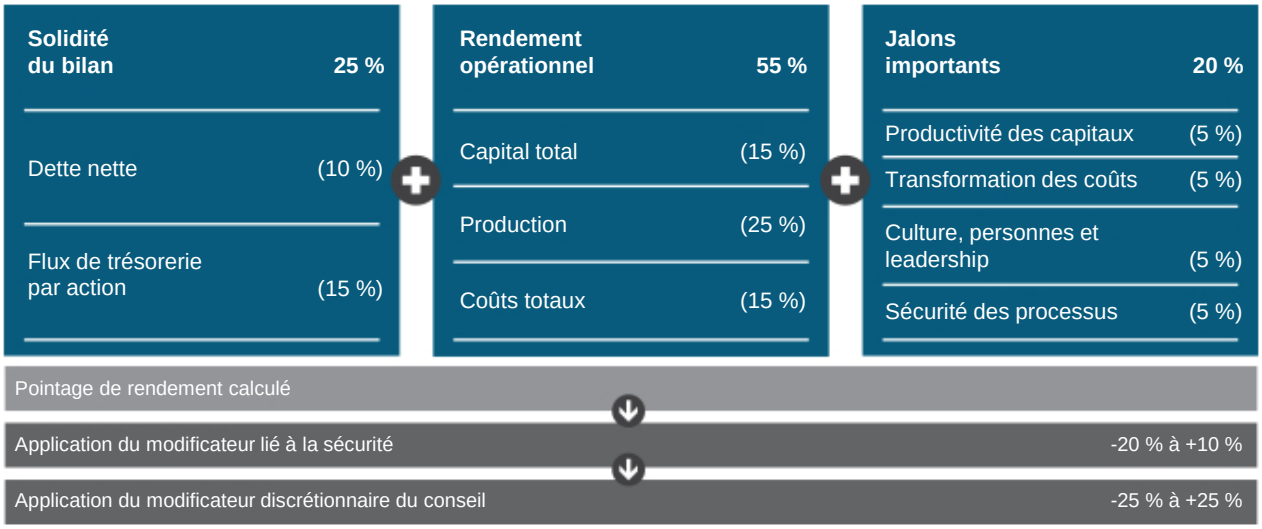

La sécurité fait partie intégrante de notre rendement. Par conséquent, la feuille de pointage de la Société contient un modificateur lié à la sécurité, qui permet d'effectuer un ajustement discrétionnaire dans une fourchette fixe de -20 % à +10 % des résultats approuvés de la feuille de pointage de la Société, afin de tenir compte de notre rendement en matière d'environnement, de santé et de sécurité au cours de l'année. Le modificateur lié à la sécurité est établi lors de la réunion du conseil de février et sert à tenir compte des réalisations ou des manquements importants. La feuille de pointage de la Société contient également un modificateur discrétionnaire du conseil, qui permet au conseil d'effectuer un ajustement discrétionnaire dans une fourchette fixe de -25 % à +25 % afin de tenir compte, au besoin, de circonstances imprévues ou inhabituelles qui pourraient survenir au cours de l'année. Plus récemment, le conseil a effectué un ajustement discrétionnaire négatif à l'égard de notre année de référence 2015, comme le recommandait la direction, ce qui a réduit les résultats de la feuille de pointage de la Société, les résultats calculés étant passés de 131 à 120, afin de tenir compte de la conjoncture sectorielle difficile.

Résultats de la feuille de pointage de la Société pour 2016

Le conseil a examiné les résultats de la feuille de pointage de la Société pour 2016 lors de sa réunion de février 2017. À cette réunion, le conseil a examiné attentivement les résultats calculés dans chaque catégorie de la feuille de pointage de la Société. Tous les paramètres de rendement de la feuille de pointage de la Société ont été atteints ou dépassés, de sorte que le pointage calculé de la Société pour 2016 s'est établi à 159, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

RÉSULTATS DE LA FEUILLE DE POINTAGE DE LA SOCIÉTÉ POUR 2016

PARAMÈTRE DE RENDEMENT	PONDÉRATION (%)	CIBLE	RÉSULTAT DE RENDEMENT	POINTAGE PONDÉRÉ
Rendement opérationnel 55 %				
Capital total (M$)	15	1 184 $	983 $	30
Production				
Liquides (kb/j)	15	123	122	15
Gaz (Mpi³/j)	10	1 304	1 332	11
Coûts totaux (M$)[6]	15	1 860 $	1 642 $	30
Solidité du bilan 25 %				
Dette nette (M$)	10	3 554 $	3 364 $	13
Flux de trésorerie par action	15	0,75 $	0,95 $	30
Jalons importants 20 %				
Productivité des capitaux (bep/j)	5	Voir les notes ci-dessous	Dépassé	10
Transformation des capitaux	5	Voir les notes ci-dessous	Dépassé	10
Culture, personnes et leadership	5	Voir les notes ci-dessous	Atteint	5
Sécurité des processus	5	Voir les notes ci-dessous	Atteint	5
Pointage de la Société calculé	**100**			**159**

Certains faits saillants concernant le rendement opérationnel et la solidité du bilan sont présentés à la rubrique « Analyse de la rémunération — Principaux faits saillants en matière de rendement » et sont plus amplement expliqués dans le rapport annuel. Voici un aperçu des faits saillants concernant les jalons importants :

- **Dépassement des attentes sur le plan de la productivité des capitaux.** L'efficacité de production globale pour l'année civile a été 14 % inférieure à la cible;
- **Dépassement des attentes sur le plan de la transformation des coûts.** Les charges opérationnelles directes ont été réduites de plus de 26 % en 2016, soit une année complète avant le moment prévu;
- **Atteinte des jalons relatifs à la culture, aux personnes et au leadership.** Le processus de planification de la relève a été complété pour l'ensemble des échelons de direction et des postes techniques clés;
- **Atteinte des jalons relatifs à la sécurité des processus.** Des pratiques de processus de sécurité ont été intégrées et communiquées à l'échelle de la Société et des cibles ont été fixées à l'égard du système de sécurité des processus.

Le conseil a tenu compte des résultats calculés de la feuille de pointage susmentionnés et examiné attentivement le solide rendement d'Encana en matière de sécurité en 2016. Compte tenu des résultats du rendement d'Encana en matière de sécurité, qui a permis à la Société de connaître la meilleure année de son histoire sur le plan de la sécurité, le conseil a appliqué un modificateur lié à la sécurité et a effectué un ajustement discrétionnaire à la hausse de 10 % et a approuvé un pointage de la Société final de 175.

Primes des membres de la haute direction visés pour 2016

Le pointage de la Société approuvé pour 2016 sert à déterminer 75 % des primes attribuées à M. Suttles et aux autres membres de l'ÉHD pour 2016. Les 25 % restants sont fondés sur les pointages individuels approuvés. Ces résultats ont été recommandés par le comité RHR et approuvés par le conseil à sa réunion de février 2017.

Comme il l'a fait pour le pointage de la Société de 2016, le conseil a examiné attentivement le pointage individuel calculé de chaque membre de la haute direction.

Pour calculer la prime de M. Suttles pour 2016, le conseil a appliqué le pointage de la Société final approuvé de 175 et, en reconnaissance du solide leadership et du rendement individuel de M. Suttles en 2016, il a fixé son pointage individuel à 200, ce qui a donné lieu à une prime finale de 2 495 945 $ pour 2016, soit une prime combinée totale correspondant à 181 % de sa prime cible. Des renseignements sur le rendement de M. Suttles et de chacun des autres membres de la haute direction visés pour 2016 sont présentés à partir de la page 49.

[6] Les coûts totaux désignent les charges de transport et de traitement, les charges d'exploitation, exclusion faite des primes au rendement à long terme, les charges administratives, exclusion faite des charges de restructuration et des primes au rendement à long terme, et les coûts indirects capitalisés, exclusion faite des primes au rendement à long terme.

Attributions incitatives à long terme

Conformément à notre approche en matière de rémunération liée au rendement, les attributions ILT représentent la majeure partie de la rémunération cible des membres de la haute direction. Ces attributions visent à favoriser l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires en récompensant nos membres de la haute direction en fonction de l'appréciation à long terme du cours de nos actions.

Pour 2016, les attributions ILT annuelles de nos membres de la haute direction étaient composées d'UAR, d'options/de DPVA et d'UAI. La valeur de ces attributions ILT réalisée par nos membres de la haute direction est directement liée au rendement absolu et relatif du cours de nos actions.

Le comité RHR examine les attributions ILT annuelles des membres de la haute direction et le conseil les approuve à sa réunion de février. Pour établir la valeur de ces attributions, le comité RHR examine le rendement individuel, le risque de départ, l'équité interne et la position concurrentielle générale sur le marché. En règle générale, les valeurs réalisables cible et réelle des attributions ILT antérieures ne sont pas prises en compte dans l'établissement des nouvelles attributions annuelles.

Pour 2016, les attributions ILT annuelles de M. Suttles et des autres membres de l'ÉHD étaient composées : (i) à hauteur de 50 % d'UAR; (ii) à hauteur de 25 % d'options/de DPVA; et (iii) à hauteur de 25 % d'UAI. Toutes les attributions d'UAR et d'UAI, soit 75 % des attributions ILT annuelles des membres de la haute direction, sont acquises « en bloc », c'est-à-dire que leur acquisition ou leur paiement, selon le cas, est entièrement différé de trois ans à compter de la date d'attribution. Des renseignements sur les attributions ILT consenties à nos membres de la haute direction visés en 2016 sont présentés à la rubrique « Décisions relatives à la rémunération pour 2016 », qui commence à la page 49.

Unités d'actions liées au rendement

Mesures de rendement pour les attributions d'UAR en 2016

Les UAR ont représenté 50 % de la valeur des attributions ILT annuelles de nos membres de la haute direction en 2016. Nous nous servons du RTA relatif comme mesure de rendement pour ces attributions depuis 2013. En 2016, le conseil a approuvé l'introduction d'une nouvelle mesure de rendement dans le but de trouver un équilibre entre l'utilisation d'un paramètre relatif externe (le RTA relatif) et l'utilisation d'un paramètre absolu interne directement lié à l'état d'avancement actuel de l'exécution de notre stratégie. Cette nouvelle catégorie de mesure de rendement, qui représente 50 % de nos attributions d'UAR en 2016, se compose des trois paramètres suivants : la croissance de la marge (20 %), la solidité du bilan (20 %) et le portefeuille (10 %) (les « jalons stratégiques »). Nous sommes d'avis que les jalons stratégiques reflètent l'évolution de l'exécution de notre stratégie, étant donné que nos efforts ne sont plus concentrés sur la transformation de notre portefeuille mais plutôt sur la croissance efficace et rentable de notre entreprise et de nos actifs. Le RTA relatif continue de représenter 50 % de nos attributions d'UAR en 2016.

L'admissibilité à l'acquisition des attributions d'UAR dépend du rendement d'Encana (sur le plan du RTA relatif et des jalons stratégiques) sur une période de trois ans par rapport à celui d'un groupe de comparaison du rendement (RTA relatif), et de l'exécution de notre stratégie à l'interne par rapport aux jalons stratégiques.

Attributions d'UAR (2014-2016) : RTA relatif

Les UAR attribuées à nos membres de la haute direction visés en 2014 et en 2015 étaient fondées exclusivement sur le RTA relatif comme paramètre de rendement. Comme il est indiqué ci-dessus, le RTA relatif a représenté 50 % des mesures de rendement relatives aux attributions d'UAR en 2016.

Afin de déterminer l'admissibilité à l'acquisition d'attributions d'UAR, nous mesurons notre RTA par rapport à celui de notre groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR, qui représente les sociétés de notre secteur par rapport auxquelles nous comparons notre rendement en regard de nos perspectives et de nos objectifs financiers et commerciaux.

Le conseil évalue l'admissibilité à l'acquisition de toutes les attributions d'UAR en fonction du RTA d'Encana par rapport à celui du groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR au cours de la période de rendement de trois ans précédente. L'admissibilité à l'acquisition est fondée sur le rang d'Encana par rapport au groupe, en fonction de l'échelle suivante :

Rang du RTA sur trois ans*	**En deçà du 25e percentile**	**25e percentile**	**50e percentile**	**75e percentile**	**90e percentile et au-delà**
Multiplicateur de paiement (% de l'attribution d'UAR initiale)	0	0,5 fois	1 fois	1,5 fois	2 fois

* RTA approuvé d'Encana par rapport au groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR. Les résultats se situant entre les seuils de rendement sont calculés par interpolation.

Notre groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR

Les critères de sélection sont soigneusement adaptés aux activités commerciales et à la situation transfrontalière nord-américaine uniques d'Encana. À la fin de 2015, le comité RHR a réévalué le groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR, qui a été résolument sélectionné et approuvé en fonction des critères suivants :

Groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR : critères de sélection		
Capitalisation boursière semblable (entre 0,5x et 2,0x celle d'Encana)	Siège social situé en Amérique du Nord	Intérêts importants dans le secteur du gaz naturel
Activités d'exploration et de production en amont	Exploitation de zones similaires en Amérique du Nord	Développement de ressources non classiques

Le comité RHR a approuvé le groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR pour les attributions d'UAR à compter de 2016. Le conseil évaluera les UAR attribuées en 2016 lors de sa réunion de février 2019, en fonction du rendement pour les années civiles 2016 à 2018, inclusivement.

Groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR (attributions de 2016)	
Anadarko Petroleum Corporation	EP Energy Corporation
Antero Resources Corporation	Hess Corporation
Apache Corporation	Murphy Oil Corporation
Baytex Energy Corporation	Newfield Exploration Company
Cabot Oil & Gas Corporation	Noble Energy, Inc.
Canadian Natural Resources Limited	Marathon Oil Corporation
Chesapeake Energy Corporation	Penn West Petroleum Limited
Concho Resources Inc.	Pengrowth Energy Corporation
Continental Resources, Inc.	Pioneer Natural Resources Company
Crescent Point Energy Corporation	Southwestern Energy Company
Enerplus Corporation	Range Resources Corporation
Devon Energy Corporation	Vermilion Energy Inc.
EOG Resources, Inc.	Whiting Petroleum Corporation

Voici le groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR pour les UAR attribuées à nos membres de la haute direction visés en 2014 et en 2015 :

Groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR (attributions de 2014 et de 2015)	
Anadarko Petroleum Corporation	Devon Energy Corporation
Apache Corporation	Marathon Oil Corporation
Cabot Oil & Gas Corporation	Noble Energy, Inc.
Canadian Natural Resources Limited	Pioneer Natural Resources Company
Chesapeake Energy Corporation	Range Resources Corporation
Concho Resources Inc.	Southwestern Energy Company
EOG Resources, Inc.	

L'acquisition et le paiement des attributions d'UAR de 2014 ont été évalués par le conseil à sa réunion de février 2017. Lors de cette réunion, le comité RHR a examiné le RTA d'Encana pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 par rapport au groupe de comparaison du rendement aux fins des UAR applicable. Le comité RHR a notamment constaté que le RTA relatif sur trois ans d'Encana se situait au 46e percentile pour la période de rendement. Compte tenu de ce résultat, le comité RHR a recommandé, et le conseil a approuvé, un multiplicateur de paiement des UAR de 92,9 %, de sorte que les participants admissibles, y compris les membres de la haute direction admissibles, ont reçu un paiement correspondant à 73 % de valeur initiale prévue à l'égard de ces attributions.

Pour de plus amples renseignements au sujet de notre régime d'UAR, voir l'annexe A, « Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres ».

Options d'achat d'actions et DPVA

Les options ont représenté 25 % de la valeur cible des attributions ILT annuelles de nos membres de la haute direction en 2016. Les attributions d'options sont effectuées aux termes de notre régime d'options d'achat d'actions des employés (le « ROAAE »). Au lieu des options, nos employés établis aux États-Unis, y compris M. Hill et Mme Zemljak, reçoivent des DPVA aux termes de notre régime de droits à la plus-value d'actions des employés (le « régime de DPVAE »). Étant donné que le potentiel de réalisation de valeur dépend de l'appréciation du cours de nos actions par rapport au prix d'attribution, nous estimons que ces attributions représentent une rémunération liée au rendement ou « à risque » et harmonisent les intérêts de nos membres de la haute direction avec ceux de nos actionnaires en récompensant l'appréciation de la valeur à long terme pour les actionnaires. Nous attribuons également des options/DPVA afin de demeurer concurrentiels sur le marché et d'encourager le maintien en poste.

Les options/DPVA attribués en 2015 et en 2016 ont une durée de sept ans et sont acquis sur une période de trois ans selon un calendrier d'acquisition de 30 %/30 %/40 %. Les options/DPVA attribués avant 2015 ont une durée de cinq ans et sont acquis selon le même calendrier d'acquisition. Le prix d'attribution (ou d'exercice) est fondé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume (le « CMPV ») de nos actions ordinaires à la TSX (dans le cas des titulaires canadiens) ou à la NYSE (dans le cas des titulaires américains) pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution (le « prix d'attribution »). Advenant une interdiction des opérations, le prix d'attribution est fondé sur le CMPV d'une action ordinaire pour les cinq jours de bourse suivant la fin de la période d'interdiction. Encana ne révise pas le prix des options/DPVA et ne l'a jamais fait par le passé.

Pour de plus amples renseignements au sujet de notre ROAAE et de notre régime de DPVAE, voir l'annexe A, « Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres ».

Unités d'actions incessibles

Les UAI ont représenté 25 % de la valeur des attributions ILT annuelles de nos membres de la haute direction en 2016. Ces attributions visent à favoriser l'appréciation du cours de nos actions, à encourager le maintien en poste et à nous permettre de demeurer concurrentiels au sein de notre groupe de comparaison aux fins de la rémunération. Les UAI sont attribuées aux employés au Canada et aux États-Unis aux termes de notre régime d'UAI.

Les UAI ont une valeur théorique qui correspond à la valeur d'une action ordinaire. À l'instar des UAR, les attributions d'UAI sont acquises « en bloc », de sorte que leur acquisition ou leur paiement, selon le cas, est différé de trois ans à compter de la date d'attribution. Les UAI sont réglées en espèces en fonction du cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE, selon le cas, le jour de bourse précédant la date d'acquisition. Dans le cas des attributions consenties à partir de 2016, la valeur de règlement sera calculée en fonction du CMPV de nos actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE (selon le cas) pour les cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition. Pour de plus amples renseignements au sujet de notre régime d'UAI, voir l'annexe A, « Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres ».

Décisions relatives à la rémunération pour 2016

Le texte qui suit décrit les principales réalisations de chacun de nos membres de la haute direction visés en 2016 et les décisions relatives à la rémunération correspondantes qui ont été prises par le conseil à l'égard de chacun d'eux. Tous les montants sont présentés en dollars américains. Les montants payés ou attribués en dollars canadiens ont été convertis en dollars américains au moyen d'un taux de change moyen pour 2016 de 1,00 $ CA = 0,755 $ US, en fonction du cours acheteur quotidien à midi publié par la Banque du Canada.

<table>
<tr><td> </td><td colspan="5">DOUG SUTTLES, président et chef de la direction
M. Suttles est responsable du succès général d'Encana et de la création, de la planification, de la mise en œuvre et de l'intégration de notre vision stratégique. Il assume notamment la responsabilité générale de l'exploitation et de la croissance de l'entreprise d'Encana tout en gérant le risque afin d'atteindre notre objectif de croissance de la valeur pour les actionnaires grâce à l'application rigoureuse de notre stratégie de croissance rentable.</td></tr>
<tr><td>Rendement en 2016</td><td colspan="5">En 2016, M. Suttles a mené Encana à l'atteinte du rendement global décrit à la rubrique portant sur les résultats de la feuille de pointage de la Société pour 2016, qui commence à la page 44. M. Suttles a également atteint les objectifs de rendement individuel suivants :
• Multiplication par deux du cours des actions de la Société
• Ajustement des programmes d'immobilisations, réductions importantes des coûts et amélioration de l'efficacité des capitaux tout en maintenant la stratégie
• Stimulation de la stratégie de la Société et renouement avec la croissance pour la Société
• Collaboration active avec les actionnaires et le marché dans la communication du rendement et de la stratégie d'Encana
• Poursuite du changement de culture dans l'ensemble de l'organisation conformément à la stratégie d'Encana
• Amélioration du processus de développement du leadership de la Société et avancement des plans de relève clés</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Rémunération pour 2016</td><td colspan="5">• Salaire de base annuel de 1 100 000 $ avec prise d'effet le 1er avril 2016
• Prime annuelle potentielle fondée à hauteur de 75 % sur le pointage de la Société pour 2016 et à hauteur de 25 % sur le pointage individuel
• Prime cible correspondant à 125 % du salaire de base; possibilité de recevoir jusqu'à un maximum de deux fois la prime cible (soit 250 % du salaire de base) en cas de rendement exceptionnel
• Prime pour 2016 de 2 495 945 $, représentant 181 % de la prime cible
• Attribution ILT pour 2016 ayant une juste valeur à la date d'attribution de 9 507 835 $, composée à 43 % d'UAR, à 36 % d'options et à 21 % d'UAI</td></tr>
<tr><td>Salaire de base</td><td>Prime</td><td>Attribution ILT</td><td>Total</td><td>Rémunération fondée sur le rendement</td></tr>
<tr><td>1 100 000 $</td><td>2 495 945 $</td><td>9 507 835 $</td><td>13 103 780 $</td><td>92 %</td></tr>
</table>

SHERRI BRILLON, vice-présidente directrice et chef des finances

Mme Brillon a la responsabilité d'assurer la direction et la conduite générales des activités financières d'Encana et de veiller à ce qu'Encana dispose des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Son expertise en ce qui a trait aux occasions d'investissement et à l'affectation des ressources a été déterminante dans la transition du portefeuille d'Encana visant à accroître les marges sur ses actifs au moyen d'une affectation des capitaux ciblée et de multiples dessaisissements et acquisitions.

Rendement en 2016

En 2016, Mme Brillon a contribué à l'atteinte du rendement global d'Encana décrit à la rubrique portant sur les résultats de la feuille de pointage de la Société pour 2016, qui commence à la page 44. En outre, elle a atteint les objectifs de rendement individuel suivants :

- Direction de l'élaboration du plan de croissance quinquennal annoncé en octobre 2016
- Rôle clé dans la réduction de la dette dans une proportion de plus de 20 %, y compris le rachat de titres de créance et l'émission de titres de capitaux propres
- Avancement du développement du leadership chez tous les membres de l'équipe des finances
- Leadership dans les relations avec les investisseurs, y compris les événements populaires à l'intention des investisseurs concernant Montney et le plan de croissance quinquennal

Rémunération pour 2016

- Salaire de base annuel de 441 675 $
- Prime annuelle potentielle fondée à hauteur de 75 % sur le pointage de la Société pour 2016 et à hauteur de 25 % sur le pointage individuel
- Prime cible correspondant à 75 % du salaire de base; possibilité de recevoir jusqu'à un maximum de deux fois la prime cible (soit 150 % du salaire de base) en cas de rendement exceptionnel
- Prime pour 2016 de 579 698 $
- Attribution ILT pour 2016 ayant une juste valeur à la date d'attribution de 1 907 721 $, composée à 46 % d'UAR, à 23 % d'options et à 32 % d'UAI

Salaire de base	Prime	Attribution ILT	Total	Rémunération fondée sur le rendement
441 675 $	579 698 $	1 907 721 $	2 929 094 $	85 %

MIKE MCALLISTER, vice-président directeur et chef de l'exploitation

M. McAllister est responsable des activités en amont et des activités de production d'Encana pour l'ensemble de nos actifs nord-américains. Il est chargé de tirer parti de nos zones de premier plan, d'améliorer sans relâche l'efficience et l'excellence opérationnelle et d'optimiser la production de base afin de réduire les coûts, d'accroître les rentrées nettes et d'améliorer notre rentabilité. M. McAllister est également responsable de notre rendement en matière d'ESS.

Rendement en 2016

En 2016, M. McAllister a contribué à l'atteinte du rendement global d'Encana décrit à la rubrique portant sur les résultats de la feuille de pointage de la Société pour 2016, qui commence à la page 44. En outre, il a atteint les objectifs de rendement individuel suivants :

- Meilleur rendement en matière de sécurité de l'histoire de la Société
- Réduction de plus de 20 % des charges d'exploitation par baril de pétrole (bep)
- Réduction de la dépréciation des actifs principaux à moins de 5 %
- Rôle de leadership clé dans la promotion de la diversité à titre de cadre responsable du réseau des femmes d'Encana

Rémunération pour 2016

- Salaire de base annuel de 524 725 $
- Prime annuelle potentielle fondée à hauteur de 75 % sur le pointage de la Société pour 2016 et à hauteur de 25 % sur le pointage individuel
- Prime cible correspondant à 90 % du salaire de base; possibilité de recevoir jusqu'à un maximum de deux fois la prime cible (soit 180 % du salaire de base) en cas de rendement exceptionnel
- Prime pour 2016 de 844 151 $
- Attribution ILT pour 2016 ayant une juste valeur à la date d'attribution de 2 503 037 $, composée à 45 % d'UAR, à 32 % d'options et à 23 % d'UAI

Salaire de base	Prime	Attribution ILT	Total	Rémunération fondée sur le rendement
524 725 $	844 151 $	2 503 037 $	3 871 913 $	86 %

DAVID HILL, vice-président directeur, Exploration et expansion des affaires
M. Hill est responsable de nos portefeuilles d'activités d'exploration et d'expansion des affaires, notamment de l'exploration de zones nouvelles et émergentes afin qu'Encana continue d'être un chef de file dans le repérage et la constitution d'un portefeuille de ressources de premier ordre.

Rendement en 2016

En 2016, M. Hill a contribué à l'atteinte du rendement global d'Encana décrit à la rubrique portant sur les résultats de la feuille de pointage de la Société pour 2016, qui commence à la page 44. En outre, il a atteint les objectifs de rendement individuel suivants :

- Réalisation fructueuse de dessaisissements clés, y compris les actifs du bassin DJ et de Gordondale
- Direction de l'élaboration et de la mise en œuvre du processus de planification des épuisements et internalisation du processus d'évaluation des réserves
- Soutien au développement de nouvelles zones, y compris l'amélioration du potentiel de liquides dans les formations Austin Chalk et Montney
- Augmentation de la superficie des actifs principaux grâce à un programme efficace d'échange de terrains et d'acquisition complémentaire
- Rôle déterminant dans l'amélioration du processus de développement du leadership de la Société

Rémunération pour 2016

- Salaire de base annuel de 450 000 $
- Prime annuelle potentielle fondée à hauteur de 75 % sur le pointage de la Société pour 2016 et à hauteur de 25 % sur le pointage individuel
- Prime cible correspondant à 60 % du salaire de base; possibilité de recevoir jusqu'à un maximum de deux fois la prime cible (soit 120 % du salaire de base) en cas de rendement exceptionnel
- Prime pour 2016 de 465 750 $
- Attribution ILT pour 2016 ayant une juste valeur à la date d'attribution de 1 515 129 $, composée à 50 % d'UAR, à 25 % de DPVA et à 25 % d'UAI

Salaire de base	Prime	Attribution ILT	Total	Rémunération fondée sur le rendement
450 000 $	465 750 $	1 515 129 $	2 430 879 $	81 %

	RENEE ZEMLJAK, vice-présidente directrice, Commercialisation, secteur intermédiaire et données fondamentales Mme Zemljak est responsable de la commercialisation de la production de gaz naturel, de pétrole brut et de liquides de gaz naturel d'Encana ainsi que des négociations commerciales du secteur intermédiaire. Elle a également la responsabilité de diriger une équipe spécialisée dans les principes fondamentaux du secteur de l'énergie qui se concentre sur l'évaluation des tendances et des marchés mondiaux en matière d'énergie, de mettre en œuvre un programme complet de gestion des risques liés aux prix des marchandises et de contribuer à l'orientation stratégique générale d'Encana. De par son leadership, elle a grandement contribué à l'élaboration et à l'exécution du plan stratégique d'Encana pour ce qui est de l'affectation des capitaux, de la gestion de portefeuille et de la maximisation des produits des activités ordinaires.
Rendement en 2016	En 2016, Mme Zemljak a contribué à l'atteinte du rendement global d'Encana décrit à la rubrique portant sur les résultats de la feuille de pointage de la Société, qui commence à la page 44. En outre, elle a atteint les objectifs de rendement individuel suivants : • Importantes réductions des coûts de transport et de traitement, y compris la renégociation fructueuse du contrat de transport visant le pipeline Rockies Express • Augmentation des prix des marchandises réalisés grâce à un programme de commercialisation très efficace • Élaboration et mise en œuvre fructueuses d'un programme de couverture des prix des marchandises visant à réduire le risque de bilan et à soutenir le programme d'immobilisations • Création d'options intermédiaires visant à accroître la valeur et à réduire les risques associés aux développements futurs • Leadership dans le perfectionnement des compétences commerciales dans le cadre de notre programme de développement du leadership
Rémunération pour 2016	• Salaire de base annuel de 490 000 $ • Prime annuelle potentielle fondée à hauteur de 75 % sur le pointage de la Société pour 2016 et à hauteur de 25 % sur le pointage individuel • Prime cible correspondant à 60 % du salaire de base; possibilité de recevoir jusqu'à un maximum de deux fois la prime cible (soit 120 % du salaire de base) en cas de rendement exceptionnel • Prime pour 2016 de 507 150 $ • Attribution ILT pour 2016 ayant une juste valeur à la date d'attribution de 1 605 585 $, composée à 47 % d'UAR, à 30 % de DPVA et à 23 % d'UAI

Salaire de base	Prime	Attribution ILT	Total	Rémunération fondée sur le rendement
490 000 $	507 150 $	1 605 585 $	2 602 735 $	81 %

Autres éléments de la rémunération

Prestations de retraite

Nos membres de la haute direction visés participent aux mêmes régimes de retraite que les autres employés canadiens et américains. M. Suttles, Mme Brillon and M. McAllister participent à notre programme de retraite canadien, qui comprend ce qui suit :

- le régime de retraite à cotisations déterminées agréé et complémentaire (M. Suttles et Mme Brillon);
- l'ancien régime de retraite à prestations déterminées agréé et complémentaire (n'est plus offert aux nouveaux membres depuis 2003) (M. McAllister);
- le régime de placement (comprend diverses options de placements enregistrés et non enregistrés) (M. Suttles, Mme Brillon et M. McAllister).

M. Hill et Mme Zemljak participent à notre programme de retraite américain, qui comprend ce qui suit :

- un régime 401(k) et un régime de retraite à cotisations déterminées;
- un régime de rémunération différée non admissible.

Des renseignements détaillés au sujet des ententes en matière de retraite conclues avec nos membres de la haute direction visés sont présentés à la rubrique « Prestations de retraite » qui commence à la page 61.

Avantages sociaux des membres de la haute direction

Les membres de la haute direction participent aux mêmes programmes d'avantages sociaux offerts par la Société que nos autres employés, selon leur pays de résidence. Des avantages supplémentaires ont été accordés à M. Suttles dans le cadre des ententes en matière de rémunération qu'il a conclues au moment de sa nomination au poste de chef de la

direction en 2013. Ces avantages visaient à encourager M. Suttles à déménager à Calgary, en Alberta, en temps utile et à faciliter la gestion efficace de ses engagements personnels en tant que citoyen américain. Ces avantages comprennent : (i) une banque de voyage annuelle d'une valeur déterminée qui lui permet d'utiliser l'avion de la Société à des fins personnelles et (ii) deux vols aller-retour en classe affaires par année. Ces avantages sont considérés comme un revenu d'emploi et sont entièrement imposables. M. Suttles ne reçoit aucune majoration aux fins de l'impôt ni aucun prêt à l'égard de la banque de voyage, et tout solde restant à la fin de l'année est perdu et annulé. De plus amples renseignements au sujet de ces avantages sont présentés dans la colonne « Autre rémunération » du tableau sommaire de la rémunération à la page 57.

Avantages indirects des membres de la haute direction

Nos membres de la haute direction reçoivent des avantages indirects limités qui sont comparables à ceux offerts au sein de notre groupe de comparaison aux fins de la rémunération. Ces avantages indirects consistent en une allocation annuelle déterminée couvrant : (i) des avantages personnels; (ii) des services de consultation financière et fiscale; (iii) des frais d'adhésion à des clubs; et (iv) un examen médical annuel des membres de la haute direction qui vise à promouvoir la santé. De plus amples renseignements au sujet de ces avantages indirects sont présentés dans la colonne « Autre rémunération » du tableau sommaire de la rémunération à la page 57.

Régime d'unités d'actions différées des employés

Aux termes du régime d'unités d'actions différées des employés (le « régime d'UAD des employés »), les membres de la haute direction peuvent choisir de convertir 25 % ou 50 % de leur prime annuelle en UAD. Les UAD visent à favoriser l'harmonisation avec les intérêts des actionnaires et à aider les membres de la haute direction à atteindre les niveaux de propriété d'actions requis.

Le membre de la haute direction qui souhaite convertir une partie de sa prime annuelle en UAD doit faire ce choix avant le 31 décembre de l'année civile précédente. Une fois effectué, ce choix est irrévocable. Lorsqu'un tel choix est effectué, le nombre d'UAD qui sont créditées au membre de la haute direction est calculé comme suit :

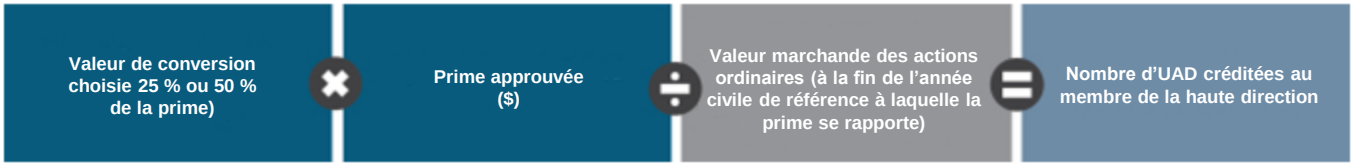

Les UAD ne sont payables qu'après la fin de l'emploi du membre de la haute direction. Les UAD sont réglées en espèces et permettent d'accumuler des UAD supplémentaires équivalentes aux dividendes payables sur nos actions ordinaires. Mme Brillion a choisi de convertir une partie de sa prime pour 2016 en UAD.

Ententes en matière de cessation d'emploi et de changement de contrôle

À l'heure actuelle, Encana n'a pas de contrats d'emploi avec nos membres de la haute direction visés qui prévoient le versement d'une indemnité de départ ou de certains avantages en cas de cessation d'emploi autrement que par suite d'un changement de contrôle. Par conséquent, les dispositions applicables en cas de cessation d'emploi autrement que par suite d'un changement de contrôle sont établies au moment de la cessation d'emploi, en fonction des circonstances particulières. Chacun des membres de la haute direction visés, y compris M. Suttles, a conclu une entente écrite en matière de changement de contrôle (une « entente en matière de changement de contrôle ») qui prévoit le versement d'une indemnité de départ et de certains avantages si les deux événements suivants se produisent : (i) un changement de contrôle d'Encana et (ii) la cessation de l'emploi du membre de la haute direction visé dans les 24 mois suivants, soit par la Société (sauf s'il s'agit d'un licenciement « motivé »), soit par le membre de la haute direction pour une « raison valable ». Dans ce contexte, l'expression « raison valable » désigne un changement important du rôle ou des fonctions du membre de la haute direction, un déménagement forcé de celui-ci ou une réduction de sa rémunération ou de ses avantages par rapport à ceux qu'il recevait avant le changement de contrôle. Ces ententes sont communément appelées des ententes « à deux événements déclencheurs », car un changement de contrôle et une cessation d'emploi subséquente doivent se produire pour que l'indemnité de départ en espèces et les autres avantages connexes soient payables aux termes des ententes en matière de changement de contrôle.

Nos régimes ILT, qui s'appliquent à tous les employés admissibles, y compris à nos membres de la haute direction visés, comportent également des dispositions en matière de changement de contrôle. Sauf en ce qui concerne l'attribution ILT consentie au chef de la direction au moment de son embauche, qui est assujettie à des dispositions « à deux événements déclencheurs », ces dispositions prévoient que, en cas de changement de contrôle, l'acquisition des attributions ILT dont

les droits n'ont pas déjà été acquis est anticipée et que celles-ci deviennent dès lors exerçables ou acquises, selon le cas. Ces dispositions sont communément appelées des dispositions « à événement déclencheur unique ».

Aux termes des ententes en matière de changement de contrôle de nos membres de la haute direction, les dispositions en matière de changement de contrôle « à événement déclencheur unique » de nos régimes ILT s'appliquent par défaut aux attributions ILT non acquises.

Modalités des ententes en matière de changement de contrôle

Les modalités pertinentes des ententes en matière de changement de contrôle de nos membres de la haute direction (et, s'il y a lieu, des régimes ILT, sauf indication contraire dans les présentes) sont résumées dans le tableau suivant.

Modalités des ententes en matière de changement de contrôle des membres de la haute direction visés	
PERSONNES VISÉES	Chef de la direction et tous les autres membres de l'ÉHD
ÉVÉNEMENTS DÉCLENCHEURS	Changement de contrôle et cessation subséquente de l'emploi du membre de la haute direction (dans les 24 mois suivants), soit par la Société (sauf s'il s'agit d'un licenciement motivé), soit par le membre de la haute direction pour une « raison valable »
INDEMNITÉ DE DÉPART	Paiement forfaitaire en espèces correspondant au double de la somme du salaire de base, de l'allocation annuelle et de la prime annuelle (en fonction de la moyenne des primes payées au cours des trois années précédentes) du membre de la haute direction visé
AVANTAGES	Maintien des prestations d'assurance maladie et dentaire et des autres prestations d'assurance ainsi que des autres avantages indirects comme la valeur des cotisations correspondantes au régime de placement respectif pendant une période de 24 mois (ou versement d'un paiement forfaitaire au lieu du maintien de ces avantages)
RETRAITE	Accumulation continue ou paiement des cotisations (pour les participants au régime de retraite à cotisations déterminées) ou, dans le cas de M. McAllister, accumulation continue des prestations aux termes du régime de retraite à prestations déterminées pendant une période de 24 mois
OPTIONS/DPVA	Aux termes du ROAAE et du régime de DPVAE, en cas de changement de contrôle uniquement, la totalité des options/DPVA non acquis sont immédiatement acquis et peuvent être exercés : (i) pendant 24 mois; ou (ii) jusqu'à leur date d'expiration, si celle-ci est antérieure
UAR	Aux termes du régime d'UAR, en cas de changement de contrôle uniquement, toutes les UAR en cours sont immédiatement acquises et deviennent payables. Les UAR en cours qui n'ont pas encore atteint leurs critères de rendement seraient évaluées en fonction du RTA relatif cible (ou de 100 % du RTA relatif) et payables en fonction du prix auquel les actions ordinaires sont évaluées aux fins des opérations de changement de contrôle ou, si de telles opérations n'ont pas lieu, en fonction du cours de clôture moyen des actions ordinaires pendant les 30 jours précédant le changement de contrôle
UAI	Aux termes du régime d'UAI, en cas de changement de contrôle uniquement, les UAI non acquises sont immédiatement acquises et sont payables en fonction du prix auquel les actions ordinaires sont évaluées aux fins des opérations de changement de contrôle ou, si de telles opérations n'ont pas lieu, en fonction de la valeur marchande moyenne de ces actions ordinaires pendant les 30 jours précédant le changement de contrôle

Modifications apportées à notre programme pour 2017

Le conseil évalue périodiquement notre programme afin de s'assurer qu'il demeure conforme à nos objectifs stratégiques, aux commentaires reçus de nos actionnaires et aux pratiques exemplaires en matière de rémunération. Dans le cadre de ces efforts, le conseil a approuvé la modification suivante de notre programme, qui s'applique à la rémunération en 2017 :

- **Feuille de pointage de la Société pour 2017 :** nous avons modifié la feuille de pointage en fonction de nos priorités stratégiques pour 2017. Plus particulièrement, l'accent est davantage mis sur la dette nette, les coûts totaux et la marge opérationnelle, et la catégorie « jalons importants » de la feuille de pointage de la Société pour 2016 a été remplacée.

Gouvernance en matière de rémunération

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité RHR est chargé d'aider le conseil à surveiller notre programme et nos pratiques de rémunération des membres de la haute direction. En 2016, les membres de notre comité RHR étaient Suzanne P. Nimocks (présidente), Fred J. Fowler, Margaret A. McKenzie, Lee A. McIntire et Bruce G. Waterman. M. Clayton H. Woitas, le président de notre conseil, est membre d'office du comité RHR. Le comité RHR est composé exclusivement d'administrateurs indépendants et fonctionne de façon indépendante de la direction.

Forts d'une vaste expertise dans les domaines de la rémunération, de la gouvernance, des finances, des ressources humaines, de la direction et de la gestion des risques, les membres de notre comité RHR ont la formation, l'expérience et les compétences requises pour s'acquitter de leurs responsabilités relativement aux questions liées à la rémunération des membres de la haute direction. Pour de plus amples renseignements au sujet de l'expertise et de l'expérience professionnelle des membres de notre comité RHR, voir le tableau des compétences et de l'expertise des membres du conseil à la page 5.

Les responsabilités propres au comité RHR sont énoncées dans son mandat, qui peut être consulté au *www.encana.com*. Afin de bien s'acquitter de son mandat, le comité RHR suit un plan de travail annuel qui prévoit les points à l'ordre du jour de chaque réunion. Le comité RHR a notamment comme responsabilité principale de formuler des recommandations sur la rémunération annuelle des membres de notre ÉHD. Une fois qu'il les a formulées, le comité RHR présente ces recommandations au conseil aux fins d'examen et, s'il y a lieu, d'approbation. Les responsabilités propres au comité RHR comprennent les suivantes :

- examiner et recommander au conseil, aux fins d'approbation, les objectifs de rendement de l'entreprise et les objectifs de rendement individuel annuels qui se rapportent à la rémunération du chef de la direction
- évaluer le rendement du chef de la direction par rapport aux objectifs de rendement de l'entreprise et de rendement individuel approuvés afin de déterminer la rémunération annuelle du chef de la direction, et présenter des recommandations au conseil à ce sujet aux fins d'approbation
- examiner les recommandations du chef de la direction concernant le rendement des autres membres de l'ÉHD pour l'année précédente et leur rémunération annuelle pour l'année en cours, et présenter des recommandations au conseil à ce sujet aux fins d'approbation
- évaluer le rendement de la Société pour l'année précédente afin de déterminer l'admissibilité à l'attribution de primes annuelles et l'admissibilité à l'acquisition des attributions ILT aux termes de nos régimes ILT fondés sur le rendement, et présenter des recommandations au conseil à ce sujet aux fins d'approbation
- évaluer et approuver les groupes de comparaison qui servent à évaluer le caractère concurrentiel de notre programme de rémunération
- examiner les plans de relève des membres de notre ÉHD et présenter des recommandations au conseil à ce sujet aux fins d'approbation
- surveiller l'actionnariat des membres de la haute direction aux termes de nos lignes directrices sur l'actionnariat
- examiner l'information d'Encana sur la rémunération annuelle et présenter des recommandations au conseil à ce sujet aux fins d'approbation
- examiner les questions relatives à la capitalisation annuelle des régimes de retraite et présenter des recommandations au conseil à ce sujet aux fins d'approbation

Le comité RHR a tenu quatre réunions régulières en 2016. À la fin de chaque réunion régulière, le comité RHR tient une séance à huis clos en l'absence de la direction. Le conseiller en rémunération indépendant du comité RHR assiste à ces séances à huis clos.

Conseiller en rémunération indépendant

Le comité RHR retient les services d'un conseiller en rémunération indépendant, F.W. Cook, afin qu'il lui fournisse une expertise objective et spécialisée sur les questions liées à la rémunération des membres de la haute direction. F.W. Cook relève directement de la présidente du comité RHR, Mme Nimocks, et fournit tous ses services sous la direction du comité RHR. Lorsque le conseiller doit fournir des services en consultation avec la direction, ces services sont approuvés au préalable par Mme Nimocks et sont fournis sous la direction de celle-ci. F.W. Cook ne fournit aucun autre service à Encana ou à sa direction. Elle fournit au comité RHR une analyse et un point de vue indépendants à l'égard de ce qui suit :

- l'examen des documents préparés par la direction avec la présidente du comité RHR et le comité RHR avant chaque réunion
- l'analyse indépendante des recommandations sur la rémunération directe totale annuelle des membres de l'ÉHD, notamment par rapport aux données sur le marché concurrentiel
- l'analyse indépendante du caractère concurrentiel de notre programme par rapport à notre groupe de comparaison aux fins de la rémunération
- l'évaluation périodique et le repérage des risques éventuels liés à la rémunération dans le cadre de notre programme
- les pratiques exemplaires émergentes en matière de réglementation et de rémunération

En 2016 et en 2015, le conseiller en rémunération indépendant du comité RHR a touché les honoraires suivants en contrepartie des services liés à la rémunération des membres de la haute direction et des autres services qu'il a fournis à la direction :

Conseiller en rémunération indépendant	2016	2015
Honoraires pour services liés à la rémunération des membres de la haute direction	164 982 $	105 217 $
Autres honoraires	–	–

Consultants de la direction

La direction retient les services de Willis Towers Watson (« Towers ») afin qu'elle lui fournisse des services liés aux régimes de retraite, notamment à titre d'actuaire pour nos régimes de retraite canadiens. La direction fait également appel à Towers à l'occasion afin qu'elle lui fournisse des données sur le marché concurrentiel au sujet de notre programme et

de nos régimes d'avantages sociaux. En 2016 et en 2015, Towers a touché les honoraires suivants en contrepartie des services liés à la rémunération des membres de la haute direction et des autres services qu'elle a fournis à la direction :

Willis Towers Watson	2016	2015
Honoraires pour services liés à la rémunération des membres de la haute direction	30 108 $	58 061 $
Autres honoraires	971 055 $	1 241 932 $

Gestion du risque lié à la rémunération

Le conseil est déterminé à repérer et à atténuer le risque lié à la rémunération. Le comité RHR a adopté une approche structurée du risque lié à la rémunération, qui vise à décourager la prise de risques excessifs par inadvertance : (i) en intégrant des principes de gestion des risques directement dans la conception de notre programme; (ii) en faisant de l'examen actif des risques un élément clé de notre processus décisionnel; et (iii) en effectuant périodiquement des évaluations exhaustives des risques liés à notre programme de rémunération. Voici certains exemples de la façon dont notre programme intègre la gestion du risque lié à la rémunération :

- ✓ utilisation de paramètres de rendement opérationnel et financier équilibrés dans la feuille de pointage de la Société approuvée par le conseil;
- ✓ utilisation d'un ensemble équilibré d'éléments dans nos attributions ILT annuelles;
- ✓ acquisition et paiement de 85 % des attributions ILT annuelles de nos membres de la haute direction différés de trois ans;
- ✓ plafonds d'acquisition et de paiement applicables à nos attributions d'UAR.

Nous sommes d'avis que ces mesures réduisent les risques en diversifiant les récompenses et les scénarios et en éliminant le recours à une mesure de rendement unique ou à un nombre limité de mesures de rendement pour déterminer la rémunération incitative des membres de la haute direction. Les risques sont également gérés par l'application uniforme de notre programme à tous les employés, y compris nos membres de la haute direction.

Le risque lié à la rémunération est en outre atténué grâce à nos pratiques de gouvernance, qui comprennent nos lignes directrices sur l'actionnariat, une politique de récupération de la rémunération incitative et des interdictions concernant la couverture des titres de capitaux propres, lesquelles s'appliquent toutes à la rémunération incitative attribuée à nos membres de la haute direction.

Lignes directrices sur l'actionnariat des membres de la haute direction

Depuis 2002, Encana s'est dotée de lignes directrices sur l'actionnariat, qui exigent que nos membres de la haute direction et nos vice-présidents désignés atteignent un seuil de propriété d'actions minimal dans les cinq ans suivant leur nomination à leur poste. Si un participant est promu et que son seuil minimal s'en trouve ainsi augmenté, il dispose d'une période supplémentaire de deux ans pour atteindre le nouveau seuil.

Les seuils sont calculés en fonction d'un multiple du salaire de base, et la propriété d'actions des participants est calculée en fonction de la valeur totale : (i) des actions ordinaires détenues en propriété (y compris en propriété véritable); (ii) des UAI non acquises et (iii) des UAD détenues. Le comité RHR examine chaque année la situation des membres de la haute direction quant à la propriété d'actions aux termes des lignes directrices sur l'actionnariat.

L'actionnariat de nos membres de la haute direction visés au 31 décembre 2016 est présenté dans le tableau suivant :

	Seuil de propriété requis (multiple du salaire de base)	Propriété actuelle (multiple du salaire de base)
Doug Suttles, président et chef de la direction	5 fois	5,83 fois
Sherri Brillon, vice-présidente directrice et chef des finances	3 fois	5,24 fois
Mike McAllister, vice-président directeur et chef de l'exploitation	3 fois	4,14 fois
David Hill, vice-président directeur, Exploration et expansion des affaires	3 fois	3,68 fois
Renee Zemljak, vice-présidente directrice, Commercialisation, secteur intermédiaire et données fondamentales	3 fois	3,29 fois

Politique de récupération de la rémunération incitative

En 2012, le conseil a adopté une politique de récupération de la rémunération incitative aux termes de laquelle le conseil est autorisé à exiger le remboursement immédiat de la totalité ou d'une partie de la prime annuelle ou de la rémunération ILT versée ou payable à un membre de la haute direction dans les circonstances suivantes :

- Encana doit préparer un retraitement comptable en raison d'un manquement important à une exigence en matière d'information financière prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables (un « retraitement »);

- la rémunération incitative reçue par un membre de la haute direction actuel ou ancien pour les années visées par le retraitement est supérieure à celle à laquelle il aurait eu droit compte tenu du retraitement (la « rémunération incitative »);
- un membre de la haute direction a commis une négligence grave ou fait preuve d'une inconduite volontaire ou a commis une fraude qui a causé le manquement important ayant entraîné le retraitement ou qui y a grandement contribué.

Dans de telles circonstances, le conseil est autorisé à faire ce qui suit : (i) exiger le remboursement immédiat par le membre de la haute direction, à Encana, de la totalité ou d'une partie de la rémunération incitative qui lui a été payée antérieurement; (ii) mettre fin immédiatement au droit du membre de la haute direction de recevoir la rémunération incitative (si elle n'a pas déjà été payée); (iii) retenir ou annuler immédiatement la valeur de la rémunération incitative sur tout montant impayé dû au membre de la haute direction (y compris les attributions ILT non acquises ou non exercées) afin de compenser la valeur de tout montant de rémunération incitative non récupéré; et/ou (iv) prendre toute autre mesure contre le membre de la haute direction que le conseil juge nécessaire.

Politique d'interdiction de couverture

Notre politique sur la négociation des titres et les déclarations d'initiés interdit expressément aux administrateurs et à tous les employés, y compris aux membres de la haute direction, d'effectuer toute forme d'opérations de monétisation des actions (y compris l'achat d'instruments financiers en vue de couvrir ou de compenser une diminution de valeur) à l'égard des titres d'Encana qui font partie de leurs attributions ILT ou, dans le cas de nos membres de la haute direction, à l'égard des titres d'Encana qu'ils détiennent pour se conformer à nos lignes directrices sur l'actionnariat.

La politique interdit également aux administrateurs et aux employés de se livrer aux activités suivantes à l'égard des titres d'Encana :

- vendre des titres dont ils ne sont pas propriétaires, qu'ils n'ont pas entièrement réglés ou qu'ils n'ont pas le droit de posséder (faire une « vente à découvert »);
- vendre une « option d'achat » ou acheter une « option de vente »;
- conclure des opérations de monétisation de capitaux propres qui portent sur des titres visés par nos lignes directrices sur l'actionnariat ou qui s'assimilent à une « vente à découvert »;
- conclure des ententes de courtage susceptibles d'entraîner une vente de titres à un moment où ils ne sont pas autorisés à négocier des titres.

Renseignements détaillés sur la rémunération pour 2016

Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente la rémunération versée ou attribuée à chacun de nos membres de la haute direction visés au cours des trois dernières années[1].

Nom et poste principal	Exercice	Salaire ($)[2]	Attributions fondées sur des actions ($)[3]	Attributions fondées sur des options ($)[4]	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres ($)[5]	Variation de la valeur des prestations de retraite et des revenus de rémunération différée non admissibles ($)[6]	Autre rémunération ($)[7]	Rémunération totale ($)
Doug Suttles Président et chef de la direction	2016 2015 2014	1 033 973 822 384 787 276	6 117 315 4 530 021 3 397 527	3 390 520 1 510 001 1 132 501	2 495 945 1 323 609 1 778 122	– – –	234 499 292 446 329 147	13 272 252 8 478 461 7 424 573
Sherri Brillon Vice-présidente directrice et chef des finances	2016 2015 2014	441 675 441 675 439 788	1 302 380 1 302 387 1 132 529	605 341 434 126 377 502	579 698 397 508 597 918	– – –	97 160 126 798 121 999	3 026 254 2 702 494 2 669 736
Michael McAllister Vice-président directeur et chef de l'exploitation	2016 2015 2014	524 725 524 725 520 950	1 698 757 1 698 764 1 698 779	804 280 566 252 566 252	844 151 566 703 876 029	1 247 813 – 1 414 311	66 809 68 180 77 794	5 186 535 3 424 624 5 154 115
David Hill Vice-président directeur, Exploration et expansion des affaires	2016 2015 2014	450 000 437 500 400 000	1 125 006 1 125 012 1 125 019	390 123 375 003 375 000	465 750 344 250 445 200	– – –	113 597 110 372 530 947	2 544 476 2 392 137 2 876 166

Nom et poste principal	Exercice	Salaire ($)[2]	Attributions fondées sur des actions ($)[3]	Attributions fondées sur des options ($)[4]	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres ($)[5]	Variation de la valeur des prestations de retraite et des revenus de rémunération différée non admissibles ($)[6]	Autre rémunération ($)[7]	Rémunération totale ($)
Renee Zemljak Vice-présidente directrice, Commercialisation, secteur intermédiaire et données fondamentales	2016	490 000	1 125 006	480 579	507 150	–	116 974	2 719 709
	2015	483 750	1 125 012	375 003	374 850	–	115 717	2 474 332
	2014	461 250	1 125 019	375 000	468 720	–	114 579	2 544 568

Notes :

(1) Tous les montants sont présentés en dollars américains. Les montants versés ou attribués en dollars canadiens ont été convertis en dollars américains au taux de change (pour chaque année indiquée ci-dessus) de 1,00 $ CA = 0,755 $ US aux fins de la comparabilité sur 12 mois.

(2) Avec prise d'effet le 1er avril 2016, le conseil a approuvé un changement de monnaie pour la rémunération annuelle de M. Suttles, y compris le salaire de base, laquelle est passée du dollar canadien au dollar américain. Se reporter à la rubrique « Salaire de base » à la page 42 pour obtenir plus de renseignements.

(3) Dans le cas des attributions d'UAI et d'UAR de 2015 et de 2016, la juste valeur à la date d'attribution a été établie au moyen de la multiplication du nombre d'unités attribuées par le CMPV des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE, selon le cas, pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution du 13 mars 2015 (soit 14,34 $ CA ou 11,35 $ US) et la date d'attribution du 3 mars 2016 (soit 5,56 $ CA ou 4,06 $ US), respectivement. Dans le cas des attributions d'UAI et d'UAR de 2014, la juste valeur à la date d'attribution a été établie au moyen de la multiplication du nombre d'unités attribuées par le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE, selon le cas, le jour de bourse précédant la date d'attribution du 18 février 2014 (soit 20,35 $ CA ou 18,51 $ US). Les charges de rémunération liées aux UAR et aux UAI sont comptabilisées à la juste valeur, comme l'exigent les PCGR des États-Unis.

(4) Dans le cas des attributions d'options et de DPVA pour 2016, la juste valeur à la date d'attribution est déterminée à l'aide du modèle Black-Scholes-Merton en fonction d'un taux de 39,2 % pour les attributions d'options et de 41,5 % pour les attributions de DPVA, lesquels taux ont été appliqués selon les hypothèses suivantes : durée prévue = 7 années; volatilité = 45,31 % (attributions d'options) et 48,16 % (attributions de DPVA); rendement des dividendes = 1,44 %; taux sans risque = 0,51 %. Pour 2015, ces taux étaient de 22,5 % pour les attributions d'options et de 23,8 % pour les attributions de DPVA et ont été appliqués selon les hypothèses suivantes : durée prévue = 7 années; volatilité = 29,11 % (attributions d'options), 30,66 % (attributions de DPVA); rendement des dividendes = 2,11 %; taux sans risque = 0,47 %. Pour 2014, ces taux étaient de 21,1 % pour les attributions d'options et de 23,0 % pour les attributions de DPVA et ont été appliqués selon les hypothèses suivantes : durée prévue = 3,64 années; volatilité = 30,42 % (attributions d'options) et 33,20 % (attributions de DPVA); rendement des dividendes = 1,50 %; taux sans risque = 1,09 %.

(5) En 2015, Mme Brillon a choisi de convertir 25 % de sa prime pour 2016 en UAD. En 2014, M. McAllister, M. Hill et Mme Brillon ont choisi de convertir 25 % de leur prime respective pour 2015 en UAD. En 2013, Mme Brillon et M. Hill ont choisi de convertir 25 % de leur prime respective pour 2014 en UAD, et Mme Zemljak a choisi de convertir 50 % de sa prime pour 2014 en UAD. Les UAD sont présentées à la rubrique « Tableau de la rémunération différée non admissible pour 2016 » à la page 63.

(6) La valeur du régime de retraite correspond à la variation attribuable à des éléments rémunératoires sur 12 mois. Se reporter au « Tableau du régime de retraite à prestations déterminées » à la page 62 pour obtenir plus de renseignements.

(7) Se reporter au « Tableau des autres formes de rémunération » ci-après pour obtenir plus de renseignements.

Tableau des autres formes de rémunération

Nom	Exercice	Cotisations de la Société aux régimes de retraite ($)[1]	Allocation annuelle ($)	Avion de la Société ($)	Déménagement ($)	Avantages liés au maintien en poste ($)	Autres avantages indirects et avantages sociaux ($)[2]	Total ($)
Doug Suttles	2016	84 459	33 778	46 469	–	–	69 794	234 499
	2015	151 341	27 180	54 725	–	–	59 201	292 446
	2014	83 217	27 180	8 067	141 496	–	69 187	329 147
Sherri Brillon	2016	35 334	29 898	–	–	–	31 928	97 160
	2015	63 601	29 898	–	–	–	33 299	126 798
	2014	49 075	29 898	–	–	–	43 026	121 999
Michael McAllister	2016	–	29 898	–	–	–	36 911	66 809
	2015	–	29 898	–	–	–	38 282	68 180
	2014	–	29 898	–	–	–	47 896	77 794
David Hill	2016	72 900	38 000	–	–	–	2 697	113 597
	2015	69 675	38 000	–	–	–	2 697	110 372
	2014	51 592	38 000	–	–	400 000	41 355	530 947
Renee Zemljak	2016	76 022	38 000	–	–	–	2 952	116 974
	2015	74 765	38 000	–	–	–	2 952	115 717
	2014	73 751	38 000	–	–	–	2 828	114 579

Notes :

(1) Cette colonne représente les cotisations correspondantes faites par la Société pour le compte des membres de la haute direction visés aux termes du régime de retraite à cotisations déterminées ou d'un régime de rémunération différée non admissible. Ces régimes sont décrits à la rubrique « Tableau de la rémunération différée non admissible pour 2016 » à la page 63.

(2) Les montants figurant dans cette colonne comprennent les cotisations correspondantes de la Société au régime de placement respectif, les droits limités d'adhésion personnelle à des clubs et la valeur imposable du stationnement fourni par la Société.

Attributions en vertu d'un régime incitatif

Attributions en vertu d'un régime pour 2016

Nom	Type d'attribution	Date d'attribution	Date d'approbation	Paiements estimatifs futurs pour les attributions en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres[1]			Paiements estimatifs futurs pour les attributions en vertu d'un régime incitatif fondé sur des titres de capitaux propres[2]			Autres attributions fondées sur des actions : nombre d'actions ou d'unités[3] (n^bre)	Autres attributions fondées sur des options : nombre de titres sous-jacents aux options[4] (n^bre)	Prix d'exercice ou prix de base des attributions fondées sur des options[5] ($/action)	Juste valeur à la date d'attribution des attributions fondées sur des actions ou des options[6]
				Minimum ($)	Cible ($)	Maximum ($)	Minimum (n^bre)	Cible (n^bre)	Maximum (n^bre)				
Doug Suttles	UAI	2016-03-03	2016-02-23	0	1 292 466 $	2 584 931 $				485 756			2 039 107 $
	UAR	2016-03-03	2016-02-23										4 078 209 $
	Option	2016-03-03	2016-02-23				0	971 511	1 943 022		2 060 433	5,56 $	3 390 520 $
Sherri Brillon	UAI	2016-03-03	2016-02-23	0	331 256 $	662 513 $				103 418			434 128 $
	UAR	2016-03-03	2016-02-23										868 252 $
	Option	2016-03-03	2016-02-23				0	206 835	413 670		367 868	5,56 $	605 341 $
Michael McAllister	UAI	2016-03-03	2016-02-23	0	472 253 $	944 505 $				134 893			566 254 $
	UAR	2016-03-03	2016-02-23										1 132 503 $
	Option	2016-03-03	2016-02-23				0	269 785	539 570		488 764	5,56 $	804 280 $
David Hill	UAI	2016-03-03	2016-02-23	0	270 000 $	540 000 $				92 365			375 002 $
	UAR	2016-03-03	2016-02-23										750 004 $
	Option	2016-03-03	2016-02-23				0	184 730	369 460		231 541	4,06 $	390 123 $
Renee Zemljak	UAI	2016-03-03	2016-02-23	0	294 000 $	588 000 $				92 365			375 002 $
	UAR	2016-03-03	2016-02-23										750 004 $
	Option	2016-03-03	2016-02-23				0	184 730	369 460		285 227	4,06 $	480 579 $

Notes :

(1) Les montants indiqués représentent les paiements minimum, cible et maximum pour les composantes de la prime annuelle pour 2016. La structure de notre régime de primes annuelles ne prévoit aucun paiement minimum. Le « maximum » représente un paiement correspondant à 200 % de la cible. Les montants réels versés pour 2016 sont indiqués dans le « Tableau sommaire de la rémunération ».

(2) Ces colonnes représentent la fourchette de paiement potentielle, sous forme d'unités, des UAR attribuées en 2016. Les attributions d'UAR s'acquièrent en bloc trois ans après la date d'attribution. Les paiements réels varieront entre 0 % et 200 % des unités attribuées plus les dividendes réinvestis en fonction du RTA relatif (50 %) et des jalons stratégiques (50 %) pendant la période de rendement de trois ans prenant fin le 31 décembre 2018.

(3) Les attributions d'UAI plus les dividendes réinvestis sont acquises en bloc trois ans après la date d'attribution.

(4) Les attributions d'options s'acquièrent sur une période de trois ans à compter de la date d'attribution (30 % les deux premières années et 40 % la troisième année) et expirent sept ans après la date d'attribution.

(5) Les prix d'exercice des options représentent le CMPV des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE, selon le cas, pour les cinq jours précédant la date d'attribution. Les attributions fondées sur des options ont été consenties aux membres de la haute direction visés établis au Canada en fonction de prix d'exercice exprimés en dollars canadiens (5,56 $ CA), et les DPVA ont été consentis aux membres de la haute direction visés établis aux États-Unis en fonction de prix d'exercice exprimés en dollars américains (4,06 $ US).

(6) Les attributions en dollars canadiens ont été converties en dollars américains au moyen d'un taux de change moyen pour 2016 de 1,00 $ CA = 0,755 $ US, en fonction du cours acheteur quotidien à midi publié par la Banque du Canada. La juste valeur à la date d'attribution des options est déterminée au moyen de la multiplication du nombre d'options attribuées par la valeur Black-Scholes.

Attributions fondées sur des titres de capitaux propres en cours à la fin de l'exercice

Le tableau suivant présente les attributions fondées sur des titres de capitaux propres en cours qui étaient détenues par les membres de la haute direction visés à la fin du dernier exercice.

	Attributions fondées sur des options[1]					Attributions fondées sur des actions			
						UAI		UAR	
Nom	**Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées susceptibles d'exercice**	**Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées non susceptibles d'exercice**	**Attributions en vertu de régimes incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres : nombre de titres sous-jacents à des options non gagnées non exercées**	**Prix d'exercice des options ($)**	**Date d'expiration des options**	**Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis**	**Valeur marchande des actions ou des unités d'actions non gagnées dont les droits n'ont pas été acquis[3] ($)**	**Attributions en vertu de régimes incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres : nombre d'actions, d'unités ou d'autres droits non gagnés dont les droits n'ont pas été acquis**	**Attributions en vertu de régimes incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres : valeur marchande ou de paiement des actions, des unités ou d'autres droits non gagnés dont les droits n'ont pas été acquis[4] ($)**
Doug Suttles	–	2 060 433	–	5,56 $	2023-03-03	489 259	5 821 607 $	978 518	11 643 190 $
	185 960	433 907	–	14,34 $	2022-03-13	145 895	1 735 975 $	291 789	3 471 939 $
	209 602	139 735	–	20,35 $	2019-02-18	78 235	930 915 $	156 470	1 861 805 $
	534 189	–	–	18,00 $	2018-06-13				
	–	934 830[2]	–	18,00 $	2018-06-13				
Sherri Brillon	–	367 868	–	5,56 $	2023-03-03	104 164	1 239 427 $	208 327	2 478 841 $
	53 463	124 749	–	14,34 $	2022-03-13	41 945	499 095 $	83 890	998 190 $
	69 866	46 580	–	20,35 $	2019-02-18	26 079	310 321 $	52 157	620 618 $
	160 023	–	–	18,06 $	2018-02-19				
	124 953	–	–	21,10 $	2017-02-22				
Michael McAllister	–	488 764	–	5,56 $	2023-03-03	135 866	1 616 642 $	271 731	3 233 273 $
	69 735	162 716	–	14,34 $	2022-03-13	54 711	650 995 $	109 421	1 301 979 $
	104 800	69 869	–	20,35 $	2019-02-18	39 118	465 469 $	78 235	930 915 $
	155 731	–	–	18,06 $	2018-02-19				
	32 381	–	–	21,10 $	2017-02-22				
David Hill	–	231 541	–	4,06 $	2023-03-03	93 026	1 092 137 $	186 053	2 184 262 $
	41 646	97 177	–	11,35 $	2022-03-13	34 570	405 864 $	69 140	811 715 $
	52 850	35 234	–	18,51 $	2019-02-18	21 508	252 504 $	43 015	504 996 $
	25 929	–	–	17,95 $	2018-02-19				
Renee Zemljak	–	285 227	–	4,06 $	2023-03-03	93 026	1 092 137 $	186 053	2 184 262 $
	41 646	97 177	–	11,35 $	2022-03-13	34 570	405 864 $	69 140	811 715 $
	52 850	35 234	–	18,51 $	2019-02-18	21 508	252 504 $	43 015	504 996 $
	90 520	–	–	17,95 $	2018-02-19				
	62 056	–	–	20,91 $	2017-02-22				

Notes :

(1) Les attributions d'options s'acquièrent sur une période de trois ans (30 % les deux premières années et 40 % la troisième année), et elles expirent sept ans après la date d'attribution dans le cas des attributions de 2015 et de 2016, et cinq ans après la date d'attribution dans le cas des attributions antérieures à 2015.

(2) Attribution unique d'options liées au rendement dont les droits s'acquièrent après quatre ans si les mesures de rendement sont atteintes.

(3) Les valeurs indiquées dans cette colonne sont fondées sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE le 31 décembre 2016. Les attributions consenties aux membres de la haute direction visés établis au Canada ont été évaluées en fonction du cours à la TSX (15,76 $ CA), et les attributions consenties aux membres de la haute direction visés établis aux États-Unis ont été évaluées en fonction du cours à la NYSE (11,74 $ US). Les attributions en dollars canadiens ont été converties en dollars américains au moyen d'un taux de change moyen pour 2016 de 1,00 $ CA = 0,755 $ US, en fonction du cours acheteur quotidien à midi publié par la Banque du Canada.

(4) Les valeurs indiquées dans cette colonne sont fondées sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE le 31 décembre 2016. Les attributions consenties aux membres de la haute direction visés établis au Canada ont été évaluées en fonction du cours à la TSX (15,76 $ CA), et les attributions consenties aux membres de la haute direction visés établis aux États-Unis ont été évaluées en fonction du cours à la NYSE (11,74 $ US). Le paramètre de rendement appliqué est fondé sur un paiement correspondant à 100 % de la cible respective. Les attributions en dollars canadiens ont été converties en dollars américains au moyen d'un taux de change moyen pour 2016 de 1,00 $ CA = 0,755 $ US, en fonction du cours acheteur quotidien à midi publié par la Banque du Canada.

Exercices d'options et acquisitions d'actions en 2016

Le tableau suivant présente des renseignements sur la valeur réalisée à l'exercice d'options et à l'acquisition d'UAI et d'UAR aux termes du régime incitatif au cours du dernier exercice.

	Attributions d'options		Attributions d'actions			
			UAI		UAR	
Nom	Nombre d'actions acquises à l'exercice	Valeur réalisée à l'exercice ($)	Nombre d'actions acquises à l'acquisition des droits	Valeur réalisée à l'acquisition des droits[1] ($)	Nombre d'actions acquises à l'acquisition des droits	Valeur réalisée à l'acquisition des droits[3] ($)
Doug Suttles	–	–	90 432	701 196 $[2]	338 234	–
Sherri Brillon	–	–	28 525	104 451 $	57 050	–
Michael McAllister	–	–	39 656	145 214 $	79 313	–
David Hill	–	–	10 668	37 551 $	5 334	–
Renee Zemljak	–	–	18 620	65 546 $	37 241	–

Notes :

(1) Les valeurs réalisées à l'acquisition des droits aux UAI sont fondées sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE le 18 février 2016, soit 4,85 $ CA et 3,52 $ US respectivement. Les attributions en dollars canadiens ont été converties en dollars américains au moyen d'un taux de change moyen pour 2016 de 1,00 $ CA = 0,755 $ US, en fonction du cours acheteur quotidien à midi publié par la Banque du Canada.

(2) Les valeurs réalisées à l'acquisition des droits aux UAI sont fondées sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 10 juin 2016, soit 10,27 $ CA.

(3) Les valeurs réalisées à l'acquisition des droits aux UAR sont fondées sur les 20 jours de bourse précédant le dernier jour de bourse de la période de rendement, inclusivement (31 décembre 2016). Le cours de clôture moyen des actions ordinaires à la TSX et à la NYSE au cours de ces 20 jours de bourse s'établit à 16,57 $ CA et à 12,40 $ US, respectivement. Le paramètre de rendement pour l'attribution de 2013 a été établi à 0 %.

Renseignements sur les régimes incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres

Titres pouvant être émis en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Notre ROAAE est notre seul régime de rémunération qui autorise l'émission de titres de capitaux propres d'Encana. Le tableau suivant présente des renseignements au sujet des options en circulation aux termes du ROAAE au 31 décembre 2016.

Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis à l'exercice des options, bons de souscription et droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons de souscription et droits en circulation	Nombre de titres restant à émettre en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne a))
	a)	b)	c)
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres – ROAAE	16 417 144	15,10 $	32 198 620
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	Aucun	Aucun	Aucun
Total	16 417 144	15,10 $	32 198 620

Prestations de retraite

Membres de la haute direction visés canadiens : régimes de retraite agréé et complémentaire

Nos membres de la haute direction visés établis au Canada, y compris M. Suttles, participent à notre régime de retraite agréé et à notre régime de retraite complémentaire (collectivement, le « régime canadien »). Les cotisations de retraite au régime agréé sont payables jusqu'à concurrence du montant permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu*; les cotisations en sus de ce montant sont faites dans le régime complémentaire. Le régime canadien comporte un volet actif à cotisations déterminées. Il comporte également un ancien volet à prestations déterminées, qui n'est plus offert aux nouveaux participants depuis 2003. Pour l'application du régime canadien, les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base et la prime annuelle du membre de la haute direction visé (et sont plafonnés à un maximum de 67 % du salaire de base dans le cas du chef de la direction et de 40 % du salaire de base dans le cas des autres membres de la haute direction visés).

Régime canadien à cotisations déterminées

M. Suttles et Mme Brillon participent au volet à cotisations déterminées du régime canadien. Encana cotise 8 % des gains ouvrant droit à pension dans leur compte de cotisations déterminées respectif. Les participants peuvent choisir parmi diverses options de placement et gèrent leurs propres comptes.

Régime canadien à prestations déterminées

M. McAllister est le seul membre de la haute direction qui participe au volet à prestations déterminées du régime canadien. Sa participation remonte à l'époque où il travaillait pour une société qui a été remplacée par Encana et ses prestations déterminées sont entièrement acquises.

Au moment du départ à la retraite, les prestations déterminées représentent 2 % des gains ouvrant droit à pension les plus élevés du participant sur cinq années consécutives au cours des 10 dernières années, multipliés par le nombre d'années de participation ouvrant droit à pension au régime canadien. Les participants cotisent 4 % de leurs gains ouvrant droit à pension jusqu'à concurrence d'un maximum annuel déterminé. L'âge normal de la retraite est de 65 ans, mais les participants peuvent prendre leur retraite à partir de l'âge de 55 ans, moyennant une réduction des prestations. Les prestations sont versées sans réduction à partir de l'âge de 60 ans (ou à partir de l'âge de 55 ans si le participant compte 30 années de service).

Régime de placement canadien

Nos membres de la haute direction visés établis au Canada peuvent également participer à notre régime de placement canadien. Les participants cotisent jusqu'à concurrence de 25 % de leur salaire de base dans des placements de leur choix. Encana verse des cotisations correspondantes jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base sous forme d'actions ordinaires achetées sur le marché libre.

Régime américain à cotisations déterminées

Nos membres de la haute direction visés établis aux États-Unis participent au régime de retraite américain d'Encana. Encana cotise 8 % du salaire de base au compte de cotisations déterminées du participant. Comme pour le régime de placement canadien, Encana verse des cotisations correspondantes jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base. Les participants choisissent parmi diverses options de placement et gèrent leurs propres comptes.

À l'instar du volet complémentaire du régime canadien, Encana cotise également 8 % de la prime annuelle du membre de la haute direction visé établi aux États-Unis (jusqu'à un maximum de 40 % du salaire de base) dans un régime de rémunération différée non admissible américain (le « régime de rémunération différée »). Le régime de rémunération différée offre des prestations non admissibles en sus des prestations permises (aux termes du régime de retraite américain d'Encana) par l'*Internal Revenue Code*.

Tableau du régime de retraite à prestations déterminées

Le tableau suivant indique les prestations déterminées annuelles estimatives, l'obligation au titre des prestations déterminées accumulées et les variations attribuables à des éléments rémunératoires et à des éléments non rémunératoires pour M. McAllister au 31 décembre 2016(1).

Nom	Nom du régime	Nombre d'années de service créditées	Valeur actuelle des prestations constituées(2) ($)	Paiements au cours du dernier exercice ($)
Michael McAllister(3)	Régime agréé	16,500	640 637	–
	Régime complémentaire	28,500	5 849 693	–

Notes :

(1) Les montants ne sont que des estimations fondées sur des hypothèses (indiquées dans la note 21 des états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel ou dans les autres notes ci-dessous) qui pourraient par conséquent ne pas se révéler exactes.

(2) Montants en dollars canadiens convertis en dollars américains au moyen du taux de change au 31 décembre 2016 de 1,00 $ CA = 0,745 $ US. Les calculs ne comprennent aucune diminution au titre de la retraite anticipée. Il est supposé que toutes les prestations constituées sont payables à l'âge de 60 ans, soit l'âge de retraite minimal sans réduction.

(3) Comprend 12 années de service supplémentaires octroyées aux termes d'un contrat individuel conclu en 2000. Les prestations additionnelles au titre du régime complémentaire à l'égard des 12 années de service supplémentaires font l'objet d'une réduction de rente de 16 369 $ US (convertie des dollars canadiens en dollars américains au moyen du taux de change au 31 décembre 2016 de 1,00 $ CA = 0,745 $ US) payable à l'âge de 60 ans par l'employeur précédent de M. McAllister. Les prestations additionnelles, compte tenu de la réduction, représentent une tranche de 2 533 486 $ US de la valeur actuelle indiquée ci-dessus.

Tableau de la rémunération différée non admissible pour 2016

Le tableau suivant présente des renseignements sur la rémunération différée au cours de l'exercice 2016 aux termes du régime non admissible par les membres de la haute direction visés.

Nom	Cotisations du membre de la haute direction au cours du dernier exercice(1) ($)	Cotisations de la personne inscrite au cours du dernier exercice(2) ($)	Total des gains au cours du dernier exercice(3) ($)	Total des retraits/ distributions ($)	Solde global à la fin du dernier exercice(4) ($)
Doug Suttles	–	64 821	11 393	–	302 765
Sherri Brillon	75 030	15 697	79 917	–	556 698
Michael McAllister	106 965	–	37 282	–	207 048
David Hill	177 566	38 450	217 378	39 596	967 865
Renee Zemljak	–	43 388	289 229	87 271	1 455 072

Notes :

(1) Ces montants comprennent les cotisations faites par choix aux termes du régime de rémunération différée non admissible et les reports effectués par les membres de la haute direction visés dans le cadre du régime d'UAD des employés. Ces montants sont présentés dans la colonne « Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres » (pour la prime annuelle de 2015 versée en 2016) du « Tableau sommaire de la rémunération » ci-dessus.

(2) Ces montants comprennent les cotisations faites par Encana pour le compte du membre de la haute direction visé par l'intermédiaire du régime de rémunération différée non admissible et du régime à cotisations déterminées complémentaire. Ces montants sont présentés dans la colonne « Autre rémunération » du « Tableau sommaire de la rémunération » ci-dessus.

(3) Les gains ne sont pas indiqués dans la colonne « Variation de la valeur des prestations de retraite et des revenus de rémunération différée non admissibles » du « Tableau sommaire de la rémunération », car ils ne sont pas des gains préférentiels ou réalisés au-dessus du cours du marché.

(4) Les soldes globaux indiqués comprennent les sommes suivantes qui ont été déclarées au cours d'années précédentes à titre de rémunération : 196 581 $ pour M. Suttles; 74 700 $ pour Mme Brillon; 40 088 $ pour M. Hill; et 62 048 $ pour Mme Zemljak.

Paiements éventuels en cas de cessation d'emploi ou de changement de contrôle

Le texte qui suit présente le traitement des paiements à chacun des membres de la haute direction visés dans les diverses situations de cessation d'emploi exposées ci-dessous.

Cessation d'emploi volontaire ou involontaire autrement que par suite d'un changement de contrôle. Nous n'avons pas conclu de contrats d'emploi avec nos membres de la haute direction visés et, par conséquent, les paiements spécifiques seraient déterminés au moment de la cessation d'emploi. Nos régimes ILT énoncent les dispositions d'acquisition des attributions ILT en cas de cessation d'emploi autrement que par suite d'un changement de contrôle. En cas de cessation d'emploi avant l'âge de 55 ans, les UAI, les UAR et les options ou DPVA dont les droits n'ont pas été acquis sont perdus et annulés, et les options ou les DPVA dont les droits ont été acquis peuvent être exercés dans les 60 jours ouvrables suivant la cessation d'emploi. En cas de retraite anticipée entre 55 et 60 ans, les UAI et les UAR sont calculées au pro rata en fonction des mois compris entre la date d'attribution et la date du départ à la retraite et payées à la date d'acquisition des droits, les options ou les DPVA dont les droits ont été acquis peuvent être exercés dans les six mois suivant la cessation d'emploi, et les options ou les DPVA dont les droits n'ont pas été acquis sont annulés. En cas de retraite après l'âge de 60 ans, les droits aux UAI et aux UAR en cours continuent de s'acquérir selon le calendrier d'acquisition, et les options ou les DPVA dont les droits n'ont pas été acquis s'acquerront avec le temps et pourront être exercés jusqu'à leur date d'expiration.

Cessation d'emploi par suite d'un changement de contrôle. En cas de changement de contrôle, comme il est expliqué aux rubriques « Autres éléments de la rémunération — Ententes en matière de cessation d'emploi et de changement de contrôle » et « Modalités des ententes en matière de changement de contrôle », qui commencent à la page 52, toutes les attributions ILT deviendront acquises ou susceptibles d'exercice, selon le cas, sauf pour ce qui est de l'attribution incitative unique de titres de capitaux propres à Doug Suttles en 2013, qui est assujettie à des dispositions d'acquisition « à deux événements déclencheurs ». En outre, en cas de changement de contrôle et de cessation d'emploi subséquente, le membre de la haute direction visé recevra les paiements indiqués dans le tableau ci-après.

Cessation d'emploi en raison du décès. Le traitement est similaire à celui dans le cas d'une cessation d'emploi volontaire ou involontaire autrement que par suite d'un changement de contrôle, à l'exception du fait que les personnes âgées de moins de 55 ans sont traitées de la même manière que les personnes qui prennent une retraite anticipée entre 55 et 60 ans. De plus, au décès, des prestations supplémentaires sont versées et correspondent à la valeur des options ou des DPVA dont les droits auraient été acquis dans les 12 mois suivant la date du décès.

	Cessation d'emploi volontaire ($)	Cessation d'emploi involontaire autrement que par suite d'un changement de contrôle ($)	Cessation d'emploi involontaire par suite d'un changement de contrôle ($)	Cessation d'emploi en raison du décès ($)
Doug Suttles				
Indemnité de départ au titre du salaire	–	–	2 132 339[2]	–
Régime incitatif annuel	–	–	3 682 356[3]	–
Valeur des attributions ILT dont les droits n'ont pas été acquis	11 683 096	11 683 096	41 535 550[4][5]	16 576 992
Valeur supplémentaire (prestations de retraite)	–	–	284 881[6]	–
Autre rémunération et autres avantages	–	–	204 399[9]	–
Total :	11 683 096	11 683 096	47 839 525	16 576 992
Sherri Brillon				
Indemnité de départ au titre du salaire	–	–	871 650[2]	–
Régime incitatif annuel	–	–	1 036 174[3]	–
Valeur des attributions ILT dont les droits n'ont pas été acquis	3 079 342	3 079 342	9 080 515[4][5]	3 974 531
Valeur supplémentaire (prestations de retraite)	–	–	97 625[6]	–
Autre rémunération et autres avantages	–	–	122 015[9]	–
Total :	3 079 342	3 079 342	11 207 979	3 974 531
Michael McAllister				
Indemnité de départ au titre du salaire	–	–	1 035 550[2]	–
Régime incitatif annuel	–	–	1 504 396[3]	–
Valeur des attributions ILT dont les droits n'ont pas été acquis	4 194 570	4 194 570	12 097 901[4][5]	5 382 578
Valeur supplémentaire (prestations de retraite)	–	–	8 174 432[7]	–
Autre rémunération et autres avantages	–	–	131 849[9]	–
Total :	4 194 570	4 194 570	22 944 128	5 382 578
David Hill				
Indemnité de départ au titre du salaire	–	–	900 000[2]	–
Régime incitatif annuel	–	–	836 800[3]	–
Valeur des attributions ILT dont les droits n'ont pas été acquis	2 587 372	2 587 372	7 112 244[4][5]	3 137 085
Valeur supplémentaire (prestations de retraite)	–	–	145 800[8]	–
Autre rémunération et autres avantages	–	–	81 394[9]	–
Total :	2 587 372	2 587 372	9 076 238	3 137 085
Renee Zemljak				
Indemnité de départ au titre du salaire	–	–	980 000[2]	–
Régime incitatif annuel	–	–	900 480[3]	–
Valeur des attributions ILT dont les droits n'ont pas été acquis	16 242	16 242	7 524 552[4][5]	3 260 778
Valeur supplémentaire (prestations de retraite)	–	–	158 760[8]	–
Autre rémunération et autres avantages	–	–	81 904[9]	–
Total :	16 242	16 242	9 645 696	3 260 778

Notes :

(1) Montants calculés au 31 décembre 2016 en dollars canadiens et convertis en dollars américains au moyen du taux de change du 31 décembre 2016 de 1,00 $ CA = 0,745 $ US.
(2) Montants calculés en fonction du double du salaire de base du membre de la haute direction visé en vigueur au 31 décembre 2016.
(3) Correspond au double de la moyenne des primes versées au cours des trois années précédentes (de 2013 à 2015, inclusivement).
(4) Tient compte de la valeur estimative découlant de l'acquisition anticipée des options dont les droits n'ont pas été acquis au 31 décembre 2016.
(5) Les UAR acquises qui ont été attribuées en 2014 sont évaluées, à titre indicatif, dans l'hypothèse d'un paiement équivalant à 100 % de la cible en fonction du cours de clôture moyen des actions ordinaires au cours des 20 derniers jours de bourse de l'année applicable, à la TSX et à la NYSE, respectivement, soit 16,57 $ CA et 12,40 $ US. Les UAR non évaluées (c.-à-d. les attributions d'UAR de 2015 et de 2016) ont été évaluées, à titre indicatif, dans l'hypothèse d'un paiement équivalant à 100 % du montant cible respectif en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE le 31 décembre 2016, soit 15,76 $ CA et 11,74 $ US, respectivement. La valeur des attributions d'UAI de 2016, de 2015 et

de 2014 tient compte de toutes les UAI en cours au 31 décembre 2016 qui ont été évaluées, à titre indicatif, en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE le 31 décembre 2016, soit 15,76 $ CA et 11,74 $ US, respectivement.

(6) En fonction de 24 mois de service supplémentaires aux termes du volet à cotisations déterminées du régime canadien; correspond à 8 % du double du salaire de base majoré de la prime annuelle (plafonnée à 67 % du salaire de base dans le cas de M. Suttles et à 40 % du salaire de base dans le cas de Mme Brillon).

(7) En fonction de 24 mois de service ouvrant droit à pension supplémentaires aux termes du régime à prestations déterminées; les gains ouvrant droit à pension des cinq dernières années seraient calculés en fonction du salaire de base de 2016 majoré de la prime annuelle (plafonnée à 40 % du salaire de base) pour une période de 24 mois. La somme forfaitaire supplémentaire au titre de la valeur des prestations déterminées correspond à la différence entre les valeurs actuelles actuarielles des prestations déterminées accumulées, compte tenu des modifications qui précèdent, moins les prestations déterminées accumulées, compte non tenu des modifications, selon la valeur de rachat du régime à prestations déterminées au 31 décembre 2016. Les taux d'actualisation sont de 2,20 % pendant 10 ans et de 3,50 % par la suite.

(8) En fonction de 24 mois de service supplémentaires aux termes du régime américain à cotisations déterminées. La somme forfaitaire supplémentaire au titre de la valeur des prestations correspond à 13 % du double du salaire de base, majoré de 8 % du double de la prime annuelle (plafonnée à 40 % du salaire de base).

(9) Comprend les autres formes de rémunération, y compris les avantages indirects, les allocations annuelles et les cotisations correspondantes de 5 % versées par la Société.

Renseignements sur les documents de procuration et le vote

Renseignements sur l'assemblée

Veuillez lire attentivement la présente rubrique, car elle contient des renseignements importants sur la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires. La Société envoie les documents relatifs à l'assemblée directement aux actionnaires inscrits et indirectement à tous les actionnaires non inscrits par l'entremise des intermédiaires avec lesquels ceux-ci font affaire. La Société paiera pour qu'un intermédiaire envoie les documents relatifs à l'assemblée aux « propriétaires véritables opposés ». Elle n'envoie pas les documents relatifs à l'assemblée directement aux « propriétaires véritables non opposés ».

Quel est l'objet de l'assemblée?

À l'assemblée, vous serez appelé à voter sur les questions suivantes :

Question nº 1 Élire à titre d'administrateurs les 10 candidats indiqués dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, pour un mandat qui prendra fin à la levée de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;

Question nº 2 Nommer PwC à titre d'auditeurs indépendants de la Société, pour un mandat qui prendra fin à la levée de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;

Question nº 3 Tenir un vote consultatif à caractère non obligatoire pour approuver la rémunération des membres de la haute direction visés;

Question nº 4 Tenir un vote consultatif à caractère non obligatoire sur la fréquence des votes consultatifs sur la rémunération.

Nos actionnaires n'ont pas de droits à la dissidence ni d'autres droits de retrait similaires à l'égard des propositions décrites dans les présentes, et ils n'ont pas de droits de vote cumulatifs à l'égard de l'élection des administrateurs.

Comment le conseil me recommande-t-il de voter?

Proposition		Recommandation du conseil
1.	Élection des administrateurs	**POUR** chacun des candidats
2.	Nomination de PwC à titre d'auditeurs indépendants	**POUR**
3.	Vote consultatif visant à approuver la rémunération des membres de la haute direction visés	**POUR**
4.	Vote consultatif sur la fréquence des votes consultatifs sur la rémunération	**TOUS LES ANS**

Pour plus de renseignements sur les candidats, se reporter à la rubrique « Candidats à l'élection au conseil ».

Où et quand l'assemblée aura-t-elle lieu?

L'assemblée se tiendra le mardi 2 mai 2017 à 10 h, HNR, à la salle Palomino du BMO Centre, 20 Roundup Way S.E., Calgary (Alberta). Pour plus de renseignements sur l'exercice des droits de vote à l'assemblée, se reporter à la rubrique « Comment dois-je voter si je suis un actionnaire INSCRIT? » ou à la rubrique « Comment dois-je voter si je suis un actionnaire NON INSCRIT? ».

Combien y a-t-il d'actions ordinaires en circulation et qui sont les principaux actionnaires de la Société?

Le 8 mars 2017, il y avait 973 064 884 actions ordinaires émises et en circulation. Chaque action ordinaire confère à son porteur le droit d'exprimer une voix à l'égard de chaque question soumise au vote à l'assemblée. Seules les personnes qui étaient des porteurs inscrits d'actions ordinaires à 17 h le 8 mars 2017 (la « date de clôture des registres ») ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires à l'égard desquelles elles sont inscrites à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, en assistant à l'assemblée ou en y étant représentées par un fondé de pouvoir. Pour obtenir des renseignements sur la propriété de certaines personnes, notamment les administrateurs et les dirigeants de la Société, se reporter à la rubrique « Propriété des titres de capitaux propres de la Société » à la page 25.

Combien de votes sont nécessaires pour l'élection des administrateurs?

Dix administrateurs seront élus à l'assemblée. Les 10 candidats aux postes d'administrateur qui recevront le plus grand nombre de voix dûment exprimées en leur faveur à l'assemblée seront élus au conseil.

Qui peut voter à l'assemblée?

Le conseil a fixé au 8 mars 2017 la date de clôture des registres servant à déterminer les actionnaires qui ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Seuls les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres ont le droit de voter à l'assemblée. Chaque actionnaire peut exercer une voix pour chaque action ordinaire qu'il détient.

Qui sollicite ma procuration et comment puis-je nommer un fondé de pouvoir?

La direction de la Société sollicite vos procurations aux fins de la présente circulaire de sollicitation de procurations et de l'assemblée. La Société assumera les coûts de cette sollicitation. Les procurations seront sollicitées par la poste, en personne, par téléphone ou par des moyens électroniques. La Société a retenu les services de Kingsdale Advisors (« Kingsdale »), dont les bureaux sont situés à The Exchange Tower, 130 King Street West, Suite 2950, Toronto (Ontario) M5X 1E2, à titre de conseiller stratégique, afin de nous aider dans le cadre de nos communications avec les actionnaires et de la sollicitation de procurations. Pour la prestation de ces services, la Société versera des honoraires initiaux de 45 000 $ à Kingsdale. En outre, la Société remboursera à Kingsdale les dépenses et les frais raisonnables que celle-ci aura engagés. La Société pourrait également rembourser aux courtiers et aux autres personnes qui détiennent des actions ordinaires en leur nom ou au nom de prête-noms les frais qu'ils engagent pour l'envoi des documents de procuration à leurs dirigeants afin d'obtenir leurs procurations.

Encana pourrait également faire appel au service QuickVote™ de Broadridge Financial Solution Inc. afin d'aider les actionnaires non inscrits à exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires. Kingsdale pourrait communiquer avec les actionnaires non inscrits afin que ceux-ci puissent facilement voter directement par téléphone. Broadridge compilera ensuite les résultats de l'ensemble des instructions de vote reçues et transmettra les instructions pertinentes quant à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions ordinaires qui seront représentées à l'assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent être représentés par un fondé de pouvoir à l'assemblée doivent déposer une procuration dûment signée auprès de la Société ou de son mandataire, Société de fiducie CST (« CST »), ou de Kingsdale, avant 10 h (HNR) le 28 avril 2017 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée. L'heure limite pour le dépôt des procurations peut faire l'objet d'une renonciation ou être reportée sans préavis au gré du président de l'assemblée. Les droits de vote rattachés aux actions ordinaires représentées par une procuration dûment signée seront exercés ou feront l'objet d'une abstention conformément aux instructions de l'actionnaire dans le cadre de tout scrutin demandé et, si l'actionnaire indique un choix à l'égard de toute question devant être tranchée, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires seront exercés en conséquence.

Si je ne donne pas d'instructions à la direction dans ma procuration, comment seront exercés les droits de vote rattachés à mes actions ordinaires?

Si les actionnaires ont désigné une personne choisie par la direction pour agir et voter en leur nom, comme il est indiqué dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint, et qu'ils ne donnent pas d'instructions de vote à l'égard de toute question indiquée dans l'avis de convocation à l'assemblée, les droits de vote rattachés aux actions ordinaires représentées par ce formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote seront exercés POUR chacun des candidats, POUR la nomination de PwC à titre d'auditeurs indépendants de la Société, POUR la résolution approuvant la rémunération des membres de la haute direction visés (vote consultatif sur la rémunération) et POUR TOUS LES ANS en ce qui a trait à la fréquence des vote consultatifs sur la rémunération.

Le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint devant être utilisé à l'assemblée confère également un pouvoir discrétionnaire à la ou aux personnes qui y sont désignées pour voter sur toute modification apportée aux questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée et sur toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée. Au 1er mars 2017, la direction n'est pas au courant de telles modifications ou de telles autres questions devant être soumises à l'assemblée. Toutefois, si une telle modification ou une telle autre question devait être dûment soumise à l'assemblée, les droits de vote représentés par les procurations seront exercés au gré de la ou des personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint.

Les abstentions de vote ne sont pas considérées comme des voix exprimées sur une proposition. Les « abstentions de vote de courtier » ne sont pas considérées comme des voix exprimées sur les questions nos 1, 3 et 4 et n'auront aucune incidence sur l'issue du vote. Les courtiers ont un droit de vote discrétionnaire à l'égard de la question no 2 si les propriétaires véritables, dont les actions ordinaires sont immatriculées au nom d'un courtier, ne fournissent pas d'instructions de vote à l'égard de cette question.

Comment dois-je voter si je suis un actionnaire INSCRIT?

Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure sur votre certificat d'actions ordinaires. Si tel est le cas, un formulaire de procuration accompagnera la présente circulaire de sollicitation de procurations. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de l'une des deux manières suivantes :

1. Vote par procuration

Il y a plusieurs façons d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires par procuration :

Internet	Allez sur le site *www.cstvotemyproxy.com* et suivez les directives. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 chiffres qui figure au verso du formulaire de procuration.
Téléphone	Appelez au 1-888-489-5760 à partir d'un téléphone à clavier et suivez les instructions vocales. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 chiffres qui figure au verso du formulaire de procuration. Veuillez noter que vous ne pouvez pas nommer un fondé de pouvoir au moyen du système de vote par téléphone.
Poste	Remplissez, signez et datez votre formulaire de procuration et retournez-le dans l'enveloppe-réponse fournie avec votre jeu de documents.
Télécopieur	Remplissez, signez et datez votre formulaire de procuration et transmettez-le par télécopieur (recto et verso) au 1-866-781-3111 (numéro sans frais en Amérique du Nord) ou au 1-416-368-2502 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord).

En utilisant le formulaire de procuration ci-joint, vous pouvez également désigner la personne choisie par la direction ou toute autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, pour voter en votre nom à titre de fondé de pouvoir. Pour le représenter à l'assemblée, un actionnaire a le droit de désigner une personne physique ou morale autre que la personne choisie par la direction. Pour ce faire, l'actionnaire doit indiquer le nom de la personne physique ou morale de son choix dans l'espace prévu à cette fin.

2. Vote en personne

En tant qu'actionnaire inscrit, vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires en assistant à l'assemblée et en votant en personne. À votre arrivée à l'assemblée, rendez-vous au bureau de notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, CST, pour vous inscrire et révoquer toute procuration antérieurement donnée. Vous n'avez pas besoin de remplir le formulaire de procuration ou de le retourner si vous prévoyez voter à l'assemblée.

Pour être valide, la procuration doit être signée par l'actionnaire ou par son fondé de pouvoir autorisé par écrit. Pour soumettre votre formulaire de procuration, vous pouvez utiliser l'un des moyens indiqués sur le formulaire de procuration. Veuillez suivre attentivement les directives qui se trouvent sur votre formulaire de procuration.

Comment dois-je voter si je suis un actionnaire NON INSCRIT?

Vous êtes un actionnaire non inscrit si vos actions ordinaires ne sont pas immatriculées à votre nom et qu'elles sont détenues au nom d'un prête-nom, comme un fiduciaire, une institution financière ou un courtier en valeurs mobilières. Si vos actions ordinaires figurent dans un relevé de compte que vous fournit votre courtier, alors, dans la plupart des cas, ces actions ordinaires ne seront pas immatriculées à votre nom.

Ces actions ordinaires seront vraisemblablement immatriculées au nom de votre courtier ou d'un mandataire de ce courtier. En l'absence d'instructions précises, il est interdit aux courtiers canadiens et à leurs mandataires ou prête-noms d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires pour le compte de leurs clients. En outre, en l'absence d'instructions précises, il est interdit aux courtiers américains et à leurs mandataires ou prête-noms d'exercer pour le compte de leurs clients les droits de vote rattachés aux actions ordinaires sur les questions qui ne sont pas de nature

courante, y compris le vote consultatif à caractère non obligatoire pour approuver la rémunération des membres de la haute direction visés, le vote consultatif à caractère non obligatoire sur la fréquence des votes consultatifs sur la rémunération et l'élection des administrateurs, mais ceux-ci peuvent exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires sur les questions de nature courante, y compris la nomination de PwC. Il y a abstention de vote d'un courtier lorsqu'un courtier ne peut pas voter sur une proposition parce qu'il ne s'agit pas d'une question de nature courante et qu'il n'a pas reçu d'instructions de vote de la part du propriétaire des actions ordinaires. Les abstentions de vote de courtier n'ont aucune incidence sur le vote sur la proposition parce que les courtiers ne sont pas considérés comme étant présents et habiles à voter.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de l'une des deux manières suivantes :

1. En donnant des instructions de vote

Votre prête-nom doit vous demander vos directives de vote avant l'assemblée. Par conséquent, vous recevrez, ou avez déjà reçu, de la part de votre prête-nom : (i) un formulaire d'instructions de vote que vous devez remplir et signer ou (ii) un formulaire de procuration que vous devez remplir et qui est signé par le prête-nom et ne vise que le nombre d'actions ordinaires dont vous êtes propriétaire. Cette procédure a pour but de permettre aux actionnaires non inscrits de donner leurs instructions sur l'exercice des droits de vote rattachés aux actions ordinaires dont ils sont les propriétaires véritables.

Chaque prête-nom a ses propres procédures que les actionnaires non inscrits doivent suivre attentivement pour s'assurer que les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires soient exercés à l'assemblée. Veuillez communiquer avec votre prête-nom pour obtenir des directives à cet égard. Vous pouvez voter par l'un des moyens indiqués sur le formulaire d'instructions de vote ou le formulaire de procuration.

2. En votant en personne

Si vous souhaitez voter en personne à l'assemblée, veuillez insérer votre propre nom dans l'espace prévu sur le formulaire d'instructions de vote ou le formulaire de procuration pour vous nommer fondé de pouvoir et veuillez suivre les directives de votre prête-nom.

Les actionnaires non inscrits qui donnent à leur prête-nom instruction de les nommer comme fondés de pouvoir doivent se présenter à un représentant de CST à l'assemblée. Ne remplissez pas le formulaire d'instructions de vote ou le formulaire de procuration qui vous a été envoyé, étant donné que votre vote sera consigné et comptabilisé à l'assemblée.

Si je change d'avis, puis-je révoquer ou modifier ma procuration une fois que je l'ai donnée?

Oui. Un actionnaire peut révoquer une procuration au moyen d'un document écrit portant sa signature ou celle de son mandataire autorisé par écrit (ou, si l'actionnaire est une société par actions, portant la signature d'un dirigeant ou d'un mandataire dûment autorisé) et déposé au bureau du secrétaire, Encana Corporation, 500 Centre Street S.E., Calgary (Alberta) T2P 2S5 ou auprès du président de l'assemblée le jour même de l'assemblée, ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, ou encore de toute autre façon permise par la loi.

En plus de toutes les autres façons permises par la loi, un actionnaire peut modifier une procuration ou un formulaire d'instructions de vote déjà soumis en soumettant une nouvelle procuration ou en transmettant de nouvelles instructions de vote par l'un des moyens indiqués à la rubrique « Comment dois-je voter si je suis un actionnaire INSCRIT? » ou à la rubrique « Comment dois-je voter si je suis un actionnaire NON INSCRIT? », selon le cas. Les actionnaires non inscrits doivent s'assurer que toute modification apportée aux instructions de vote est communiquée au prête-nom concerné suffisamment longtemps avant la tenue du vote à l'assemblée. Les actionnaires non inscrits qui ont voté et qui souhaitent modifier leurs instructions de vote doivent communiquer sans tarder avec leur prête-nom s'ils ont besoin d'aide.

Quelle est l'heure limite pour soumettre mon formulaire de procuration ou mon formulaire d'instructions de vote?

Pour être valide, votre procuration doit être reçue au plus tard à 10 h (HNR) le 28 avril 2017 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée. L'heure limite pour le dépôt des procurations peut faire l'objet d'une renonciation ou être reportée sans préavis au gré du président de l'assemblée.

La Société rappelle aux actionnaires que seules les instructions de vote portant la date la plus récente seront prises en compte et que les instructions antérieures ne seront pas prises en compte.

De quelle façon les voix seront-elles compilées?

Les procurations seront comptées et compilées par l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société, CST. CST respecte la confidentialité des votes des actionnaires. Toutefois, les procurations seront soumises à la direction si celles-ci contiennent des observations qui s'adressent manifestement à la direction ou pour répondre à des exigences prévues par la loi.

Avec qui dois-je communiquer si j'ai des questions?

Si vous avez des questions sur l'information qui figure dans la présente circulaire de sollicitation de procurations ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, veuillez communiquer avec Kingsdale, aux coordonnées suivantes :

Téléphone :	1-866-229-8166 (sans frais en Amérique du Nord)
	1-416-867-2272 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord et pour les banques et courtiers à frais virés)
Courriel :	*contactus@kingsdaleadvisors.com*
Poste :	The Exchange Tower, 130 King Street West, Suite 2950, P.O. Box 361, Toronto (Ontario) M5X 1E2.

Comment puis-je communiquer avec l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres?

Vous pouvez communiquer avec CST, l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société, par téléphone, par Internet ou par la poste, aux coordonnées suivantes :

Téléphone :	1-866-580-7145 (sans frais en Amérique du Nord)
	1-416-682-3863 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
Internet :	*www.canstockta.com*
Poste :	Société de fiducie CST, 600 Dome Tower, 333 – 7 Avenue S.W., Calgary (Alberta) Canada T2P 2Z1.

Communications et participation des actionnaires

Le conseil sollicite la participation de ses actionnaires et les encourage à faire connaître leur point de vue. Les actionnaires et les autres parties intéressées peuvent communiquer directement avec tous les administrateurs, y compris notre président du conseil, M. Clayton H. Woitas, à l'adresse qui suit :

c/o Office of the Corporate Secretary
Encana Corporation
500 Centre Street S.E.
P.O. Box 2850
Calgary (Alberta) T2P 2S5

Les questions peuvent également être adressées à notre personnel chargé des relations avec les investisseurs à l'adresse *investor.relations@encana.com*.

Pour des renseignements détaillés sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et nos résultats financiers, veuillez consulter notre site Web au *www.encana.com*. Nos communiqués et autres documents obligatoires sont déposés sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), au *www.sedar.com*, et sur le système électronique de collecte de données, d'analyse et de recherche (*Electronic Data Gathering, Analysis and Retrieval System*) (« EDGAR »), au *www.sec.gov*.

Propositions d'actionnaires et mise en candidature d'administrateurs

Les actionnaires peuvent proposer des questions à soumettre à nos assemblées des actionnaires ainsi que des candidatures aux postes d'administrateurs de la Société. Des procédures officielles ont été établies pour de telles propositions ou mises en candidature.

Propositions pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2018 et documents de procuration pour 2018

La Société est assujettie aux règles de la SEC prévues dans la Loi de 1934 et aux dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») concernant les propositions d'actionnaires. Comme l'indiquent clairement la LCSA et les règles de la SEC prévues dans la Loi de 1934, la simple soumission d'une proposition d'actionnaire ne garantit pas que cette proposition sera incluse dans les documents de procuration.

Les propositions d'actionnaires soumises aux termes des règles de la SEC prévues dans la Loi de 1934 aux fins d'inclusion dans les documents de procuration pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2018 doivent nous parvenir au plus tard le 23 novembre 2017, à l'attention de notre secrétaire, à nos principaux bureaux de direction situés

au 500 Centre Street S.E., P.O. Box 2850, Calgary (Alberta) Canada T2P 2S5. En outre, ces propositions doivent être faites en conformité avec l'ensemble des dispositions applicables de la Rule 14a-8 de la Loi de 1934.

Les propositions soumises par un actionnaire conformément aux dispositions applicables de la LCSA afin que celles-ci soient présentées à l'assemblée annuelle des actionnaires 2018 et examinées aux fins d'inclusion dans la circulaire de sollicitation de procurations et dans le formulaire de procuration relatifs à l'assemblée annuelle des actionnaires 2018 de la Société doivent nous parvenir au plus tard le 23 décembre 2017. De plus, ces propositions doivent être faites en conformité avec l'ensemble des dispositions applicables de la LCSA et des règlements pris en application de celle-ci.

Mises en candidature pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2017

Seules les personnes mises en candidature conformément aux procédures suivantes peuvent être élues à titre d'administrateurs. Aux termes de nos règlements administratifs, la mise en candidature de personnes en vue de l'élection de nos administrateurs peut être faite à toute assemblée des actionnaires :

- aux termes de notre avis de convocation à l'assemblée;
- par le conseil ou suivant ses directives;
- par un ou plusieurs actionnaires ou suivant leurs directives ou à leur demande, au moyen d'une proposition ou d'une demande des actionnaires présentée conformément aux dispositions de la LCSA;
- par tout actionnaire :
  - (i) qui, à la fermeture des bureaux à la date à laquelle est donné le préavis prévu à l'article 5.10 de nos règlements administratifs et à la date de clôture des registres aux fins de l'avis de convocation à cette l'assemblée, est inscrit aux registres des valeurs mobilières de la Société en tant que porteur d'au moins une action conférant le droit de voter à l'assemblée ou est le propriétaire véritable d'actions conférant le droit de voter à l'assemblée;
  - (ii) qui se conforme aux procédures de préavis énoncées à l'article 5.10 de nos règlements administratifs.

Les actionnaires qui soumettent une candidature doivent en donner un préavis écrit dans le délai prescrit au secrétaire de la Société. Le délai prescrit (conformément à l'article 5.10 de nos règlements administratifs) pour la présentation du préavis de l'actionnaire soumettant une candidature pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2017 au secrétaire de la Société, à nos principaux bureaux de direction situés au 500 Centre Street S.E., P.O. Box 2850, Calgary (Alberta) Canada T2P 2S5, est le suivant :

a) dans le cas d'une assemblée annuelle des actionnaires, non moins de 30 jours (mais pas avant la fermeture des bureaux le 2 avril 2017) et non plus de 65 jours (mais pas après la fermeture des bureaux le 26 février 2017) avant la date de l'assemblée annuelle des actionnaires, étant entendu que si l'assemblée annuelle des actionnaires doit avoir lieu moins de 50 jours suivant la date (la « date de l'avis d'assemblée ») à laquelle la date de l'assemblée annuelle est publiée pour la première fois, l'actionnaire soumettant une candidature doit donner son préavis au plus tard à la fermeture des bureaux le dixième jour suivant la date de l'avis d'assemblée;

b) dans le cas d'une assemblée extraordinaire des actionnaires (qui n'est pas également une assemblée annuelle) convoquée dans le but d'élire des administrateurs (qu'elle soit ou non également convoquée à d'autres fins), au plus tard à la fermeture des bureaux le 15e jour suivant la date à laquelle la date de l'assemblée extraordinaire des actionnaires a été publiée pour la première fois.

L'ajournement ou la remise d'une assemblée des actionnaires, ou l'annonce d'un tel ajournement ou d'une telle remise, ne créent en aucun cas un nouveau délai pour la présentation du préavis de l'actionnaire décrit ci-dessus.

Autres questions

La direction de la Société n'a connaissance d'aucune question sur laquelle les actionnaires devront se prononcer à l'assemblée autre que celles qui sont indiquées dans les présentes ou dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Renseignements supplémentaires

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée auront accès à une diffusion en direct de l'assemblée. Il sera possible d'obtenir des détails sur la façon dont les actionnaires peuvent écouter les délibérations de la diffusion sur notre site Web à l'adresse *www.encana.com*. Un communiqué sera également publié à cet effet avant l'assemblée.

Il est possible de consulter d'autres renseignements sur la Société, y compris le rapport annuel (qui comprend nos états financiers et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016), sur SEDAR au *www.sedar.com* et sur EDGAR au *www.sec.gov*.

Nous enverrons sans frais un exemplaire du rapport annuel et de la présente circulaire de sollicitation de procurations à l'actionnaire qui en fait la demande auprès du service des relations avec les investisseurs à l'adresse d'Encana Corporation, Suite 4400, 500 Centre Street S.E., P.O. Box 2850, Calgary (Alberta) T2P 2S5, téléphone : 1-403-645-2000 ou à *investor.relations@encana.com*. Il est également possible de consulter ces renseignements sur notre site Web au *www.encana.com*.

L'information contenue sur le site Web de la Société, au *www.encana.com*, n'est pas intégrée par renvoi dans la présente circulaire de sollicitation de procurations et n'en fait pas partie.

ANNEXE A

INFORMATION SUR LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Encana a adopté les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres suivants :

- le régime d'options d'achat d'actions des employés (« ROAAE ») (pour les employés établis au Canada);
- le régime de droits à la plus-value d'actions des employés (le « régime de DPVAE ») (pour les employés établis aux États-Unis);
- le régime d'unités d'actions liées au rendement (le « régime d'UAR »);
- le régime d'unités d'actions incessibles (le « régime d'UAI »)
  (collectivement, les « régimes »).

Régimes d'options d'achat d'actions des employés

Le ROAAE vise à encourager les prises de participation dans Encana et à harmoniser les intérêts des employés admissibles, y compris nos membres de la haute direction, avec ceux de nos actionnaires. Aux termes du ROAAE, des options sont attribuées aux employés admissibles établis au Canada, y compris les membres de la haute direction. Nos actionnaires ont approuvé le ROAAE.

Au 1er mars 2017, 16 747 133 options étaient en cours aux termes du ROAAE et 32 716 037 options étaient susceptibles d'être attribuées, ce qui représente 1,7 % et 3,4 %, respectivement, du nombre total d'actions ordinaires en circulation à cette date.

Le comité RHR et le conseil administrent le ROAAE et ont pleins pouvoirs relativement à l'interprétation du ROAAE et aux options attribuées aux termes de ce régime. Le comité RHR a également le pouvoir discrétionnaire d'assortir les options attribuées aux termes du ROAAE de droits à la plus-value d'actions jumelés (les « DPVA jumelés »).

Le ROAAE renferme des dispositions qui reflètent généralement les restrictions relatives aux opérations d'initiés énoncées dans le *Guide à l'intention des sociétés* de la TSX, lesquelles prévoient que le nombre total d'actions ordinaires émises aux initiés d'Encana au cours de toute période de un an, ou pouvant être émises aux initiés d'Encana en tout temps, dans le cadre du ROAAE et de tous les autres mécanismes de rémunération en titres d'Encana ne peut dépasser 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation (avant dilution).

Des options peuvent être attribuées à l'occasion aux employés admissibles. Sous réserve des exigences des organismes de réglementation, le comité RHR et le conseil déterminent les conditions des options attribuées, qui sont énoncées dans le ROAAE et dans la convention d'attribution d'options correspondante conclue avec le participant.

Les options attribuées à compter de février 2015 peuvent être exercées pendant une période de sept ans à compter de la date d'attribution. Les options attribuées avant cette date peuvent être exercées pendant une période de cinq ans à compter de la date d'attribution. Les options sont acquises à raison d'une tranche de 30 % au premier anniversaire de l'attribution, d'une autre tranche de 30 % au deuxième anniversaire de l'attribution et d'une autre tranche de 40 % au troisième anniversaire de l'attribution.

Au moment de la cessation d'emploi (pour un autre motif que le décès ou le départ à la retraite), le titulaire d'options a 60 jours de bourse ou jusqu'à la date d'expiration des options, selon la première éventualité, pour exercer les options non exercées acquises. En cas de décès ou de départ à la retraite avant l'âge de 60 ans, le titulaire d'options a six mois à compter du décès ou du départ à la retraite ou jusqu'à la date d'expiration des options, selon la première éventualité, pour exercer les options non exercées acquises. Dans un cas comme dans l'autre, les options qui ne sont pas acquises à la date de la cessation d'emploi, du décès ou du départ à la retraite ne sont pas acquises et sont annulées. En cas de décès ou de départ à la retraite après l'âge de 60 ans, le titulaire d'options peut exercer les options acquises, et l'acquisition des options non acquises se poursuit jusqu'à la date d'expiration des options.

Les options attribuées et en cours aux termes du ROAAE sont assorties de DPVA jumelés qui confèrent au titulaire de l'option le droit de renoncer à exercer son option lui permettant d'acheter des actions ordinaires et de recevoir plutôt un montant en espèces correspondant à la différence entre le prix d'exercice et, dans le cas des DPVA jumelés attribués après février 2015, le CMPV des actions ordinaires à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant l'acquisition et, dans le cas des DPVA jumelés attribués avant cette date, le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le jour de bourse précédant. Dans chaque cas, le cours des actions est multiplié par le nombre d'actions ordinaires sous-jacentes à l'option qui a fait l'objet de la renonciation. Lorsqu'un DPVA jumelé est exercé, le droit aux actions ordinaires sous-jacentes est

perdu, et ce nombre d'actions ordinaires est ajouté au nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du ROAAE.

Une option ne peut être exercée que par son titulaire et est incessible, sauf en cas de décès, auquel cas elle peut être exercée par la succession du titulaire d'options. Le titulaire d'une option n'a de droits en tant qu'actionnaire d'Encana qu'à l'égard des actions ordinaires qu'il a acquises à l'exercice d'une option.

Des rajustements peuvent être apportés au prix d'exercice d'une option, au nombre d'actions ordinaires remises au titulaire d'une option à l'exercice de l'option et au nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être réservées aux fins d'émission dans le cadre du ROAAE dans certaines circonstances, comme le versement de dividendes en actions, un fractionnement, une restructuration du capital, une fusion, un regroupement ou un échange d'actions ordinaires ou d'autres changements semblables touchant l'entreprise.

Si une option expire pendant une période d'interdiction ou dans les 10 jours ouvrables suivant une telle période, la période d'exercice est alors prolongée de 10 jours ouvrables à compter du dernier jour de la période d'interdiction (la « période de prolongation après une interdiction »).

Le conseil peut modifier ou suspendre le ROAAE ou y mettre fin, en totalité ou en partie; toutefois, aucune telle modification ne doit, sans le consentement des titulaires d'options, porter atteinte aux droits conférés par une option déjà attribuée à un titulaire d'options aux termes du ROAAE.

L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de toute modification du ROAAE qui se rapporte à ce qui suit :

- l'augmentation du nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du ROAAE;
- la réduction du prix d'exercice ou l'annulation et la réémission d'options;
- la prolongation de la durée d'une option au-delà de sa date d'expiration initiale, sous réserve de la période de prolongation après une interdiction;
- la prolongation de la période de prolongation après une interdiction;
- l'ajout d'administrateurs non membres de la direction comme participants admissibles aux termes du ROAAE;
- toute provision pour le transfert des options (autrement qu'au moment du décès du titulaire d'options);
- les modifications qui doivent être approuvées par les actionnaires aux termes de la législation applicable.

Régime de droits à la plus-value d'actions des employés

Le régime de DPVAE s'applique à nos employés établis aux États-Unis, y compris à nos membres de la haute direction établis aux États-Unis. L'objectif et les dispositions du régime de DPVAE correspondent à ceux du ROAAE dont il est question ci-dessus.

Régime d'unités d'actions liées au rendement

Le régime d'UAR s'applique aux employés admissibles, y compris aux membres de la haute direction, au Canada et aux États-Unis. Le régime d'UAR vise à favoriser l'harmonisation entre les intérêts des employés et ceux des actionnaires, à promouvoir les mesures de rendement clés approuvées par le conseil et à accroître la valeur pour les actionnaires à long terme.

Le comité RHR et le conseil administrent le régime d'UAR et ont le plein pouvoir d'interpréter le régime d'UAR et les attributions consenties aux termes de ce régime. Le conseil peut modifier le régime d'UAR ou y mettre fin à tout moment en totalité ou en partie. Aux termes du régime d'UAR, le comité RHR a le pouvoir discrétionnaire de régler les UAR acquises en espèces ou en actions ordinaires acquises sur le marché libre. Les UAR acquises sont actuellement réglées en espèces.

En 2016, le conseil a approuvé une nouvelle mesure de rendement, à savoir les jalons stratégiques. Le conseil a approuvé l'introduction de cette nouvelle mesure dans le but de trouver un équilibre entre l'utilisation d'un paramètre relatif externe (le RTA relatif) et l'utilisation d'un paramètre absolu interne directement lié à l'état d'avancement actuel de l'exécution de notre stratégie. La catégorie des jalons stratégiques, qui représente 50 % de nos attributions d'UAR en 2016, se compose des trois paramètres suivants : la croissance de la marge (20 %), la solidité du bilan (20 %) et le portefeuille (10 %). Le RTA relatif représente les 50 % restants de nos attributions d'UAR en 2016. L'admissibilité à l'acquisition des UAR est déterminée en fonction du rendement d'Encana (sur le plan du RTA relatif et des jalons stratégiques) et est mesurée sur une période de trois ans par rapport au groupe de comparaison d'Encana (RTA relatif) et à l'exécution à l'interne de la stratégie par rapport aux jalons stratégiques. L'admissibilité à un paiement varie entre zéro et un maximum de 200 % de l'attribution d'UAR initiale. L'admissibilité à un paiement (et le paiement) est différée de trois ans à compter de la date d'attribution. Les UAR permettent d'accumuler des UAR équivalentes à des dividendes.

L'acquisition n'est plus possible à partir de la cessation d'emploi, sauf en cas de décès ou de départ à la retraite. En cas de décès ou de départ à la retraite après l'âge de 55 ans (mais avant l'âge de 60 ans), le participant (ou sa succession) reçoit un paiement au prorata représentant la valeur des UAR acquises (en fonction du rendement), calculée en tenant compte de la période écoulée entre la date d'attribution et le décès ou le départ à la retraite (selon le cas). Les UAR qui ne sont pas acquises en fonction du rendement sont perdues et annulées.

En cas de décès ou de départ à la retraite après l'âge de 60 ans, le participant (ou sa succession) reçoit un paiement représentant la valeur des UAR acquises (en fonction du rendement) après la période de rendement de trois ans. Les UAR non acquises sont perdues et annulées. Les participants doivent être activement au service d'Encana à la date d'acquisition pour recevoir un paiement à l'égard des UAR acquises (sauf en cas de décès, de départ à la retraite ou de changement de contrôle).

Régime d'unités d'actions incessibles

Le régime d'UAI s'applique aux employés admissibles, y compris à nos membres de la haute direction, au Canada et aux États-Unis. Des UAI sont attribuées aux employés admissibles, y compris aux membres de la haute direction, depuis 2012. Le régime d'UAI vise à encourager les prises de participation par les employés, à harmoniser les intérêts des employés avec ceux de nos actionnaires et à favoriser le maintien en fonction.

Le comité RHR et le conseil administrent le régime d'UAI et ont pleins pouvoirs relativement à l'interprétation du régime d'UAI et aux UAI attribuées aux termes de ce régime. Le conseil peut modifier le régime d'UAI ou y mettre fin à tout moment en totalité ou en partie. Aux termes du régime d'UAI, le comité RHR et le conseil ont le pouvoir discrétionnaire de régler les UAI acquises soit en espèces soit en actions ordinaires acquises sur le marché libre. Les UAI sont actuellement réglées en espèces.

Une UAI est une attribution conditionnelle permettant de recevoir une action ordinaire (ou l'équivalent en espèces) à l'acquisition. Une UAI est donc l'équivalent théorique de une action ordinaire. Les UAI sont acquises trois ans après la date d'attribution, à condition que le participant soit encore au service d'Encana à cette date. Les UAI qui ne sont pas acquises sont perdues et annulées. Les UAI permettent d'accumuler des UAI équivalentes à des dividendes lorsque des dividendes en espèces sont versés sur les actions ordinaires.

L'acquisition des UAI n'est plus possible à partir de la cessation d'emploi (sauf en cas de décès ou de départ à la retraite). En cas de décès ou de départ à la retraite après l'âge de 55 ans (mais avant l'âge de 60 ans), le participant (ou sa succession) reçoit un paiement représentant la valeur au prorata des UAI acquises, calculée pour la période écoulée entre la date d'attribution et le décès ou le départ à la retraite (selon le cas). En cas de décès ou de départ à la retraite après l'âge de 60 ans, l'employé (ou sa succession) reçoit un paiement représentant la valeur des UAI acquises, qui est payable après la période d'acquisition de trois ans.

Pour recevoir un paiement ou une distribution à l'égard des UAI acquises, les participants doivent être activement au service d'Encana à la date d'acquisition (sauf en cas de décès, de départ à la retraite ou de changement de contrôle).

ANNEXE B

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GÉNÉRALITÉS

La responsabilité fondamentale du conseil d'administration est de constituer une équipe de haute direction compétente et de superviser la gestion de l'entreprise en vue d'optimiser la valeur du placement des actionnaires et d'assurer, au moyen d'un régime de gouvernance et de contrôles internes appropriés, la bonne marche de l'entreprise d'une façon conforme à l'éthique et à la loi.

PRÉCISIONS

Responsabilité vis-à-vis l'équipe de haute direction

- Nommer le chef de la direction et les membres de la haute direction, approuver leur rémunération et superviser le rendement du chef de la direction en fonction d'un ensemble d'objectifs d'entreprise convenus visant à maximiser la valeur du placement des actionnaires.
- De concert avec le chef de la direction, définir de façon claire le mandat de ce dernier et les responsabilités de la haute direction.
- Veiller à instaurer un processus prévoyant la planification adéquate de la relève, y compris la nomination, la formation et la supervision des membres de la haute direction.
- Circonscrire les pouvoirs pouvant être délégués à la haute direction.

Efficacité opérationnelle et communication de l'information financière

- Adopter et réviser tous les ans une méthode de planification stratégique et approuver le plan stratégique de la société, lequel tient compte notamment des occasions d'affaires et des risques commerciaux.
- Veiller à mettre en place un système permettant de repérer les principaux risques associés aux activités de la société et voir à ce que les procédures pratiques les plus efficaces soient instaurées pour permettre de gérer et de minimiser les risques.
- Veiller à mettre en place les procédures permettant de s'occuper de toutes les questions relatives aux exigences réglementaires, administratives, relevant du domaine des valeurs mobilières ou de toutes autres questions relatives à la conformité qui s'appliquent.
- Veiller à mettre en place un système de contrôles internes adéquat.
- Veiller à mettre en place des procédures de contrôle diligent et des mesures de contrôle appropriées relativement aux critères de certification applicables concernant la communication de l'information financière de la société et de toute autre information à son sujet.
- Réviser et approuver les états financiers de la société et surveiller le respect par cette dernière des exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et de communication de l'information.
- Approuver les budgets opérationnels et d'investissement annuels.
- Réviser et examiner aux fins d'approbation toute modification ou tout écart par rapport au cours normal des affaires suggéré par la haute direction à la stratégie établie, aux budgets opérationnels et d'investissement ou à toute politique de la société.
- Réviser les résultats financiers et les résultats opérationnels par rapport à la stratégie, aux budgets et aux objectifs établis de la société.

Éthique, intégrité et responsabilité de la société

- Approuver une ou des politiques de communication visant la mise en place d'un système de communication entre l'entreprise et les parties intéressées, notamment une procédure de communication de l'information qui soit systématique, transparente, continue, faite en temps opportun et qui facilite les commentaires des parties intéressées.
- Approuver un code de conduite professionnelle pour les administrateurs, les dirigeants, les employés, les entrepreneurs et les consultants, en surveiller l'application et approuver toute renonciation à l'application de ce code de la part des dirigeants et des administrateurs.
- Approuver une politique de responsabilité de la société dans laquelle est énoncée la volonté d'Encana d'exercer ses activités commerciales de manière conforme à l'éthique, légale et responsable sur les plans fiscal, environnemental et social.

Méthode et efficacité du conseil

- Veiller à ce que les documents du conseil soient distribués à tous les administrateurs suffisamment tôt avant les réunions régulières pour que ces derniers puissent les examiner. On s'attend à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions.
- S'engager dans le processus visant à définir les qualités requises d'un membre du conseil de concert avec le comité de candidatures et de gouvernance, notamment veiller à ce que la majorité des administrateurs soient des administrateurs indépendants, et ce, conformément au *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* en sa version mise en application par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et modifiée de temps à autre) et à la rubrique 303A du *NYSE Listed Company Manual*.
- Approuver la nomination des administrateurs.
- Veiller à ce que chaque nouvel administrateur bénéficie d'une orientation intégrale.
- Instaurer un système adéquat de gouvernance, notamment des pratiques permettant au conseil de fonctionner indépendamment de la direction.
- Instaurer des pratiques appropriées permettant de procéder régulièrement à l'évaluation de l'efficacité du conseil, de ses comités et de ses membres.

- Mettre sur pied des comités, approuver leur mandat respectif ainsi que les limites des pouvoirs pouvant être délégués à chaque comité.
- Réviser et réévaluer la pertinence du mandat du comité d'audit à intervalles réguliers, mais au moins une fois par année.
- Réviser la pertinence et la forme de la rémunération des administrateurs afin de veiller à ce qu'elle reflète de façon réaliste les responsabilités et les risques associés aux fonctions d'administrateur.
- Chaque membre du conseil doit saisir la nature et les activités de l'entreprise de la société et se tenir au courant des tendances politiques, économiques et sociales qui ont cours dans tous les pays ou toutes les régions où la société investit ou prévoit effectuer des investissements.
- Les administrateurs indépendants doivent se réunir régulièrement et, au moins une fois par trimestre, sans les membres de la haute direction et les administrateurs non indépendants.
- Outre ce qui précède, on s'attend à ce que le conseil assume toutes les autres responsabilités qui sont dévolues au conseil, comme elles sont établies dans les règlements de la société, la constitution de la société, les politiques et pratiques applicables, ainsi que les autres obligations prévues par la réglementation et les lois, telles que celles relatives à l'approbation des dividendes et à l'émission de titres, entre autres.

ANNEXE C

AVIS RELATIF AUX MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Les états financiers d'Encana pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). La présente circulaire de sollicitation de procurations fait état de mesures dont le sens n'est pas normalisé selon les PCGR des États-Unis et qui, par conséquent, sont considérées comme des mesures non conformes aux PCGR. Il est possible que l'on ne puisse comparer ces mesures à celles présentées par d'autres émetteurs. Les mesures non conformes aux PCGR comprennent les éléments indiqués ci-dessous.

Les flux de trésorerie non conformes aux PCGR (ou flux de trésorerie) sont une mesure non conforme aux PCGR qui s'entend des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu de la variation nette des autres actifs et passifs, de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et de l'impôt exigible sur les ventes d'actifs. Les flux de trésorerie par action s'entendent des flux de trésorerie non conformes aux PCGR (ou flux de trésorerie) divisés par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. La direction estime que ces mesures sont utiles à la Société et à ses investisseurs en tant que mesure de la performance opérationnelle et financière d'une période à l'autre et par rapport à d'autres sociétés du même secteur; elles servent aussi d'indicateur de la capacité de la Société à dégager des liquidités pour financer ses programmes d'immobilisations, assurer le service de la dette et honorer d'autres obligations financières. Ces mesures sont employées, avec d'autres, dans le calcul de certaines cibles de rendement pour les employés et les membres de la direction de la Société.

La dette nette s'entend de la dette à long terme, incluant sa partie courante, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La direction utilise cette mesure en remplacement de la dette à long terme totale dans certaines mesures de la dette internes à titre de mesure de la capacité de la Société à assurer le service de la dette et d'indicateur de la santé financière générale de la Société.

Les coûts totaux désignent les charges de transport et de traitement, les charges d'exploitation, exclusion faite des primes au rendement à long terme, les charges administratives, exclusion faite des charges de restructuration et des primes au rendement à long terme, et des coûts indirects capitalisés, exclusion faite des primes au rendement à long terme. La direction emploie cette mesure, avec d'autres, dans le calcul de certaines cibles de rendement pour les employés et les membres de la direction de la Société.

La marge d'exploitation s'entend des produits des activités ordinaires, déduction faite des taxes à la production, des impôts miniers et des autres taxes et impôts, des charges de transport et de traitement et des charges d'exploitation. La marge d'exploitation par bep est définie de la manière indiquée, divisée par les volumes moyens de production en barils d'équivalent de pétrole. La croissance de la marge s'entend de la croissance de la marge d'exploitation. La direction utilise ces mesures comme mesures internes de la rentabilité d'une zone.

Se reporter au document intitulé *Non-GAAP Definitions and Reconciliations*, qui peut être consulté sur notre site Web au *www.encana.com*, pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures susmentionnées.

Les questions et demandes d'aide peuvent être adressées
au conseiller stratégique et à l'agent de sollicitation de procurations :

KINGSDALE Advisors

The Exchange Tower
130 King Street West, Suite 2950, P.O. Box 361
Toronto (Ontario) M5X 1E2
www.kingsdaleadvisors.com

Numéro de téléphone sans frais en Amérique du Nord :
1-866-229-8166

Courriel : ***contactus@kingsdaleadvisors.com***

Télécopieur : 416-867-2271 **Télécopieur sans frais : 1-866-545-5580**
À l'extérieur de l'Amérique du Nord et pour les banques et courtiers à frais virés : 416-867-2272